

PARTIE III

Les migrations de retour : un nouveau regard*

* Ce document a été écrit par Jean-Christophe Dumont et Gilles Spielvogel (OCDE). Il a bénéficié d'une contribution de Claire André (ENSAE). Le Secrétariat a également bénéficié d'informations collectées auprès des pays membres par l'intermédiaire d'un questionnaire, ainsi que des travaux réalisés lors d'un premier séminaire technique sur « Migrations de retour et Développement » (Paris, 12 novembre 2007).

Introduction

Pour nombre d'immigrés, le retour reste une perspective à laquelle ils sont attachés et qui s'inscrit dans le prolongement de leur trajectoire migratoire. Les liens, même distendus, avec le pays d'origine entretiennent cette aspiration. Les migrants arrivés récemment, ou dans le cadre de programmes temporaires, s'inscrivent naturellement dans la dynamique du retour. Pour autant, certains rentreront dans leur pays d'origine, d'autres pas; certains émigreront vers une nouvelle destination, d'autres entameront un cycle de migrations circulaires. Si les migrations de retour sont une composante majeure des flux migratoires, la connaissance que nous en avons reste parcellaire.

Quelle est l'ampleur et la nature des migrations de retour? Les jeunes, les femmes, les travailleurs qualifiés ont-ils une plus forte propension au retour? Pour quelles raisons certains migrants s'installent-ils durablement dans le pays d'accueil, alors que d'autres font le choix d'une migration de courte durée? Quel est le rôle des politiques migratoires dans ce domaine? Peut-on maîtriser les migrations de retour? Enfin, quel est leur impact sur le développement économique des pays d'origine?

Ces questions sont au cœur des problématiques actuelles relatives à la gestion des migrations internationales, tant du point de vue des pays d'accueil que de celui des pays d'origine. L'importance croissante prise par les programmes de migrations temporaires dans les pays de l'OCDE, d'une part, et les attentes suscitées par le rôle potentiel des migrants en termes de développement des pays d'origine, d'autre part, justifient ce regain d'intérêt pour la question des retours. Or, une bonne connaissance des migrations de retour ainsi qu'une compréhension approfondie de leurs déterminants sont essentielles pour l'élaboration des politiques. Faute de données appropriées, certains de ces aspects ont été pour partie délaissés, en particulier par la littérature économique sur les migrations internationales. Un corpus important de travaux s'est toutefois développé au cours des dix dernières années qui porte un regard nouveau sur les migrations de retour.

Le Secrétariat a bénéficié d'informations collectées auprès des pays membres par l'intermédiaire d'un questionnaire, ainsi que des travaux réalisés lors d'un premier séminaire technique sur « Migrations de retour et Développement » (Paris, 12 novembre 2007).

Ce rapport aborde les différentes dimensions, tant factuelles que politiques, du phénomène des retours. Il s'appuie tout d'abord sur une série de résultats statistiques nouveaux et s'efforce d'améliorer la comparabilité internationale des données (section 1). Il passe ensuite en revue les analyses théoriques des déterminants des retours ainsi que les évaluations empiriques disponibles (section 2). Puis, il aborde de manière détaillée le rôle des politiques mises en œuvre par les pays de l'OCDE pour favoriser le retour (section 3). Enfin, il présente quelques éléments d'analyse sur l'impact des migrations de retour sur le développement des pays d'origine (section 4).

Principaux résultats

- Les sorties d'étrangers depuis les pays de l'OCDE représentent, selon les cas, entre 20 et 75 % du volume des entrées de l'année correspondante. Cet écart entre les pays peut pour partie s'expliquer par les variations des ratios sorties/entrées d'étrangers par pays d'origine, et aussi par l'importance relative des migrations temporaires. En tout état de cause, les sorties d'étrangers rapportées aux entrées ne représentent pas une mesure adéquate du phénomène des retours des immigrés dans leur pays d'origine.
- En effet, si le retour peut être défini comme le fait pour un migrant de revenir dans son pays d'origine après avoir vécu dans un autre pays pendant un certain temps, cette définition recouvre toutefois bien souvent des réalités plus complexes (migrations secondaires ou répétées, retour temporaire ou définitif, etc.). Il existe peu de données disponibles permettant d'avoir une vision globale et précise du phénomène des retours.
- Les estimations présentées dans ce rapport sont basées sur la mise en œuvre de différentes méthodes à partir de sources de données disponibles dans les pays d'origine et d'accueil (registres de population, enquêtes sur la force de travail et recensements de population).
- Les résultats indiquent que, selon les pays de destination et les périodes considérées, 20 % à 50 % des immigrés repartent dans les 5 ans suivant leur arrivée, soit vers leur pays d'origine (retour), soit vers un pays tiers (émigration secondaire). Certains pays, comme le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande parviennent à retenir davantage les immigrés que les pays européens.
- Les taux de retour varient généralement peu selon le genre, mais évoluent fortement le long du cycle de vie des migrants, avec des taux plus élevés pour les jeunes et les retraités. Une courbe en U est également observée pour les retours par niveau d'éducation (i.e. les taux de retour sont plus élevés aux extrémités de la distribution des qualifications).
- La mobilité des migrants est plus forte entre les pays de niveau de développement comparable alors que l'installation est plus probable lorsque les disparités de revenu sont plus fortes. Les taux de retour vers les pays de l'OCDE sont globalement deux fois plus élevés que ceux observés vers les pays en développement.
- On peut identifier quatre principales raisons expliquant les migrations de retour : i) l'échec de l'intégration dans le pays d'accueil, ii) les préférences des individus pour leur pays d'origine, iii) la réalisation d'un objectif d'épargne ou iv) l'évolution des opportunités d'emplois dans le pays d'origine grâce à l'expérience acquise à l'étranger. Par ailleurs, les migrants sont susceptibles d'adapter leurs objectifs au cours du temps et selon les politiques migratoires des pays d'accueil.
- Les politiques liées aux retours suscitent une attention croissante. On distingue deux catégories de mesures : celles visant à assurer une gestion efficace des programmes de migrations temporaires, et les dispositifs d'assistance aux retours volontaires. En outre, certaines politiques des pays d'accueil (naturalisation, portabilité des droits sociaux, etc.) peuvent affecter la durée de séjour des migrants.
- En dépit de la multiplicité des initiatives des pays d'accueil, les programmes de retours volontaires assistés ont un impact limité, du moins si on les évalue à l'aune des effectifs concernés et en comparaison avec l'ensemble des retours. Cela s'explique sans doute par le fait que le retour ne constitue qu'une option qu'à condition que la situation politique, économique et sociale dans le pays d'origine soit stable et plus attractive.

- La contribution des migrants au développement de leurs pays d'origine résulte de la combinaison des ressources qu'ils transfèrent avant et au moment de leur retour (capital humain, financier et social) et du rendement de celles-ci.
- Bien qu'il n'existe pas d'évaluation macroéconomique de l'effet des migrations de retour sur les pays d'origine, celui-ci est sans doute limité. Les ressources apportées par les migrants servent en fait plus à alimenter une dynamique de croissance déjà enclenchée, et ce d'autant plus si les pouvoirs publics favorisent l'utilisation efficace de ces ressources.

1. Mesurer les migrations de retour

Pour un pays d'accueil donné, le retour des immigrés se traduit nécessairement par des sorties du territoire national. Comme le montrent les graphiques présentés dans l'annexe III.A1, les sorties d'étrangers depuis les pays de l'OCDE sont loin d'être marginales : selon les pays, elles représentent entre 20 et 75 % du volume des entrées de l'année correspondante¹.

Les ratios sorties/entrées d'étrangers varient également par pays d'origine, ce qui peut s'expliquer en partie par des différences de niveau de développement : la mobilité est plus forte entre des pays de niveau de développement comparable et l'installation plus probable lorsque les disparités de revenu sont plus fortes.

Les graphiques de l'annexe III.A2 mettent en évidence deux profils distincts d'évolution dans le temps des sorties et des entrées par pays d'origine. Le premier correspond au cas où les entrées et les sorties sont positivement corrélées : une augmentation des entrées s'accompagne d'une augmentation des sorties. Le second profil implique à l'inverse une corrélation négative entre les entrées et les sorties : les sorties diminuent lorsque les entrées augmentent et *vice-versa*.

L'analyse des flux d'entrées et de sorties d'étrangers donne un premier aperçu de l'importance et de certaines caractéristiques des migrations de retour. Pour autant, cette approche ne fait pas de lien explicite entre les sorties et les entrées, dans la mesure où celles-ci ne concernent pas nécessairement les mêmes individus. Elle est donc sensible aux variations conjoncturelles des flux et ne permet pas l'estimation de taux de retour. Par ailleurs, les différences dans les conditions d'enregistrement des entrées et sorties entre pays limitent la comparabilité internationale. Les développements qui suivent s'attachent à lever ces obstacles et proposent une analyse détaillée et quantifiée des migrations de retour à partir des pays de l'OCDE.

1.A. Définitions et méthodes

Peu d'informations statistiques comparables entre pays sont disponibles en ce qui concerne les migrations de retour. Cette mesure se heurte en effet à deux difficultés : la définition de la migration de retour et la disponibilité des données.

Qu'est-ce qu'un migrant de retour?

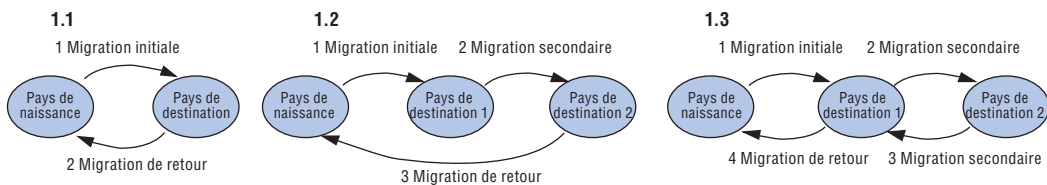
Selon la définition proposée par la Division des statistiques de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la collecte des données des statistiques sur la migration internationale (United Nations Statistics Division, 1998), les migrants de retour sont des « personnes qui rentrent dans le pays dont elles sont ressortissantes après avoir été des immigrants internationaux (de longue ou de courte durée) dans un autre pays et qui ont l'intention de rester dans leur propre pays pendant au moins un an. » Cette définition comprend quatre dimensions : i) le

pays d'origine, ii) le lieu de résidence à l'étranger, iii) la durée de séjour dans ce pays d'accueil et iv) la durée de séjour dans le pays d'origine après le retour.

Selon la définition précédente, le pays d'origine des migrants fait référence à la nationalité. Cependant, pour les personnes nées à l'étranger et naturalisées ainsi que pour celles nées étrangères dans le pays d'accueil, une définition exclusivement fondée sur le pays de nationalité n'apparaît par pertinente. Les différences dans les législations sur la nationalité posent par ailleurs des problèmes de comparabilité internationale. Dès lors, il est préférable de prendre en compte le critère du pays de naissance pour identifier les migrants de retour.

Le retour peut toutefois s'inscrire dans une trajectoire migratoire plus ou moins complexe comme l'illustre le graphique III.1.1 : le dernier pays de résidence avant le retour ne correspond pas nécessairement au pays de destination initial (graphique III.1.2) et une sortie du pays d'immigration n'est pas forcément un retour dans le pays d'origine (graphique III.1.3)².

Graphique III.1. Différents cas de migration de retour

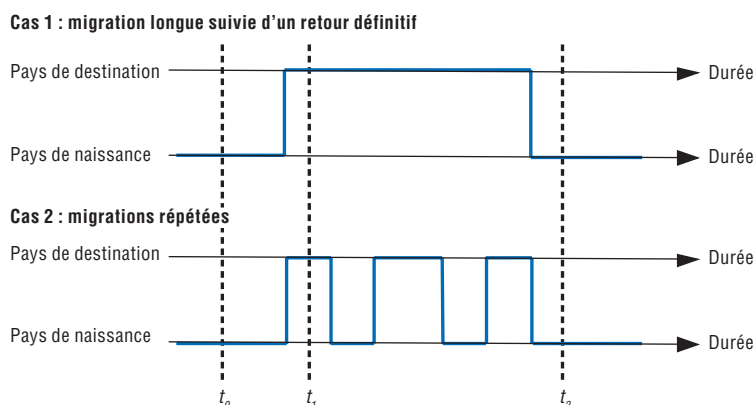


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436416863381>

Dans le cas de courts séjours dans le pays d'accueil, les migrations de retour sont particulièrement difficiles à identifier et sont donc souvent sous-estimées. La durée de séjour lors du retour peut être mesurée par déclaration au moment de la sortie du pays d'accueil ou après le retour dans le pays d'origine. Dans le premier cas, la mesure est soumise à une incertitude³, alors que dans le second il s'agit d'une mesure tronquée.

La possibilité de mesurer la durée de séjour dans les pays d'accueil et d'origine dépend des données disponibles. Dans l'exemple présenté dans le graphique III.2, si on observe le

Graphique III.2. Temporalité de la migration d'un individu et équivalence observationnelle



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436511508880>

lieu de résidence uniquement aux dates t_0 , t_1 et t_2 , les cas 1 et 2 sont équivalents, alors que la réalité est en fait plus complexe. Même si les retours « temporaires » sont particulièrement difficiles à identifier, au même titre que les courts séjours dans le pays d'accueil, il serait nécessaire de pouvoir distinguer les retours véritables des simples visites des migrants dans leur pays d'origine.

Sources de données et méthodes d'estimation

Les sources de données permettant de mesurer les migrations de retour se distinguent selon deux dimensions principales : le lieu de collecte des données – dans le pays d'origine ou le pays de destination – et la nature directe ou indirecte de la mesure. Dans le cas où les retours sont identifiés à partir de données du pays d'accueil, la mesure se fonde sur les sorties du territoire des immigrés. Si la source de données provient du pays d'origine, on identifie les retours à partir des entrées de personnes nées dans le pays. Ces deux approches ne coïncident pas nécessairement dans la mesure où toutes les sorties mesurées à partir du pays d'accueil ne sont pas nécessairement à destination du pays d'origine. La seconde dimension distingue les mesures directes des flux migratoires et les mesures indirectes déterminées à partir des variations d'effectifs de migrants.

Mesure directe des sorties ou des retours grâce à des données longitudinales

Une des sources privilégiées permettant d'obtenir des statistiques sur les retours d'immigrés sont les registres de population. Les registres de population effectuent un recensement permanent de la population *de jure*⁴. Les résidents sont tenus de s'enregistrer à leur arrivée et se désenregistrer à leur départ⁵. Les registres comptabilisent donc les entrées et les sorties du pays, ce qui permet de mesurer les sorties d'immigrés et les retours de personnes nées dans le pays qui résidaient à l'étranger. Les informations contenues dans les registres varient d'un pays à l'autre mais incluent généralement le pays de naissance et la nationalité, ainsi que la destination et la durée prévue de séjour à l'étranger pour ceux qui quittent le pays.

Une première limitation à l'exploitation des registres de population pour la mesure des migrations de retour est que l'enregistrement et le désenregistrement se font sur la base de la durée de séjour prévue dans le pays (pour l'entrée) ou sur la durée prévue d'absence du pays (pour la sortie). Certains individus peuvent donc quitter le pays sans se désenregistrer s'ils envisagent de revenir à brève échéance. Si cette intention de retour ne se réalise pas, la sortie n'est pas prise en compte. Il en va de même pour les personnes qui omettent volontairement de se désenregistrer afin de ne pas perdre certains droits associés à la résidence dans le pays⁶. De plus, par définition, les registres de population n'incluent pas les immigrés illégaux, et leur sortie du territoire ne peut donc pas être mesurée. Par ailleurs, le registre ne permet pas toujours d'identifier la destination des personnes quittant le territoire; lorsque cette information est présente, elle exprime une intention concernant le prochain pays de résidence et pas nécessairement la destination réelle ou finale des individus. Parmi les pays disposant de registres de population figurent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, les pays Nordiques et la Suisse.

Dans certains pays, des données sur les entrées et les sorties sont collectées aux frontières (ports, aéroports, etc.). Ces données répondant principalement à un objectif de contrôle de l'immigration, les informations sur les entrées sont généralement plus complètes que celles sur les sorties. Par ailleurs, ces sources contiennent très peu

d'informations sur les caractéristiques démographiques et sociales des migrants. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon collectent ce type de données. Un autre exemple de collecte de données aux frontières est l'*International Passenger Survey* britannique, dont l'objectif est essentiellement statistique.

Il est aussi possible d'obtenir une mesure directe des sorties en exploitant des enquêtes longitudinales. Si l'échantillon initial est représentatif de la population née à l'étranger, et si les causes de sortie de l'échantillon sont connues pour les immigrés (i.e. décès ou sortie du territoire), il est alors possible d'estimer les sorties du territoire, et éventuellement leurs réentrées. La taille et la structure de l'échantillon sont les principales limites des panels. Les enquêtes longitudinales ont généralement des tailles d'échantillon assez faibles, pour des raisons techniques et de coût, ce qui limite d'autant leur représentativité et affecte les estimations de taux de sorties. En revanche, ce type de source est très utile pour étudier les comportements individuels. Parmi les enquêtes longitudinales disponibles, le panel socio-économique allemand (GSOEP) est probablement celui qui a été le plus exploité pour l'analyse des migrations de retour. Certains pays disposent par ailleurs d'enquêtes longitudinales spécifiques aux immigrants (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Suède). Enfin, certaines enquêtes spécialisées permettent de suivre le parcours migratoire des individus entre le pays d'origine et de destination (voir encadré III.1).

Mesure indirecte des sorties du pays de destination

Les mesures indirectes des sorties d'immigrés à partir de données collectées dans le pays de destination consistent à estimer, pour une cohorte entrée à l'année t , la différence entre l'effectif initial de la cohorte et l'effectif restant à une date ultérieure $t + k$, en prenant si possible en compte les décès au sein de cette cohorte durant l'intervalle (graphique III.3).

L'effectif de la cohorte d'immigrés entrant à la date t peut être obtenu par exemple à partir d'une mesure directe des flux d'immigration⁷. L'effectif de cette cohorte à l'année $t + k$ peut alors être mesuré grâce à une enquête à large échantillon (enquête emploi, par exemple) ou à un recensement de la population. Selon les informations disponibles, il sera éventuellement possible d'obtenir des résultats détaillés par région ou pays d'origine, genre, éducation ou d'autres variables d'intérêt. Toutefois, cette approche peut être limitée par des problèmes d'échantillons, en particulier pour les pays d'origine les moins représentés.

Borjas et Bratsberg (1996) exploitent cette méthode dans le cas des États-Unis en utilisant, d'une part, les données de l'*Immigration and Naturalization Service* indiquant le nombre d'étrangers admis en tant que résidents permanents entre 1975 et 1980 et, d'autre part, le recensement de 1980 qui donne l'effectif restant de cette cohorte à cette date. Compte tenu de la différence de couverture entre les deux sources – les entrées ne prennent pas en compte les migrants irréguliers et les migrants temporaires (*non-immigrants*) alors que le recensement de la population les comptabilise au moins partiellement – il est nécessaire de corriger les effectifs du recensement afin de pouvoir calculer les taux de sortie des immigrants.

De tels ajustements ne sont pas nécessaires si les entrées en t et l'effectif restant en $t + k$ sont mesurés à l'aide de sources de données similaires. C'est ainsi que, dans le cas des États-Unis, à partir du recensement de 2000 et de l'enquête nationale *American Community Survey* de 2005, nous pouvons estimer des taux de retour après cinq ans de résidence, par

Encadré III.1. Les enquêtes spécialisées

Des enquêtes spécialisées auprès des migrants dans les pays d'accueil, ou effectuées au sein des communautés de migrants dans les pays d'origine, permettent de collecter des informations détaillées sur le parcours migratoire des individus, la durée de leurs différents séjours à l'étranger, leur épargne, les motifs et le contexte socio-économique des migrations. Dans certains cas, des données sont recueillies à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil.

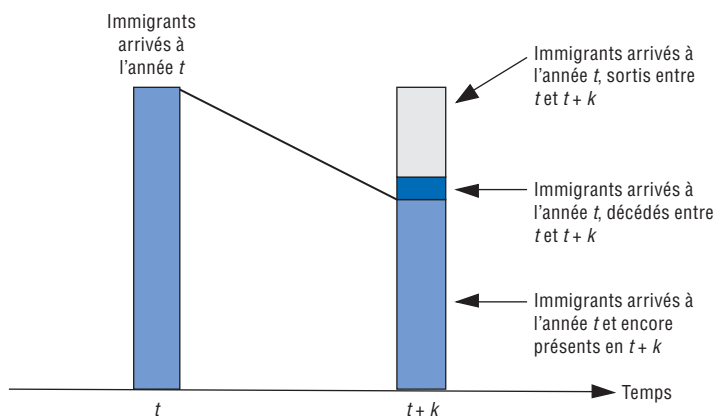
Ces enquêtes, ayant généralement des échantillons de taille modeste, ne permettent pas d'estimer l'ampleur des migrations initiales ou de retour, mais elles sont en revanche fort utiles pour comprendre les causes et les conséquences de la migration de retour. A titre d'exemple, on peut citer les enquêtes NIDI qui couvrent la Turquie, l'Égypte, le Maroc, le Sénégal et le Ghana (voir Schoorl et al., 2000) ou le *Mexican Migration Project*.

Le *Mexican Migration Project* (MMP) est un projet de recherche, créé en 1982 et basé à l'Université de Princeton aux États-Unis et à l'Université de Guadalajara au Mexique, qui étudie les migrations des Mexicains vers les États-Unis. Chaque année, pendant l'hiver (lorsque les migrants saisonniers retournent chez eux), le *Mexican Migration Project* réalise une enquête auprès d'un échantillon de ménages sélectionnés aléatoirement dans un certain nombre de localités mexicaines. L'échantillon est composé chaque année d'environ 300 ménages et plus de 5 000 individus. En plus des informations sociales, démographiques et économiques sur le ménage et ses membres, les enquêteurs collectent des informations sur le premier et dernier voyage aux États-Unis de chaque individu. Ils collectent également auprès des chefs de ménage un historique de leurs migrations vers les États-Unis et administrent un questionnaire sur le plus récent séjour, incluant des questions sur l'emploi, les revenus et l'utilisation des services sociaux américains.

Après la collecte des enquêtes mexicaines, les enquêteurs se rendent dans les zones de destination principales aux États-Unis et effectuent la même enquête auprès des migrants provenant des communautés figurant dans l'échantillon mexicain et qui ne retournent plus au Mexique. Ces enquêtes sont combinées avec celles réalisées au Mexique de façon à construire un échantillon binational représentatif.

Source : Site du MMP : <http://mmp.opr.princeton.edu/>

Graphique III.3. Méthode d'estimation indirecte des sorties d'immigrés depuis le pays de destination



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436516678000>

pays d'origine et selon diverses caractéristiques, pour les migrants entrés en 1999⁸. Les résultats sont détaillés dans la section 1.B.

Une méthode comparable est mise en œuvre à l'aide des enquêtes annuelles force de travail (EFT) pour cinq pays européens (Belgique, Irlande, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni), ce qui permet de suivre les cohortes entrées dans les années 1990 à travers les enquêtes successives. Il est ainsi possible d'estimer l'évolution du taux de rétention des immigrants. Les résultats sont également présentés dans la section 1.B. Certaines limites inhérentes à ces données ont nécessité des ajustements spécifiques⁹ (voir encadré III.2).

Mesure indirecte des retours dans le pays d'origine

A partir des pays d'origine, il est possible d'estimer les retours de migrants si l'on dispose d'une enquête représentative contenant une information sur le lieu de résidence antérieur des individus. C'est par exemple le cas dans les recensements de population d'un nombre croissant de pays, qui comprennent une question sur le pays de résidence cinq ans avant la date du recensement. On peut alors non seulement estimer le nombre de migrants de retour pour différents pays de résidence antérieure, mais également comparer les migrants de retour avec ceux qui n'ont pas quitté le pays d'origine. Lorsque les données adéquates sont disponibles, il est également possible d'apparier le recensement d'un pays d'origine avec ceux des principaux pays de destination. Cela permet, d'une part d'estimer des taux de retour et, d'autre part, de comparer les migrants de retour à ceux qui sont restés dans les pays d'accueil. La méthode est illustrée par le graphique III.5.

Un inconvénient de cette méthode est qu'il n'est généralement pas possible de contrôler la date d'arrivée dans le pays de destination, et donc la durée de résidence dans ce pays. Les « taux de retour » estimés de cette façon ne sont donc pas comparables aux taux de retour par cohorte estimés grâce aux enquêtes provenant des pays de destination. De fait, cette méthode permet de calculer une proportion de retours parmi les migrants présents à une date donnée, c'est-à-dire un rapport entre des sorties et un effectif, qui est typiquement plus faible qu'un taux de retour pour une cohorte d'entrées donnée, qui rapporte des sorties à un flux.

Nous mettons en œuvre cette méthode dans le cas de plusieurs pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica et Mexique) dont les recensements sont appariés à ceux des États-Unis et de l'Espagne, qui constituent les principaux pays d'accueil. Les résultats sont présentés dans la section 1.B.

1.B. L'ampleur des migrations de retour

Cette section présente les principaux résultats des estimations qui ont été élaborées selon les méthodes décrites dans la section précédente. Elles sont complétées par des résultats tirés de la littérature existante sur les migrations de retour. La présentation ci-dessous distingue les estimations réalisées à partir de sources « pays de destination », et celles obtenues grâce à des sources « pays d'origine ».

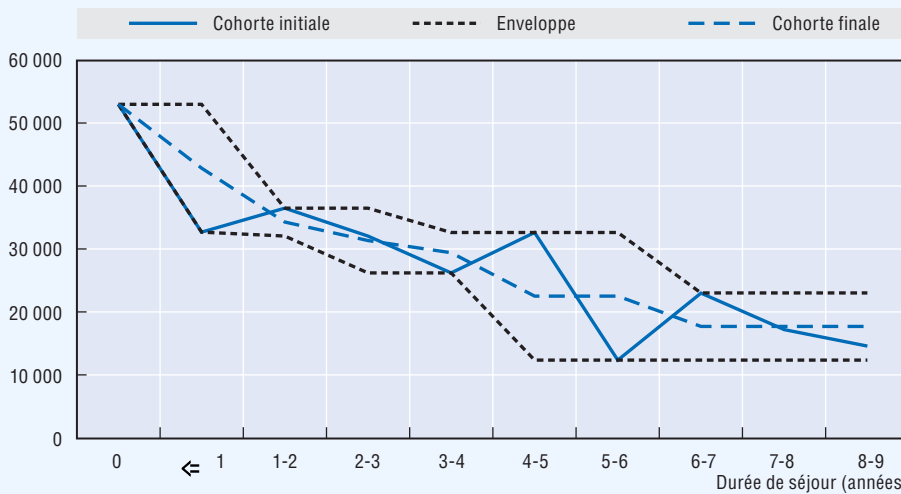
Les différences de taux de retour par pays de destination peuvent être attribuées à trois catégories de facteurs. Tout d'abord, la nature des titres de séjour, notamment leurs conditions de renouvellement et de changement de statut, varie fortement selon les catégories d'entrées et affecte la probabilité de retour et la durée de séjour effective. Par exemple, les travailleurs saisonniers sont amenés à retourner dans leur pays d'origine très

Encadré III.2. Estimation des migrations de retour à partir des enquêtes force de travail

Pour chaque enquête force de travail (EFT), les non-réponses sur la durée de séjour sont réallouées proportionnellement de façon à conserver l'effectif total d'immigrés*. Les effectifs par durée de séjour sont ensuite repondérés afin de faire coïncider l'effectif total estimé par chaque enquête aux estimations officielles de la population immigrée. L'évolution de la taille de la cohorte entrée à l'année t est alors estimée en suivant les effectifs par durée de séjour dans les enquêtes des années $t + 1$, $t + 2$, etc. Compte tenu de la couverture partielle et de la faible représentativité des migrants arrivés depuis moins d'un an dans les EFT, l'effectif des entrées de chaque cohorte est généralement obtenu grâce aux sources administratives nationales (Base de données sur les migrations internationales, voir www.oecd.org/els/migration/imo/data).

En raison de l'instabilité des échantillons des enquêtes emplois et de la concentration des réponses sur la durée de séjour sur certaines valeurs (cinq ans, en particulier), les effectifs de ces cohortes sont volatils et il est nécessaire de les lisser afin d'estimer les taux de rétention. La méthode de lissage retenue repose sur la construction d'une enveloppe autour de la cohorte originale, l'effectif final retenu pour une durée de séjour donnée étant la moyenne entre le maximum et le minimum de l'enveloppe. Le graphique III.4 présente les ajustements effectués dans le cas de la cohorte d'immigrés entrés en 1993 aux Pays-Bas.

Graphique III.4. Évolution de l'effectif des immigrants entrés aux Pays-Bas en 1993, par durée de séjour



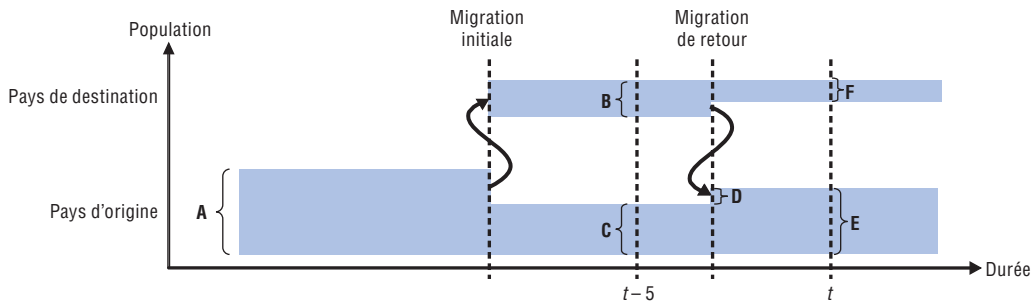
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436537652284>


Source : Calculs des auteurs; enquêtes force de travail des Pays-Bas et de la base de données sur les migrations internationales.

Une limite de cette approche concerne les différences entre pays dans les critères d'enregistrement des entrées dans les registres administratifs. En effet, dans les pays disposant de registres de populations, ceux-ci servent de base d'échantillonnage des EFT; les entrées couvertes par l'EFT sont donc étroitement liées aux inscriptions dans les registres. Les critères d'inscription dans les registres dépendent essentiellement de l'intention de séjour des immigrants et varient d'un pays à l'autre. Dans un pays dont le critère d'inscription est l'intention de séjourner plus de trois mois, les entrées comprendront donc un nombre important de personnes entrant pour de courts séjours. Les pays dont le critère d'inscription est d'un an en comptabiliseront moins et auront donc des taux de sorties moins importants.

* La réallocation des non-réponses sur la durée de séjour est nécessaire lorsque le taux de non-réponse varie d'une année à l'autre, ce qui est fréquemment le cas.

Graphique III.5. **Méthode d'estimation des retours via un recensement dans le pays d'origine**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436562426476>

Note : Les recensements dans les pays d'origine et de destination ont lieu à l'année t. Les recensements du pays d'origine et de destination incluent une question sur le pays de résidence 5 ans auparavant. A : population initiale dans le pays d'origine; B : effectif d'émigrants arrivés dans le pays de destination avant t-5; C : effectif de non-migrants (A-B); D : migrants de retour parmi les migrants arrivés dans le pays de destination avant t-5; E : population dans le pays d'origine en t; D est observé à la date t dans le pays d'origine à partir de l'information sur le lieu de résidence en t-5; F est observé à la date t dans le pays d'accueil. La proportion de retours en t parmi les migrants présents en t-5 dans le pays de destination est égale à $D/B = D/(F + D)$.

rapidement. Les étudiants étrangers ne sont *a priori* pas voués à s'installer définitivement dans le pays d'accueil, mais ils ont maintenant la possibilité de changer de statut à l'issue de leurs études sous certaines conditions dans de nombreux pays de l'OCDE (voir OCDE, 2007). En revanche, les personnes entrées dans le cadre de programme de migration sélective dans les pays d'installation (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande) disposent dès leur arrivée d'un titre de séjour permanent. En Europe, certains titres de séjour temporaires sont à vocation permanente et permettent donc une installation de long terme. La composition des flux migratoires selon ces différentes catégories affectera donc le taux de retour moyen observé.

Les motifs de la migration déterminent également la propension au retour. Les personnes entrées au titre du regroupement familial s'installeront vraisemblablement de manière durable¹⁰. A l'inverse, dans le cas des réfugiés, l'éventualité du retour dépendra essentiellement du rétablissement des conditions économiques, sociales et politiques dans le pays d'origine, et du degré d'intégration dans le pays d'accueil. Enfin, les circonstances individuelles, telles que le statut matrimonial et familial, sont également un déterminant clé du comportement migratoire.

Compte tenu des différences dans la nature des flux par pays d'origine et des caractéristiques des politiques migratoires des pays de l'OCDE, on peut donc s'attendre à des taux de retour variables selon les pays. Pour l'interprétation des résultats présentés ici, il importe de garder à l'esprit ces différences institutionnelles et structurelles, même s'il est généralement difficile d'en identifier précisément l'impact.

Les retours estimés à partir des données des pays d'accueil : taux de réémigration globaux par cohorte d'entrées

On présente ici les résultats des estimations effectuées pour les pays européens de l'OCDE à l'aide des enquêtes forces de travail sur la période 1992-2005 et pour les États-Unis grâce au recensement de la population de 2000 et de l'*American Community Survey* de 2005.


D'une manière générale, les taux de sorties (i.e. incluant retours et émigration secondaire) estimés sont relativement élevés. Comme le montrent les résultats du

tableau III.1, les taux de sorties globaux après cinq années de résidence sont compris entre 19 % pour les États-Unis et 60 % pour l'Irlande. Autrement dit, pour une cohorte d'entrées de 100 immigrants arrivés à l'année t , 40 étaient encore présents à l'année $t + 5$ dans le cas de l'Irlande, 50 en Belgique, 60 au Royaume-Uni et en Norvège, 72 aux Pays-Bas et 81 aux États-Unis. L'estimation dans le cas des États-Unis peut être sous-évaluée compte tenu du fait que l'on ne comptabilise pas les sorties qui ont eu lieu au cours de la première année (i.e. entre 1999 et 2000) (voir note n° 8). À l'inverse, les taux de réémigration observés en Irlande et en Belgique sont particulièrement élevés. En qui concerne la Belgique, cela pourrait éventuellement s'expliquer par la présence des institutions européennes et de nombreux sièges sociaux de multinationales. Comme noté dans l'encadré III.2, la comparabilité des résultats est limitée par les différences de critères d'enregistrement des entrées entre pays.

Tableau III.1. Estimations de taux de réémigration dans quelques pays européens et aux États-Unis après cinq ans de résidence

Population âgée de 15 ans et plus

	Période d'entrée	Taux de réémigration moyen après 5 ans (%)
Irlande	1993-1998	60.4
Belgique	1993-1999	50.4
Royaume-Uni	1992-1998	39.9
Norvège	1996-1999	39.6
Pays-Bas	1994-1998	28.2
États-Unis	1999	19.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436848247812>

Source : Voir l'encadré III.2 pour la méthode d'estimation et les sources pour les pays européens et la note n° 8 pour les États-Unis.

Les estimations existantes de taux de réémigration au bout de cinq ans de résidence obtenues selon des méthodes comparables fournissent des résultats similaires. Dans le cas du Royaume-Uni, Dustmann et Weiss (2007) obtiennent un taux de rétention moyen de 60 % après cinq ans de résidence sur la période 1992-2002 en exploitant également les enquêtes emplois, ce qui est un résultat identique à ce que nous obtenons sur la période 1992-1998. Dans le cas des États-Unis, Borjas et Bratsberg (1996) proposent des estimations des taux de sorties à la date du recensement de 1980 pour les cohortes entrées entre 1970 et 1974 d'une part, et entre 1975 et 1980, d'autre part. Ils obtiennent des taux de réémigration de 21.5 % après six à dix ans de résidence et 17.5 % après cinq ans et moins de résidence. Ces résultats sont compatibles avec le taux à cinq ans que nous estimons pour les personnes entrées en 1999 (19.1 %) et suggèrent que le taux de rétention global des immigrés aux États-Unis a peu évolué dans les 25 dernières années. Dans le cas de la Norvège, Bratsberg et al. (2007) estiment, pour les cohortes entrées entre 1967 et 2003, un taux de sorties moyen d'environ 50 % après 5 ans de résidence. Pour les Pays-Bas, en exploitant les données du registre de population, Bijwaard (2004) fait état d'un taux de réémigration d'environ 35 % après cinq ans pour la cohorte entrée en 1997.

Des estimations de taux de sorties comparables sont disponibles pour d'autres pays. Pour le Canada, Aydemir et Robinson (2006) trouvent un taux de rétention de 76.3 % après 5 ans de résidence pour les hommes migrants entrés en 1996, soit un taux de sorties de

23.7 %¹¹. Dans le cas du Danemark, Jensen et Pedersen (2007) estiment un taux de rétention de 45 % après 5 ans pour la cohorte d'immigrants entrés en 1983 (soit un taux de sorties de 55 %). Pour la Nouvelle-Zélande, pour la cohorte entrée en 1998, le rapport de Shortland (2006) estime que 77 % des migrants étaient encore présents dans le pays en 2003, soit un taux de réémigration de 23 %.

L'ensemble de ces estimations indiquent que les taux de réémigration après cinq ans de résidence varient de 20 % à plus de 50 % selon les pays de destination et les périodes. Certains pays, comme les États-Unis, le Canada et la Nouvelle-Zélande, qui sont parmi les pays traditionnels d'immigration de longue durée, retiennent davantage leurs immigrés que les pays européens.

Différences par pays d'origine

Les taux de rétention par cohorte d'entrées varient de façon substantielle selon le pays d'origine des migrants. La composition des flux migratoires en termes de pays d'origine peut d'ailleurs expliquer en partie les différences de taux de réémigration par pays de destination que nous venons de mettre en évidence.

Dans le cas des États-Unis, par exemple, nos estimations indiquent que le taux de sorties des migrants mexicains entrés en 1999 était de 18 % après 5 ans, alors qu'il était de 24 % pour les ressortissants des pays d'Amérique du Sud, de 43 % pour les migrants originaires du Canada et de 54 % pour ceux venant d'un pays de l'UE15.

Dans le cas de la Norvège, les résultats de Bratsberg *et al.* (2007) mettent également en évidence une grande diversité selon la région d'origine : alors que le taux de réémigration moyen au bout de cinq ans est de 50 % environ, le taux de rétention des ressortissants de pays membres de l'OCDE est de moins de 30 %, tandis que celui des immigrés originaires de pays non occidentaux est de plus de 75 %. Pour la Suède, la probabilité pour un immigré de quitter le pays varie également selon la région d'origine : les migrants originaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est sont ceux qui partent le moins (Nekby, 2006).

Migrations de retour vs. migrations secondaires : quelques indices

Selon la définition discutée dans la section 1.A, les migrations de retour sont un cas particulier de réémigration, où le nouveau pays de destination est le même que le pays d'origine. Dans le cas des migrations secondaires, le nouveau pays de destination est différent du pays d'origine. Il est important de différencier les migrations de retour des migrations secondaires car les implications tant en termes de politiques migratoires qu'en termes d'impact sur les pays d'origine, ne sont pas les mêmes.

Des estimations directes permettant de comparer les migrations secondaires et les migrations de retour existent dans le cas des pays Nordiques grâce aux registres de population, qui incluent une information sur la destination prévue. Pour la Suède, Nekby (2006) montre que sur la période 1991-2000, 72 % des immigrés (âges de 26 à 64 ans) quittant le pays avaient leur pays de naissance pour destination prévue, soit 28 % de migration secondaire. Ce pourcentage varie toutefois fortement par région d'origine : la part des migrations secondaires dans le total des réémigrations est inférieure à 15 % pour les natifs des pays nordiques et des pays d'Europe de l'Ouest, mais elle dépasse 20 % pour les Nord-Américains et les Sud-Américains, 40 % pour les natifs des pays d'Europe de l'Est et 50 % pour les Asiatiques et les Africains. Dans le cas de la Norvège, Bratsberg *et al.* (2007) obtiennent des résultats comparables. Sur la période 1967-2003, 93 % des immigrés danois

et suédois ayant quitté la Norvège sont retournés dans leur pays d'origine, soit une part de migration secondaire de 6 % environ. Pour les immigrés originaires des États-Unis ou du Royaume-Uni, la part des migrations secondaires dans la réémigration était respectivement de 14 % et 13 %. En revanche, pour les immigrés originaires de pays émergents ou en développement, la part de la migration secondaire était nettement plus élevée : 22 % pour la Turquie, 19 % pour l'Irak, 30 % pour la Somalie et 67 % pour le Viêtnam.

Dans le cas de l'Autriche, les données de registres sur les sorties comportent une indication sur la région de destination des migrants. Parmi les individus sortant d'Autriche entre 2002 et 2006 et nées dans l'UE-15 (hors Autriche), entre 86 % et 93 % avaient l'UE15 comme destination. Cela indiquerait que la part de la migration secondaire est relativement limitée, sauf à faire l'hypothèse que ces personnes émigrent vers un pays européen autre que leur pays de naissance. Dans le cas des immigrés d'origine africaine quittant l'Autriche, la part de ceux ayant l'Afrique comme destination était comprise entre 78 % et 90 %. Si l'on fait l'hypothèse que la grande majorité des Africains retournant en Afrique au départ de l'Autriche rentrent effectivement dans leur pays de naissance, les migrations secondaires représentent au maximum 20 % des sorties d'immigrés africains.

La part relative des migrations secondaires et des migrations de retour semble donc varier significativement par pays d'origine et pays de destination, mais également selon la nature et la durée de la résidence dans le pays de destination. Les immigrés provenant de pays ou de régions relativement pauvres et ayant résidé dans un pays de l'OCDE ont une propension plus importante à émigrer vers un pays tiers, tandis que les immigrés provenant de pays dont le niveau de vie est comparable à celui de destination ont davantage tendance à repartir vers leur pays d'origine.

Les retours estimés à partir des données des pays d'origine

Du point de vue des pays d'origine des migrants, les retours de personnes nées dans le pays (ou de nationaux) sont appréhendés au travers des entrées. Si ces migrants de retour ont la nationalité de leur pays d'origine, aucune formalité ne leur est nécessaire pour rentrer dans leur pays et, bien souvent, aucune source administrative ne répertorie ces entrées (sauf dans le cas de pays disposant de registres couvrant l'ensemble de la population, comme les pays nordiques). La source d'information la plus courante sur les retours de nationaux est alors le recensement de la population, lorsque celui-ci inclut une question sur le lieu de résidence antérieur (voir section 1.A pour un descriptif de cette méthode).


Le tableau III.2 présente une estimation du nombre de migrants de retour dans différents pays d'Amérique latine selon le pays de destination à partir de données de recensements. Les résultats montrent que les taux de retour sont très différents en fonction du pays d'origine et du pays de destination, le taux de retour le plus élevé concernant les Chiliens ayant immigré en Espagne (près de 16 %) et le taux le plus faible étant obtenu pour les Mexicains et les Argentins ayant immigré aux États-Unis (4 %).

1.C. Qui sont les migrants de retour?

Cette section discute les principales caractéristiques socio-économiques (âge, durée de séjour, genre et éducation) des migrants de retour.

Tableau III.2. **Proportion de retours parmi les migrants de quelques pays d'Amérique latine (pays de destination : États-Unis et Espagne)**

Année du recensement (t)	Migrants résidant dans le pays de destination en 2000 et arrivés avant l'année t-5		Migrants rentrés du pays de destination après l'année t-5		Proportion de migrants de retour en t parmi les migrants présents dans le pays de destination en t-5 (%)	
	[1]		[2]		[2/(1+2)]	
	États-Unis	Espagne	États-Unis	Espagne	États-Unis	Espagne
Argentine 2001	98 438	61 860	3 860	2 770	3.8	4.3
Brésil 2000	114 085	17 800	11 596	1 519	9.2	7.9
Chili 2002	66 542	9 180	5 080	1 730	7.1	15.9
Costa Rica 2000	51 267	-	4 400	-	7.9	-
Mexique 2000	6 268 985	11 280	239 987	1 404	3.7	11.1

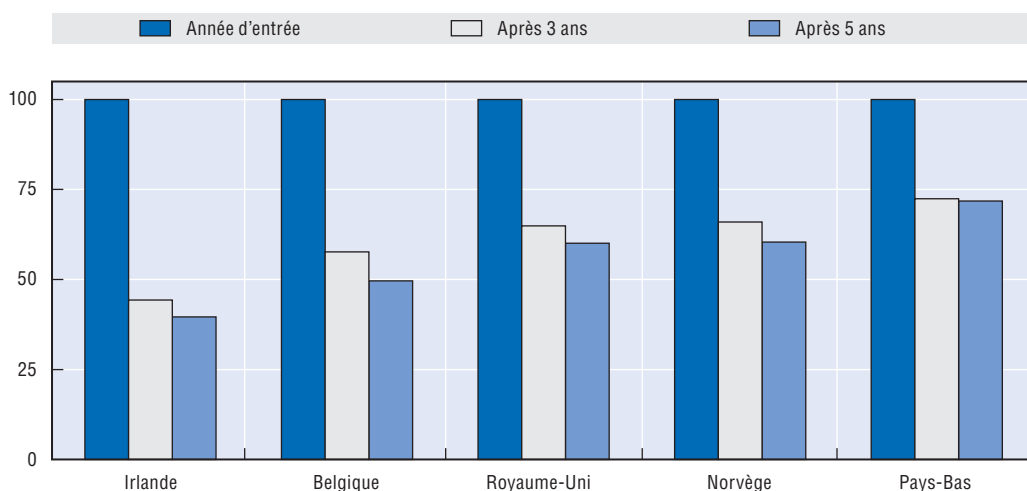
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436861683343>

Note : Voir graphique III.5 pour la méthode d'estimation.

Sources : Colonne [1] : recensements de la population des pays de destination (États-Unis (2000) et Espagne (2001)); colonne [2] : recensements des pays d'origine.

Âge et durée de séjour des migrants de retour

L'exploitation des enquêtes emploi européennes permet de comparer les taux de rétention après trois ans de résidence à ceux obtenus après cinq ans. Une tendance nette émerge de cette comparaison pour l'ensemble des pays analysés : les taux de retour après cinq ans de présence ne sont pas beaucoup plus élevés que les taux de retour après trois ans. Cela indique que les immigrants qui quittent leur pays de destination le font après relativement peu de temps passé à l'étranger. Autrement dit, plus la durée de séjour dans le pays d'accueil augmente, plus la probabilité de retourner ou d'émigrer dans un pays tiers diminue (voir graphique III.6). Ce résultat peut notamment s'expliquer par la possibilité d'obtenir, au-delà de cinq ans de résidence, un titre de séjour de long terme, voire la nationalité du pays d'accueil, dans nombre de pays européens de l'OCDE.

Graphique III.6. **Taux de rétention des migrants au bout de 3 et 5 ans de résidence pour quelques pays européens, population âgée de 15 ans et plus**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436566486830>

Sources : Voir encadré III.2 pour la méthode d'estimation et les sources.

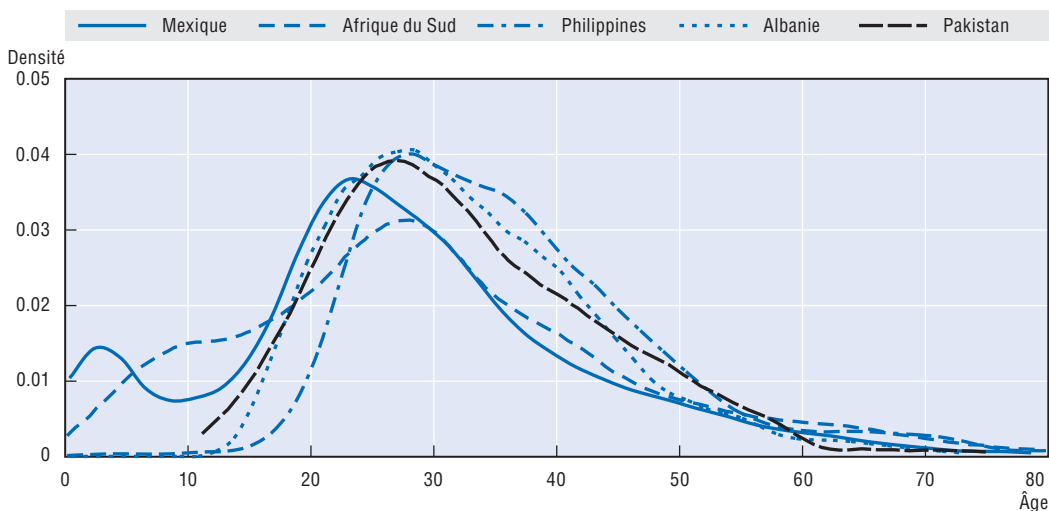
Les analyses effectuées grâce aux registres de population dans les pays Nordiques confirment ce résultat. Dans le cas de la Suède, Nekby (2006) montre que la durée de résidence des immigrés dans le pays a un impact négatif sur la probabilité de retourner vers leur pays d'origine : en contrôlant pour un ensemble de facteurs démographiques, dix années passées en Suède réduisent la probabilité de retourner dans le pays d'origine de près de 8 points. En revanche, la durée de séjour a un impact moindre dans le cas des migrations secondaires. De même, les résultats obtenus par Bratsberg *et al.* (2007) indiquent que le taux de rétention moyen des immigrants en Norvège passe de 60 % au bout de trois ans à 50 % au bout de cinq ans et 40 % au bout de dix ans.


Dans le cas des États-Unis, les données du recensement de 2000 et de l'*American Community Survey* de 2005 indiquent également que la propension à réémigrer diminue avec la durée de séjour. Alors que le taux de réémigration des immigrés entrés en 1999 est de 19 % au bout de cinq ans, seuls 11 % des personnes entrées en 1998 et toujours présentes au moment du recensement de 2000 ont quitté les États-Unis entre 2000 et 2005. Pour la cohorte entrée en 1997, cette proportion tombe à 7.5 % et pour les immigrés entrés entre 1994 et 1996, elle est seulement de 5 %.¹²

Le suivi des immigrants sur une plus longue période permet de révéler que, dans certains cas, la probabilité de retourner décroît dans un premier temps, puis augmente. Pour le Danemark, Jensen et Pedersen (2007) estiment que la probabilité de quitter le pays décroît dans les 15 premières années de séjour, puis croît à nouveau, reflétant le cycle de vie des migrants et notamment une pension importante au retour au moment de la retraite (voir également l'encadré III.3).

Toutefois, comme le montre McKenzie (2006), une part prépondérante des migrations de retour s'effectuent au début du cycle de vie, par des migrants relativement jeunes. Selon cet auteur, les migrants mexicains retournent au Mexique en moyenne à l'âge de 24 ans après trois ans à l'étranger et les Albanais rentrent dans leur pays en moyenne à 25 ans après sept mois à l'étranger (voir graphique III.7).

Graphique III.7. **Distribution des âges au retour pour quelques pays**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436573118125>

Source : McKenzie, 2006.

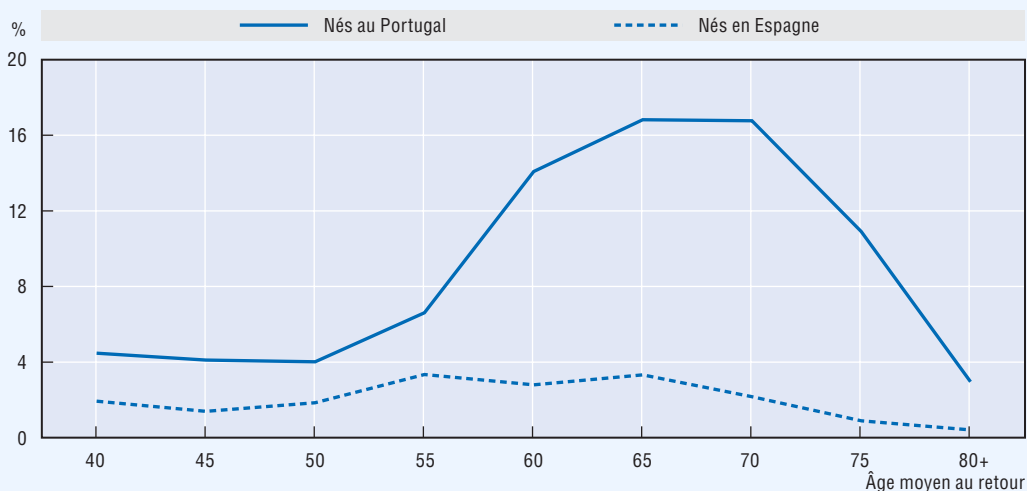
Encadré III.3. Le retour pour la retraite

Au moment de la retraite, certains migrants retournent dans leur pays d'origine. Dans le cas de la Suède, par exemple, Klinthäll (2006a) montre que la probabilité de retour augmente significativement après 65 ans, âge légal de la retraite dans le pays. Cet effet est plus marqué encore pour les retraités âgés de 51 à 64 ans.

Dans le cas des retours des migrants nés en Espagne et au Portugal et vivant en France, l'exploitation conjointe des recensements de 2001 des deux pays de la péninsule ibérique et de l'enquête emploi française de 1995 permet d'estimer la proportion de migrants espagnols et portugais retournés dans leur pays d'origine par classe d'âge entre 1995 et 2001. Comme le montre le graphique III.8, cette proportion augmente très fortement à partir de 50-55 ans pour les immigrés portugais et beaucoup plus modestement pour les immigrés espagnols qui sont beaucoup moins nombreux à rentrer. Ainsi, parmi les immigrés portugais âgés de 60 à 64 ans résidant en France en 1995, près de 17 % sont retournés au Portugal dans les cinq années suivantes, alors que cette proportion n'est que de 3,5 % pour les immigrés espagnols. Des différences dans les conditions d'intégration et dans les caractéristiques des vagues migratoires contribuent à expliquer les écarts observés.

Au moment de la retraite, certains migrants peuvent cependant faire le choix de partager leur temps entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil. Dans le cas des migrants résidant en France, De Coulon et Wolff (2006) montrent que ce choix de « va-et-vient » est loin d'être négligeable, en particulier parmi les migrants originaires d'Europe du Sud et ceux originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Dans le cas des immigrés portugais en France, ce « va-et-vient » existe également tout au long de la vie active (à l'occasion de vacances passées dans le pays notamment) et les liens avec la communauté d'origine sont très souvent maintenus. L'acquisition d'un logement au Portugal (souvent dans le village ou la ville d'origine) trouve son aboutissement dans de plus longues périodes passées au pays après la retraite (Charbit *et al.*, 1997).

Graphique III.8. Proportion d'immigrés nés au Portugal et en Espagne retournant de France vers leur pays d'origine, par âge moyen au retour



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436585252632>

Source : Calculs des auteurs; enquête emploi France de 1995, recensements espagnol et portugais de 2001.

Les femmes retournent-elles plus que les hommes?

Pour les pays européens, on n'observe pas de différences significatives dans les taux de réémigration selon le genre. Dans le cas des États-Unis, nos estimations indiquent cependant une différence significative entre les hommes et les femmes, avec des taux de réémigration après cinq ans de 22 % et 16 % respectivement. Lorsque l'on exclut les migrants mexicains (parmi lesquels les hommes sont surreprésentés), cette différence est réduite mais ne disparaît pas complètement (18.5 % pour les femmes, 21 % pour les hommes). Pour les immigrants mexicains, le taux de réémigration des hommes à cinq ans est très supérieur à celui des femmes (23 % contre 9.6 %). Pour les pays d'Amérique latine pour lesquels nous disposons de données, en revanche, les différences hommes-femmes sont minimales, et ne dépassent pas 2.5 points de pourcentage dans le cas des immigrants brésiliens.

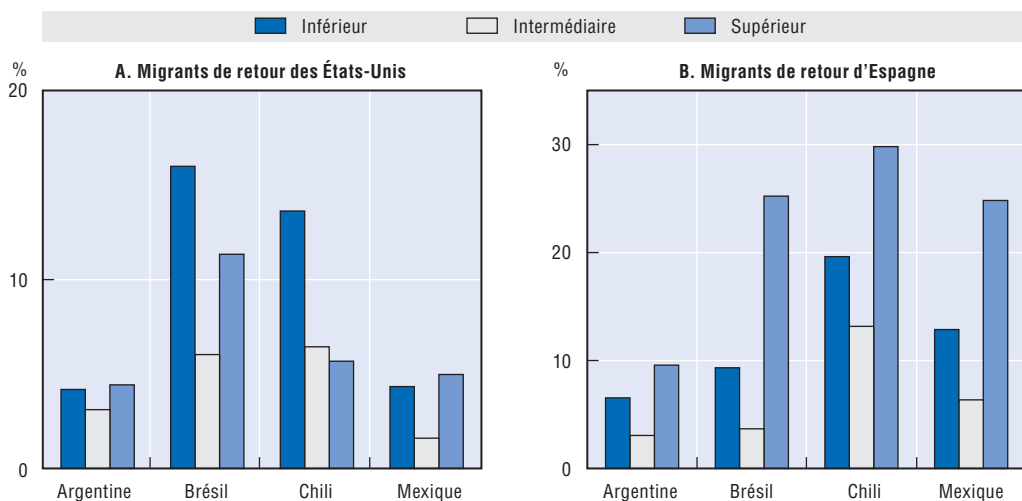
Éducation: les migrants plus éduqués retournent-ils plus souvent que les autres?

La propension au retour des immigrants varie-t-elle selon leur niveau d'éducation? Pour les pays européens, le taux de réémigration des immigrants hautement qualifiés est supérieur à la moyenne. Dans le cas des États-Unis, les immigrants les moins qualifiés (inférieur au secondaire inférieur) et les plus qualifiés (supérieur) ont un taux de réémigration nettement plus élevé que les immigrants ayant un niveau d'éducation intermédiaire : pour les hommes arrivés en 1999 à 30 ans et plus¹³, le taux de réémigration après 5 ans de résidence était de 34.3 % pour les moins éduqués, de 4.4 % pour ceux ayant un niveau d'éducation intermédiaire et de 23.5 % pour les plus qualifiés. Le même profil est observé dans la plupart des cas pour les taux de retour des immigrants originaires des pays d'Amérique latine revenant des États-Unis ou d'Espagne (graphique III.9).

Plusieurs auteurs ont également identifié une telle relation entre le niveau d'éducation des immigrants et leur probabilité de retour. C'est le cas notamment de Nekby (2006) pour la Suède.

Graphique III.9. Proportion de migrants de retour par niveau d'éducation parmi les migrants argentins, brésiliens, chiliens et mexicains

Population âgée de 25 à 64 ans



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436637286784>

Note : Le niveau d'éducation inférieur correspond au secondaire inférieur ou moins, intermédiaire correspond au niveau secondaire terminé et supérieur correspond à l'éducation supérieure.

Source : Recensements des pays considérés (voir tableau III.2).

Les migrants hautement qualifiés ont généralement un taux de retour élevé. Dans le cas des États-Unis, Finn (2007) montre que le taux de rétention des étrangers ayant obtenu un doctorat dans une université américaine s'établit autour de 65-70 % cinq ans après le diplôme, ce qui suggère un taux de réémigration de 30 à 35 %. Ce taux de rétention varie toutefois significativement par pays d'origine et par champ d'étude.

2. Les déterminants des migrations de retour : de la théorie à la pratique

Mieux comprendre les motivations qui sous-tendent la décision des migrants de retourner vers leur pays d'origine ou de poursuivre leur parcours migratoire vers un pays tiers, constitue un enjeu important pour l'élaboration des politiques migratoires, notamment celles orientées vers les migrations temporaires ou circulaires.

Même en limitant la question aux retours volontaires, ou plus exactement au cas où les migrants sont à même de faire un choix non contraint par leur statut légal, on ne peut que constater l'inadéquation des modèles théoriques standards pour expliquer les migrations de retour. Les approches économiques de la décision de migrer, telles que formulées par les contributions séminales de Sjaastad (1962) ou Harris et Todaro (1970), ne permettent pas, en effet, d'expliquer les migrations de retour vers des pays en développement depuis les pays de l'OCDE, qui sont caractérisées par des différentiels de revenu espéré négatifs. A partir des années 80, et plus particulièrement au cours de la décennie suivante, la question des migrations de retour a toutefois fait l'objet de nombreuses interprétations théoriques et évaluations empiriques qui ont permis de caractériser et d'identifier les principaux mécanismes en jeu.

On distingue essentiellement quatre catégories d'arguments qui se fondent respectivement sur i) l'échec de l'intégration dans le pays d'accueil et les changements dans la situation économique du pays d'origine, ii) les préférences des individus pour leur pays d'origine, iii) la réalisation d'un objectif d'épargne ou iv) l'évolution pour les individus des opportunités d'emplois dans le pays d'origine grâce à l'expérience acquise à l'étranger.

2.A. L'échec migratoire et l'importance du contexte macroéconomique

Un premier ensemble de travaux tente d'expliquer les migrations de retour par un déficit d'information sur le pays d'accueil au moment de la décision d'émigration. En situation d'information imparfaite, les migrants font *ex ante* des erreurs d'appréciation quant aux possibilités et aux conditions d'intégration sur le marché du travail et dans la société du pays d'accueil. Ils peuvent par exemple sous-estimer les difficultés imputables à la maîtrise de la langue du pays d'accueil, les problèmes liés à la reconnaissance des diplômes étrangers ou à la valorisation de leur expérience professionnelle. Lorsqu'ils disposent d'une offre d'emploi, les candidats à la migration peuvent sous-évaluer le coût de la vie, notamment le coût du logement, et donc surestimer leur niveau de vie dans le pays de destination et leur capacité d'épargne. Dans ces conditions, les migrations de retour concerneront principalement ceux qui ont « échoué » dans leur projet migratoire. Le retour s'effectuera donc relativement rapidement et sera d'autant plus fréquent que l'accès à l'information est difficile.

Les premières contributions de Yezer et Thurston (1976) et Allen (1979) s'inscrivent dans ce cadre argumentaire et sont appliquées aux migrations internes aux États-Unis. Herzog et Schottman (1982) tentent d'estimer l'effet de l'accès à l'information sur les migrations de retour¹⁴, mais les résultats s'avèrent peu robustes et ne permettent donc pas

une validation du modèle. Da Vanzo (1983) obtient néanmoins des résultats plus probants. Elle met notamment en évidence une relation significative et positive entre la distance de migration et la probabilité de réémigrer¹⁵.

Dans le cas des immigrés aux États-Unis, Duleep (1994) caractérise également les migrations de retour par un « échec migratoire ». Il met en évidence la coexistence de deux pics de retour, l'un survenant très rapidement après l'immigration et l'autre beaucoup plus tardivement au moment de la retraite. Borjas et Bratsberg (1996) modélisent les migrations de retour dans un cadre inspiré par le modèle de sélection de Roy (1951), dans lequel la composition des flux migratoires dépend de la distribution relative des revenus entre le pays d'origine et le pays d'accueil et des rendements moyens du capital humain. Dans ce cadre, les migrations de retour sont notamment expliquées par une erreur de jugement sur la forme de la distribution des revenus dans le pays d'accueil. Les auteurs montrent que la sélection des migrations de retour est inversée par rapport au processus de sélection initial. En d'autres termes, si le pays d'accueil attire des travailleurs relativement peu qualifiés, les retours concerneront principalement les meilleurs d'entre eux. Certaines études empiriques valident ce modèle, notamment pour les immigrés portoricains aux États-Unis (Ramos, 1992) et plus récemment en ce qui concerne les migrations entre la Suède et la Finlande (Rooth et Saarela, 2007).

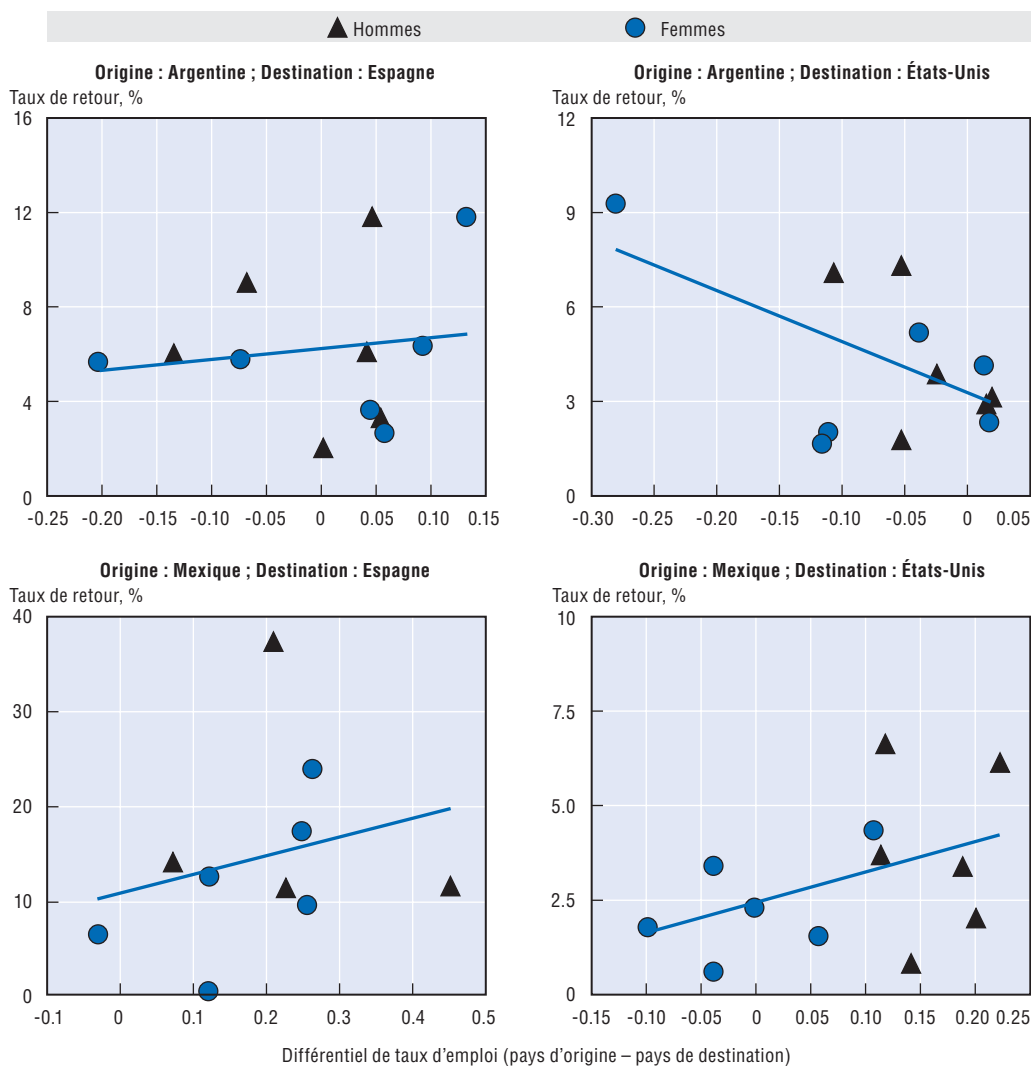
Certaines études permettent d'évaluer l'hypothèse de « l'échec migratoire » en analysant le lien entre intégration sur le marché du travail du pays d'accueil et migrations de retour. Elles présentent toutefois des résultats relativement contradictoires. Borjas (1989) montre par exemple que les scientifiques immigrés aux États-Unis qui émigrent sont ceux qui ont le moins bien réussi sur le marché du travail. Des résultats similaires sont obtenus par Reyes (1997) pour les travailleurs mexicains aux États-Unis. De même, dans le cas de l'Allemagne (Constant et Massey, 2002, 2003)¹⁶ et du Canada (Lam, 1994), l'exposition au chômage accroît la probabilité de retour.


Pour les immigrés qui rencontrent des difficultés à intégrer le marché du travail, l'accès à un système de protection sociale peut réduire la propension à émigrer. Reagan et Olsen (2000) dans le cas des États-Unis, Jensen et Pedersen (2007) pour le Danemark ou Nekby (2006) en Suède, obtiennent de tels résultats.

Les migrants prennent en réalité leur décision de retour non seulement en fonction de leur situation sur le marché du travail du pays d'accueil, mais également en tenant compte des opportunités qui s'offrent à eux dans leur pays d'origine. De fait, le contexte macroéconomique dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil est un déterminant majeur de la décision de retour. À partir des données de recensement des pays d'accueil (États-Unis et Espagne) et d'origine (Argentine et Mexique), il est possible de comparer les taux de retour par âge, genre et niveau d'éducation avec le différentiel de taux d'emploi observé entre les pays d'origine et de destination pour chacune de ces catégories (voir graphique III.10). En dépit de l'hétérogénéité des situations, le calcul montre une relation positive entre la probabilité de retourner dans son pays d'origine et l'amélioration des opportunités d'emploi relatives. C'est le cas notamment en ce qui concerne les Mexicains aux États-Unis ou les Argentins en Espagne¹⁷.

Les retours d'immigrés turcs d'Allemagne lors des phases d'expansion en Turquie révèlent également l'importance de la situation macroéconomique du pays d'origine. La conjoncture économique dans le pays de destination compte aussi. De nombreux retours d'immigrés portugais ont par exemple eu lieu à la fin des années 1970 et au début des

Graphique III.10. **Taux de retour par pays d'origine et de destination en fonction du différentiel de taux d'emploi observé, circa 2000**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436647005271>

Note : Personnes âgées de 25 à 64 ans réparties en 12 groupes selon le genre (deux groupes), le niveau d'éducation (trois groupes : primaire et secondaire inférieur, secondaire supérieur et universitaire) et l'âge (deux groupes : 25-44; 45-64). Chaque point représente un groupe distinct de population.

Source : Calcul des auteurs, recensements de population de l'Argentine, de l'Espagne, du Mexique et des États-Unis (circa 2000).

années 1980 alors que la situation économique dans les pays d'accueil se dégradait. Cet exemple illustre par ailleurs l'importance du contexte politique dans lequel se produisent les évolutions économiques, la dictature ayant pris fin au Portugal en 1974.

2.B. Préférence pour la consommation dans le pays d'origine

Une toute autre façon d'appréhender les migrations de retour consiste à considérer qu'elles font partie intégrante du projet migratoire initial. En faisant l'hypothèse que les migrants maximisent leur utilité le long de leur cycle de vie, il peut être optimal de choisir une durée de séjour finie dans le pays d'accueil même si un différentiel de revenu positif persiste avec le pays d'origine¹⁸. Ce résultat est obtenu notamment si l'utilité retirée de la

consommation est plus élevée dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil¹⁹. Si le retour n'a pas été concrétisé pendant la période de vie active, il devrait dès lors se matérialiser au moment de la retraite.

A partir des travaux de Hill (1987) et Djajic et Milbourne (1988), cette littérature s'est rapidement développée au début des années 90. A l'origine, ces auteurs supposent l'existence d'une préférence exogène pour le pays d'origine, mais cette dernière peut aussi être expliquée par un différentiel de pouvoir d'achat (Djajic, 1989; Stark, Helmenstein et Yegorov, 1997). Pour les immigrés, le temps passé dans le pays d'accueil permet d'accumuler des ressources qui seront dépensées au moment du retour. Ce dernier a lieu lorsque le bénéfice marginal d'une épargne plus élevée est compensé par la perte d'utilité associée au fait de résider à l'étranger. Sous certaines conditions, le retour aura lieu avant l'âge de la retraite. Cette situation est d'autant plus probable que la personne a immigré jeune ou qu'elle a un taux de préférence pour le présent élevé.

Dans ces conditions, une augmentation du salaire dans le pays d'accueil a un effet *a priori* ambigu sur la durée de séjour, car l'effet revenu et l'effet salaire relatif agissent dans des sens opposés (respectivement négativement et positivement sur la durée de séjour optimale). A partir du cas de l'Allemagne, Dustmann (2003a) montre que les migrants compensent les variations non anticipées de salaires en ajustant leur durée de séjour : une baisse de salaire (respectivement une hausse) entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une réduction (respectivement une augmentation) des intentions de retour.

Galor et Stark (1990, 1991) supposent que les migrants sont confrontés à une probabilité de retour donnée. Dans ces conditions, ils montrent que ceux-ci lissent leur consommation le long de leur cycle de vie en épargnant plus ou en produisant un effort productif plus important dans le pays d'accueil. Partant, cette formalisation permet d'expliquer que certains migrants parviennent à accumuler un niveau de richesse plus important que leurs homologues nés dans le pays.

Dustmann (1997a) intègre ce modèle dans un environnement stochastique. Il montre que l'incertitude liée à la situation sur le marché du travail du pays d'origine tend à accroître l'épargne de précaution des migrants et peut augmenter la durée de séjour optimale.

En ce qui concerne les travaux empiriques, peu de contributions développent un test explicite des modèles mentionnés ci-dessus, mais plusieurs études confirment implicitement le rôle de l'attachement au pays d'origine sur les migrations de retour. Dans le cas de l'Allemagne, Constant et Massey (2000, 2003) montrent l'importance de la présence du conjoint ou d'enfants dans le pays d'origine²⁰ pour expliquer le retour. Inversement, l'accès à la nationalité allemande ou des liens psychologiques (« *se sentir allemand* ») explique une plus forte propension à s'installer durablement. Des résultats similaires sont obtenus par exemple par Lindstrom (1996) dans le cas des migrations mexicaines aux États-Unis.

2.C. Épargner pour investir

Un autre type d'argument expliquant les migrations de retour a trait au fait que la migration peut servir à financer un projet d'investissement dans le pays d'origine. Dans cette perspective, les individus effectuent un choix joint, incorporant la migration, l'épargne, le retour et l'investissement.

Si les modèles de cycle de vie décrits précédemment lient l'objectif d'épargne à la consommation future, il s'agit ici d'épargner pour financer un investissement productif. Formellement, la distinction est limitée mais les deux approches ont des implications potentiellement différentes. Par exemple, le « migrant entrepreneur » doit faire face à une contrainte supplémentaire sur l'âge au retour dans la mesure où il doit pouvoir profiter du rendement de son investissement sur une période suffisamment longue avant la fin de sa vie active.

Berninghaus et Seifert-Vogt (1993) présentent une première formalisation explicite du comportement des migrants en termes d'objectif d'épargne. Ils montrent que, si l'objectif d'épargne initial ne peut pas être atteint avant une certaine date, par exemple en raison de l'évolution défavorable des conditions économiques dans le pays d'origine ou de destination, le projet migratoire est susceptible d'évoluer. Dès lors, les migrations temporaires pourront devenir permanentes.

Dustmann et Kirchkamp (2002) proposent un modèle où le comportement d'épargne dans le pays d'accueil, la décision de retour et le choix d'activité dans le pays d'origine (entrepreneuriat, salariat ou inactivité) sont liés. Ils montrent, entre autres, que les migrants sont plus à même de développer une activité individuelle dans leur pays d'origine s'ils émigrent à un jeune âge. Ils montrent également qu'une augmentation des salaires dans le pays d'accueil aura un effet indéterminé sur la durée de séjour moyenne. L'amélioration des conditions de rémunération réduit en effet la durée de séjour des « migrants entrepreneurs », mais risque de faire basculer vers un autre mode migratoire ceux qui avaient initialement choisi d'exercer une activité salariale au moment du retour (parce qu'ils ne pensaient pas pouvoir atteindre l'objectif d'épargne minimal pour développer une activité entrepreneuriale)²¹. Sous certaines conditions, les aides au retour, notamment lorsqu'elles visent à aider les migrants à créer leur propre activité, peuvent avoir un effet ambigu similaire sur la durée de séjour effective.

Les auteurs testent ensuite leur modèle sur un échantillon composé de près de 700 Turcs ayant résidé en Allemagne et ayant bénéficié d'un programme d'aide au retour. Dans cet échantillon, plus de la moitié des individus exerçaient une activité entrepreneuriale quatre ans après leur retour et 43 % étaient inactifs. Dustmann et Kirchkamp confirment l'effet négatif de l'âge à l'immigration et identifient un effet positif de l'éducation sur la probabilité d'être entrepreneur. L'effet le plus marqué est cependant associé à l'exercice d'une activité indépendante en Allemagne²².

Mesnard (2004) explicite le lien entre migration de retour et entrepreneuriat par la nécessité de contourner les difficultés d'accès au marché du crédit dans les pays d'origine. Les estimations appliquées à la Tunisie confirment l'existence d'une contrainte d'accès au crédit et le rôle joué par les migrations internationales dans ce contexte.

Yang (2006) cherche également à tester l'argument entrepreneurial dans le cas des Philippines. Selon l'auteur, si les migrants visent un objectif d'épargne, une forte dépréciation du peso philippin, telle qu'observée au moment de la crise financière asiatique en 1997, doit stimuler les retours. Les estimations ne confirment toutefois pas ce mécanisme et suggèrent même un effet inverse : une dépréciation du peso de 10 % réduit le taux de retour de 1.4 point de pourcentage. Toutefois, si les migrants ont un objectif d'épargne en devises étrangères, ou anticipent une augmentation de l'inflation suite à la dépréciation, les résultats précédents ne suffisent pas à infirmer l'hypothèse de l'objectif d'épargne. Reyes (2004) trouve d'ailleurs un résultat inverse de celui de Yang (2006) dans le

cas de la migration entre le Mexique et les États-Unis. D'autres études dans des contextes variés confirment l'importance du lien entre immigration, retour et entrepreneuriat. C'est le cas notamment au Pakistan (Ilahi, 1999), en Égypte (McCormick and Wahba, 2001) ou en Chine (Zhao, 2002) (voir section 4 pour plus de précisions).

2.D. Accumulation de capital humain et migration de retour

Un dernier type d'argument développé dans la littérature est lié au fait que les migrants acquièrent du capital humain dans le pays d'accueil, lequel peut être plus ou moins complémentaire avec le capital humain initial. L'existence d'externalités dans la fonction d'apprentissage ou l'exposition à un nouvel environnement technologique pourrait en effet justifier une accumulation plus rapide du capital humain dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Le cas des étudiants étrangers qui retournent dans leur pays d'origine à la fin de leurs études peut être appréhendé dans ce cadre²³.

La littérature dans ce domaine repose toutefois plutôt sur un effet lié à la complémentarité entre le capital humain initial et celui acquis à l'étranger. Ainsi, certains auteurs arguent que les compétences acquises dans le pays d'accueil permettent d'accroître le rendement du capital humain dans le pays d'origine. Le facteur déterminant le retour est ici fondamentalement différent de ceux exposés précédemment dans la mesure où il repose, au moins partiellement, sur la possibilité d'une inversion du différentiel de revenu espéré entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

Ce mécanisme était déjà présent dans le modèle de Borjas et Bratsberg (1996). Il est également intégré par Dustmann (1995) qui montre que, compte tenu de l'accroissement du revenu au moment du retour, il est possible d'observer deux pics dans l'épargne des migrants : le premier dans le pays d'accueil et le second après le retour dans le pays d'origine²⁴.

Plusieurs études empiriques confirment l'existence d'une prime au retour. C'est notamment le cas pour l'Irlande : Barrett et O'Connell (2001) montrent que les hommes qui ont émigré et sont retournés en Irlande gagnent en moyenne 10 % de plus que ceux qui ne sont pas partis (15 % pour ceux qui ont émigré pour des motifs liés à l'emploi). En revanche, les auteurs ne trouvent pas d'effet significatif pour les femmes. Les résultats obtenus par Co, Gang et Yun (2000), dans le cas de la Hongrie, sont de même nature mais inversés selon le genre. En effet, seules les femmes bénéficient d'une prime au retour de l'ordre de 40 %²⁵. Wahba (2007a) est une des seules références qui explore cette question pour un pays en développement. Dans le cas de l'Égypte, l'auteur montre que les individus qui ont eu une expérience migratoire internationale gagnent en moyenne 38 % de plus que ceux qui n'ont jamais émigré. Les résultats de ces deux derniers travaux empiriques sont particulièrement notables, dans la mesure où ils prennent soin de contrôler la double sélection à laquelle les migrants de retour sont sujets : la sélection résultant du caractère non aléatoire de la migration et celle, traditionnelle pour les estimations de salaires, provenant du choix de participation au marché du travail.

La section 1 a mis en évidence une plus forte prévalence des retours aux deux extrémités de la distribution des qualifications. Il est possible que ce résultat soit imputable à des effets de générations, avec des migrants plus âgés et peu qualifiés qui rentrent vers la fin de leur vie active et des migrants diplômés et plus jeunes qui rentrent pour d'autres motifs. Dans certains cas, ce constat persiste en contrôlant pour la structure

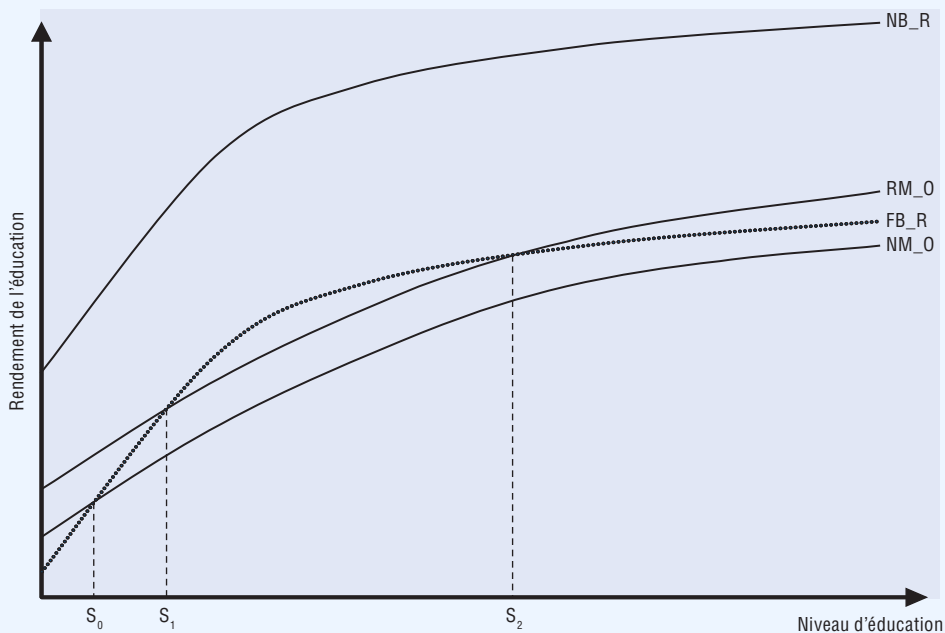
par âge et la durée de séjour des migrants (e.g. Nekby, 2006). Le modèle d'accumulation du capital humain fournit un cadre pour interpréter ce résultat, notamment en ce qui concerne les migrations de retour vers les pays en développement (voir encadré III.4).

Encadré III.4. Rendements de l'éducation et migrations de retour

Dans la mesure où les rendements de l'éducation dans le pays d'origine des migrants sont moins concaves que dans le pays de destination, et compte tenu des coûts de migration et de réémigration, le modèle d'accumulation du capital humain permet d'expliquer des différences dans les comportements migratoires selon le niveau d'éducation (voir graphique III.11).

Dans le graphique III.11, les personnes ayant un niveau d'éducation très faible (inférieur à S_0) n'ont pas un niveau de rémunération espéré dans le pays d'accueil suffisant pour financer le coût fixe de migration, et ne migrent donc pas. Pour les individus ayant un niveau de qualification supérieur à S_0 , la migration est profitable et leur permet d'acquérir de nouvelles compétences. Les moins qualifiés des migrants (i.e. dont le niveau d'éducation est compris entre S_0 et S_1) et les plus qualifiés (niveau d'éducation supérieur à S_2) auront intérêt à retourner dans leur pays d'origine car ils parviendront à y valoriser leur expérience et à obtenir *in fine* une rémunération supérieure à celle qu'ils auraient obtenue en ne migrant pas. Les migrants ayant un niveau d'éducation intermédiaire (entre S_1 et S_2) gagnent également des compétences, mais sans parvenir à un niveau tel que le retour soit profitable, ce qui peut notamment s'expliquer par le manque d'opportunités d'emplois correspondant à leurs qualifications dans leur pays d'origine.

Graphique III.11. Rendements de l'éducation dans les pays d'origine et d'accueil et statut migratoire



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436687404281>

Notes : NB_R : Natifs du pays d'accueil; NM_O : Non-migrants dans le pays d'origine; FB_R : Immigrés dans le pays d'accueil (en prenant en compte les coûts fixes associés à la migration); RM_O : Migrants de retour dans le pays d'origine.

2.E. Aller, revenir, aller, revenir, aller... : le cas des migrations répétées ou circulaires

Le retour ne caractérise pas nécessairement la fin de la chaîne migratoire, et n'est donc pas toujours définitif. Au moins deux types d'arguments peuvent être invoqués pour rendre compte des migrations répétées ou circulaires. Le premier tient au fait que le coût psychologique associé à l'émigration croît avec la durée de résidence à l'étranger. Dans la mesure où le coût de transport est faible, les migrants peuvent avoir intérêt à multiplier les courts séjours pour une durée d'expatriation totale donnée. Hill (1987) présente une formalisation qui est compatible avec cette interprétation. Reyes (1997) en donne une illustration dans le cas des migrations entre le Mexique et les États-Unis. Un second type d'argument a trait au cadre légal dans lequel les migrations internationales s'effectuent. La durée moyenne des séjours temporaires est en effet liée aux possibilités de proroger son titre de séjour ou de changer de statut. Ces possibilités dépendent des caractéristiques des politiques migratoires et sont fortement variables selon les pays. Les études économiques disponibles ne permettent pas d'intégrer suffisamment ces aspects institutionnels.

Plusieurs travaux récents se sont toutefois attachés à évaluer la nature et l'ampleur des migrations répétées. Constant et Zimmermann (2003, 2007) montrent, à partir de l'enquête GSOEP, que sur la période 1984-1997, 62 % des immigrés originaires d'Italie, de Grèce, d'Espagne, d'ex-Yougoslavie ou de Turquie ont quitté l'Allemagne au moins une fois, pour un an ou plus²⁶. Le fait d'avoir de la famille dans le pays d'origine constitue un facteur incitatif important pour effectuer des migrations répétées. De même, les personnes qui disposent d'un passeport allemand sont plus mobiles. Inversement, il semble que les personnes les plus qualifiées le soient moins.

La situation géographique des membres de la famille joue certainement un rôle prépondérant pour expliquer les migrations répétées. A partir d'une enquête française qui interroge les immigrés sur leurs intentions de retour au moment du départ à la retraite, de Coulon et Wolff (2006) mettent notamment en évidence le rôle de la présence d'enfants dans le pays d'accueil pour expliquer le choix d'une migration circulaire des parents entre leur pays d'origine et le lieu de résidence de leurs enfants.

Dans le cas des migrations entre Hong-Kong, Chine, et le Canada, certaines études identifient des déterminants similaires à ceux décrits précédemment, notamment l'impact de la naturalisation (De Voretz et Ma, 2002). En revanche, les migrations de retour et circulaires vers Hong-Kong, Chine, apparaissent très sélectives (De Voretz, 2006). Plus généralement, les migrants semblent alterner leur lieu de résidence le long de leur cycle de vie en fonction des opportunités et des contraintes (Ley et Kobayashi, 2005). Ce cas particulier caractérise une situation d'*hypermobilité*, facilitée par les conditions d'accès à la nationalité au Canada mais également par le niveau social des personnes concernées.

2.F. L'importance des catégories d'immigration et le rôle des politiques migratoires

La concomitance des différentes motivations pour le retour et le fait que les migrants ajustent leurs objectifs au cours du temps, notamment en fonction de la situation observée dans le pays d'origine et des difficultés d'intégration dans le pays d'accueil, rendent difficile l'identification des déterminants des migrations de retour et justifient une approche globale²⁷.

Les travaux théoriques et empiriques distinguent très rarement les différentes catégories de migrants. Klinthäll (2006b) identifie quatre groupes de migrants selon le niveau et la nature des contraintes liées à leur statut migratoire: i) les migrants

économiques titulaires d'un permis de résidence permanent, ii) les migrants économiques avec un permis de résidence temporaire²⁸, iii) les réfugiés qui détiennent un permis de résidence sans limitation de durée et iv) les migrants disposant d'une protection temporaire pour raisons humanitaires. Cette catégorisation ne reflète pas l'ensemble des modalités de migration. Elle ne prend pas en compte par exemple les migrations liées au regroupement familial que l'on pourrait inclure dans la première ou la seconde catégorie. De même, elle ne mentionne pas le cas des étudiants étrangers qui détiennent un permis de résidence temporaire (groupe ii). Enfin, il conviendrait d'élargir la dernière catégorie aux demandeurs d'asile en attente du traitement de leur demande.

Les migrants du premier groupe sont en mesure de prendre une décision de retour *a priori* non contrainte. Cette décision dépendra, comme décrit précédemment, d'un ensemble de facteurs économiques identifiables aux deux bouts de la chaîne migratoire, c'est-à-dire dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. C'est dans ce cadre que se situent la plupart des études économiques sur les migrations de retour.

Les migrants classés dans le second groupe doivent, quant à eux, effectuer un choix contraint dans la mesure où le séjour irrégulier constitue la seule alternative au retour (ou à la ré-émigration) si leur permis de séjour n'est pas prolongé ou pérennisé. Même si dans la pratique une part prépondérante des retours observés vers les pays en développement s'inscrit dans ce contexte, les travaux analytiques sont relativement mal adaptés pour appréhender cette réalité.

Les réfugiés disposant d'un permis de résidence à durée indéterminée (troisième groupe) sont pour leur part dépendant de l'évolution de la situation dans leur pays d'origine. Plusieurs études ont analysé spécifiquement les déterminants du retour des réfugiés, soulignant par là même l'importance des conditions sociales et politiques dans le pays d'origine. Dans le cas de la Suède, Klinthäll (2003, 2007) montre, notamment à partir du cas des réfugiés chiliens, que les changements politiques conditionnent le retour des réfugiés, sans toutefois être une condition suffisante, dans la mesure où la situation économique qui prévaut dans le pays d'origine joue également un rôle déterminant.

Le cas des personnes sous protection temporaire est plus spécifique encore, puisqu'elles sont soumises à une double contrainte, ou plus exactement à une contrainte dans le pays d'accueil qui se matérialisera lorsque celle dans le pays d'origine sera levée. Une partie prépondérante des retours volontaires assistés s'effectue dans ce cadre (voir section 4). Les travaux théoriques et empiriques présentés ci-dessus ne permettent toutefois pas de rendre compte de cette situation.

Les résultats disponibles sur les taux de retour par catégorie de migrant, montrent sans ambiguïté l'importance des conditions d'entrée et du statut légal. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, par exemple, 16 % des immigrants permanents entrés en 1998 ont « définitivement » quitté le pays cinq ans plus tard (Shortland, 2006). Cette proportion varie de 19 % pour les migrants entrés dans la catégorie « gens d'affaires et travailleurs qualifiés » à environ 9 % pour ceux entrés à titre humanitaire. Les différences sont plus marquées au Canada, et plus encore dans les pays où les migrations temporaires représentent une part plus importante des entrées de travailleurs étrangers, comme les Pays-Bas par exemple (voir encadré III.5).

Même si les conditions légales et institutionnelles sont le plus souvent absentes de l'analyse des déterminants des migrations de retour, il est certain qu'elles font partie intégrante de la question. Dans quelle mesure les spécificités des systèmes et des

Encadré III.5. **Quelques résultats sur les taux de retour selon la catégorie d'entrée des migrants**

Reyes (1997), *Dynamics of Immigration: Return Migration to Western Mexico*

Le *Mexican Migration Project* permet d'identifier les migrations de retour dans 31 communautés de l'Ouest du Mexique entre 1982 et 1993. Ceux qui ont immigré sans statut légal (54 % de l'échantillon) ont une forte probabilité de revenir au Mexique : près de 70 % d'entre eux rentrent après 5 ans, soit près du double du chiffre observé pour les migrants en situation régulière et 4 fois celui des personnes ayant bénéficié d'un programme de régularisation.

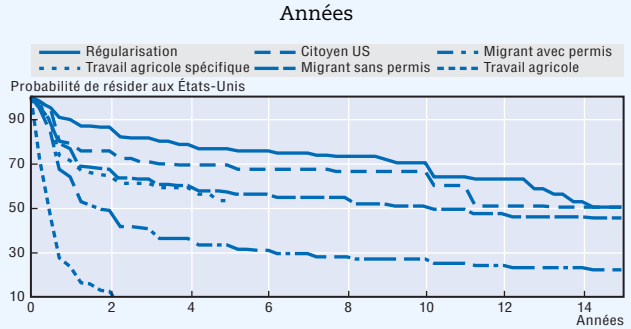
Bijwaard (2007), *Modeling Migration Dynamics of Immigrants: The Case of The Netherlands*

Aux Pays-Bas, les données du registre central des étrangers, couplées à celles des registres municipaux, permettent d'identifier et de caractériser les entrées et sorties d'étrangers. Pour ceux entrés entre 1995 et 2003, le taux de retour après 5 ans est de 20 à 25 % pour les membres de famille et de près de 60 % pour les étudiants étrangers. Comparativement, environ 55 % des personnes entrées dans le cadre d'une migration de travail quittent les Pays-Bas dans les 5 ans.

Statistics Norway (2007)

Le registre de population en Norvège, comme dans la plupart des pays Nordiques, permet de suivre les immigrés par catégorie d'entrée. Le graphique ci-contre présente, par année d'entrée, la proportion de personnes non nordiques résidant encore dans le pays en 2006. Par exemple, parmi celles entrées en 2001, seulement 5 % de celles entrées à titre humanitaire avaient quitté la Norvège en 2006. Ce chiffre atteint 20 % pour les personnes ayant bénéficié du regroupement familial, alors qu'il est proche de 50 % pour les travailleurs et de 70 % pour les étudiants.

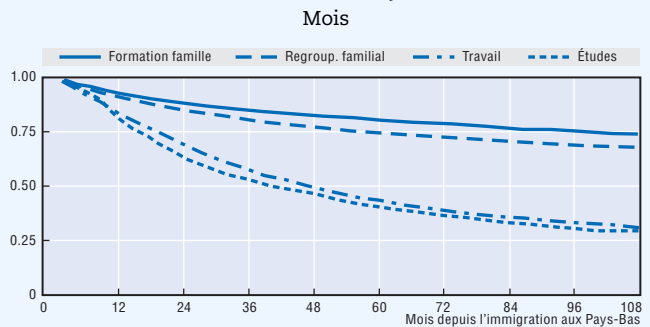
Graphique III.12. **Probabilité de résider aux États-Unis par catégorie d'immigration et durée de séjour**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436716215085>

Source : Reyes (1997)

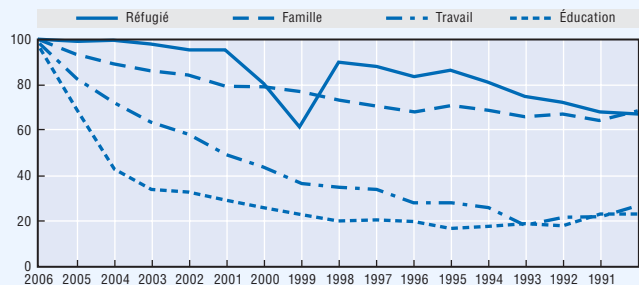
Graphique III.13. **Probabilité de résider aux Pays-Bas par catégorie d'immigration et durée de séjour**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436726447528>

Source : Bijwaard (2007)

Graphique III.14. **Proportion de personnes résidant en Norvège en 2006, par catégorie d'immigration et année d'entrée, personnes non nordiques**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436732868860>

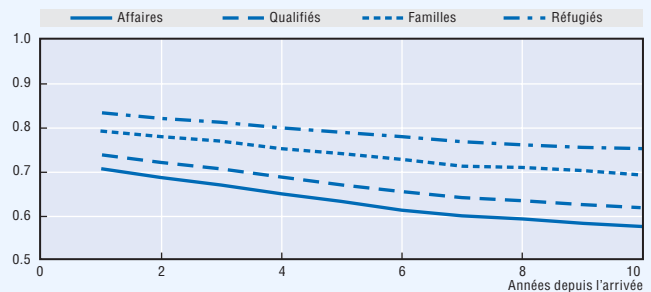
Source : Statistics Norway (2007)

Encadré III.5. Quelques résultats sur les taux de retour selon la catégorie d'entrée des migrants (suite)

Aydemir et Robinson (2006), *Global Labour Markets, Return and Onward Migration*

Les bases de données LIDS et IMDB permettent de lier les caractéristiques des immigrants entrés au Canada entre 1980 et 1996 aux registres fiscaux. Les personnes qui n'ont pas rempli de déclaration fiscale pendant 4 années consécutives sont supposées avoir quitté le pays. On estime que 30 à 35 % des personnes entrées comme « gens d'affaires » ou « travailleurs qualifiés » ont quitté le Canada après 5 ans. Ce chiffre est d'environ 20 % pour les réfugiés et de 25 % pour ceux qui sont entrés au titre du regroupement familial.

Graphique III.15. Probabilité de résider au Canada par type de visa et durée de séjour



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436733325581>

Source : Aydemir et Robinson (2006)

politiques migratoires influencent-elles les migrations de retour ou plus généralement la durée de séjour des migrants? Quelles sont les incitations mises en place par les pays de l'OCDE pour favoriser le retour des migrants dans leur pays d'origine? Quel est le rôle joué par les programmes de retours volontaires assistés? Ces dispositifs sont-ils efficaces? Telles sont les questions qui sont abordées dans la section suivante.

3. Les politiques migratoires et leur impact sur les retours

Les migrations de retour constituent un élément incontournable d'une approche globale de la gestion des flux migratoires. De ce fait, les politiques liées aux retours suscitent une attention grandissante (IOM, 2004; Abella, 2006; EMN, 2006-2007). Une première catégorie de mesures concerne les migrants disposant d'un titre de séjour temporaire et vise à assurer un fonctionnement efficace de ces programmes. Certains programmes cherchent à assister les migrants permanents dans leur projet de retour, alors que d'autres encadrent les départs de ceux qui ne sont pas en droit de rester dans le pays. En outre, certaines caractéristiques des politiques publiques des pays d'accueil peuvent affecter le choix des migrants en ce qui concerne leur durée de séjour. Cette section considère successivement ces différents aspects et aborde également la question des migrations répétées ou circulaires.

3.A. Assurer un fonctionnement efficace des programmes de migration temporaires

Un des faits saillants des tendances récentes des migrations internationales est l'importance croissante des migrations temporaires, notamment à des fins d'emploi, même si, dans de nombreux pays de l'OCDE, les passerelles vers les migrations permanentes se sont multipliées. Afin de s'assurer que les programmes de migrations temporaires remplissent efficacement leur rôle, les pays d'accueil portent également une attention accrue aux mesures permettant de « garantir » les retours. Ces dernières sont généralement basées sur une combinaison de facteurs coercitifs et incitatifs.

Retour et perspectives d'immigration future

En général, tous les pays conditionnent la possibilité d'obtenir un nouveau titre de séjour au respect des conditions appliquées au titre précédent. Dès lors, les migrants entrés avec un visa temporaire qui dépassent indûment la durée légale de séjour se voient interdire l'accès à un nouveau permis. La période d'interdiction peut atteindre plusieurs années et peut être étendue en cas d'expulsion ou si le dépassement de séjour est supérieur à un an²⁹. Les États membres de l'Union européenne ont également la possibilité de transférer leur décision au système d'information Schengen (SIS), en conséquence de quoi l'interdiction est applicable à l'ensemble des visas Schengen³⁰. En outre, la plupart des pays prévoient le paiement d'une amende et, dans certains cas, une peine d'emprisonnement. Ces dispositions ont un rôle dissuasif qui n'est toutefois pas suffisant pour garantir systématiquement le retour et dont l'efficacité dépend de l'intensité et l'efficacité des contrôles.

Dans le cas des programmes de migrations de travailleurs saisonniers, l'incitation au retour peut se traduire de manière plus positive par « l'assurance » de pouvoir réintégrer le programme ultérieurement. Dans cet esprit, la France a introduit en 2006 un nouveau type de permis destiné aux travailleurs saisonniers qui permet d'exercer une activité de moins de six mois pendant trois années consécutives à condition de maintenir sa résidence hors de France. Peu de pays ont adopté formellement des permis saisonniers pluriannuels, même si en pratique les conditions de renouvellement peuvent être facilitées pour ceux qui ont déjà participé au programme. C'est notamment le cas en Italie où les migrants ayant déjà travaillé deux saisons consécutives peuvent obtenir un permis de trois ans renouvelable³¹. Jusqu'en 2007, les détenteurs de visa H2B aux États-Unis qui respectaient les conditions d'octroi de leur permis pouvaient obtenir un nouveau titre hors quota³². En Espagne, les travailleurs saisonniers qui ont déjà participé au programme peuvent entrer nominativement sur demande de leur employeur (i.e. sans passer par le processus de sélection dans leur pays d'origine). Un mois après l'expiration du permis, les détenteurs doivent se présenter au consulat qui a émis le permis afin de valider leur retour³³. Ces approches se traduisent par des taux de retour élevés, mais également des migrations répétées dont il est difficile d'évaluer l'impact sur la probabilité de s'installer durablement dans le pays d'accueil. Une meilleure connaissance du pays d'accueil et la création de liens durables pourraient en effet engendrer, à moyen terme, une immigration de plus longue durée.

Les incitations financières

Les migrants peuvent également être incités au retour par une clause prévoyant qu'une partie de leur salaire est versée directement dans le pays d'origine. Le programme *Bracero*, par l'intermédiaire duquel plus de 4.5 millions de travailleurs mexicains ont été recrutés dans l'agriculture aux États-Unis entre 1942 et 1964, prévoyait par exemple que 10 % du salaire perçu soit rendu disponible seulement après le retour au Mexique. Dans la même veine, les travailleurs cubains émigrés dans le cadre d'accords intergouvernementaux perçoivent une partie de leur salaire (généralement 30 %) directement à Cuba. D'une certaine manière cette approche s'apparente à de l'épargne forcée, laquelle pourrait d'ailleurs simplement se substituer aux transferts de fonds des migrants concernés³⁴.

Dans une logique moins coercitive, on peut imaginer que les migrants puissent percevoir, au moment de leur retour, tout ou partie des versements effectués au titre de

l'assurance chômage et des prestations vieillesse, même s'ils n'y sont pas éligibles. Les migrants temporaires cotisent en effet souvent au même titre que les autres travailleurs, mais pas suffisamment longtemps ni de façon suffisamment continue, pour bénéficier des prestations sociales dans le pays d'accueil.

Le rôle des employeurs et du processus de sélection

L'employeur peut être sollicité pour faciliter le retour des travailleurs temporaires qu'il a recrutés. Hors de l'OCDE, Singapour exige que les employeurs de travailleurs temporaires non malaisiens effectuent un dépôt de 5 000 SGD (environ 3 200 USD) par employé, qui est restitué lorsque le migrant rentre dans son pays d'origine³⁵. Dans certains pays de l'OCDE (e.g. Corée, Italie et Nouvelle-Zélande), l'employeur doit s'engager à couvrir le coût d'une éventuelle expulsion³⁶. Toutefois, on peut s'interroger sur les moyens dont dispose l'employeur pour vérifier et, *a fortiori*, garantir, le départ du migrant à l'issue de son contrat.

Une autre façon d'assurer un taux de retour important peut consister à sélectionner les candidats directement en fonction de leur probabilité de retour. Cette approche peut être observée notamment lorsque le processus de recrutement est délégué à une institution qui est pour partie évaluée par les autorités du pays d'accueil sur sa capacité à maintenir l'intégrité du programme. Un certain nombre de programmes de migrations temporaires gérés par l'OIM entrent dans ce cadre. Au Maroc, l'agence en charge du recrutement des travailleurs temporaires (ANAPEC) sélectionne dorénavant pour l'Espagne de manière prioritaire des femmes mariées avec enfants pour les emplois saisonniers agricoles. Au-delà des questions éthiques que peut soulever une telle approche, il n'est pas certain qu'elle soit généralisable aux emplois plus qualifiés, ni même à d'autres secteurs.

3.B. Les programmes de retours volontaires assistés

Les programmes de retours volontaires assistés (RVA) ont été mis en œuvre de longue date dans plusieurs pays de l'OCDE. Cela a été le cas notamment en Allemagne dès 1979³⁷. De tels programmes existent depuis plus de dix ans en Suisse, en Belgique, en France, aux Pays-Bas et dans la plupart des pays nordiques³⁸. Pour les autres pays, les programmes de retours volontaires assistés ont débuté à la fin des années 90, voire plus récemment. Deux types de programmes existent : ceux visant les migrants entrés illégalement ou ayant dépassé la durée de séjour autorisée et qui se trouvent donc en situation irrégulière dans le pays d'accueil, et ceux qui s'adressent aux migrants disposant d'un titre de séjour permanent.

Retour « volontaire » des migrants en situation irrégulière

Dans le cas des migrants en situation irrégulière ou qui sont soumis à une injonction de quitter le territoire suite à la suspension de leur statut de protection temporaire (e.g. demandeurs d'asile déboutés), la plupart des pays de l'OCDE ont élaboré des dispositifs permettant d'encadrer les retours, sur une base volontaire. Ces programmes constituent une alternative aux expulsions. Ils permettent aux migrants de choisir les conditions de leur retour (lieu et période) et de bénéficier éventuellement d'une aide financière, voire d'un service d'assistance dans la préparation du retour. L'Australie, l'Autriche, la France, l'Irlande, l'Espagne, la Hongrie, le Royaume-Uni et la Suède disposent de mesures de ce type (voir annexe III.A.3). L'intérêt pour les pays d'accueil est double : i) faciliter les rapatriements vers les pays avec lesquels aucun accord de réadmission n'a été signé et ii) exécuter le retour à un coût moindre que pour une expulsion³⁹. Les effectifs

concernés sont très variables d'un pays à l'autre mais peuvent atteindre des chiffres substantiels, comme c'est le cas par exemple en Allemagne, au Japon ou dans une moindre mesure au Royaume-Uni (respectivement 9 000, 11 000 et 6 000 retours en 2006).

La distinction entre retour volontaire et retour forcé est ici relativement ténue dans la mesure où les personnes concernées n'ont pas vraiment la possibilité de rester dans le pays (voir encadré III.6 pour une analyse des retours forcés). On peut citer l'exemple de l'Australie, où le programme de retours volontaires assistés concerne notamment les personnes originaires d'Iran et d'Afghanistan en détention. Aux États-Unis, la loi prévoit qu'un migrant en situation irrégulière puisse solliciter une procédure de « départ volontaire » afin d'éviter d'être sous le coût d'une interdiction d'entrée de dix ans (US Department of Justice, 1999). De même, au Japon, le programme de retours volontaires ne concerne que les migrants en situation de dépassement de séjour et ne donne lieu qu'à une amnistie partielle de la période d'interdiction d'entrée sur le territoire.

Encadré III.6. Les retours forcés

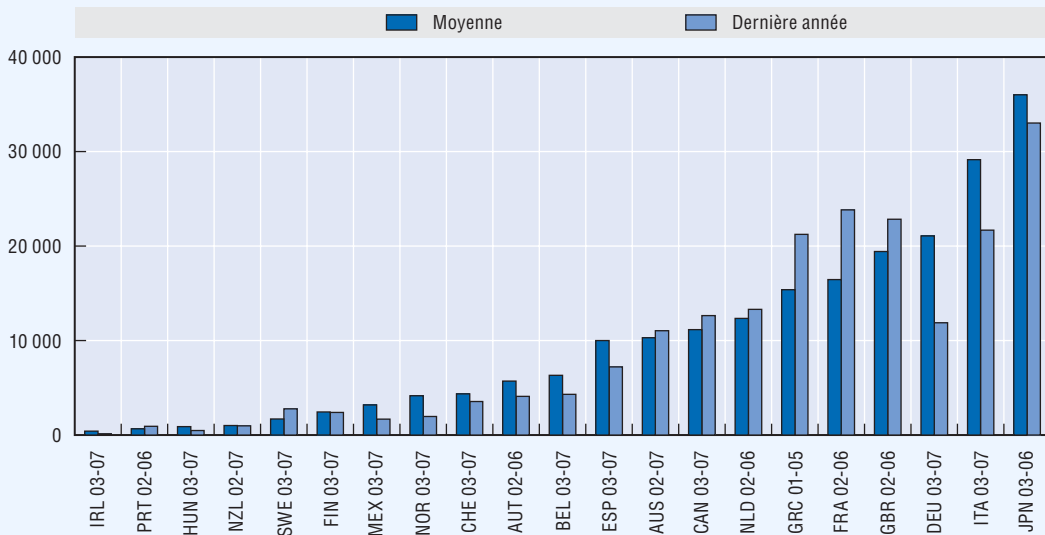
Si l'essentiel des migrations de retour est volontaire, une partie des flux migratoires vers les pays d'origine fait suite à une expulsion, par exemple en raison d'une infraction à la législation sur l'entrée ou le séjour des étrangers. Certains départs forcés concernent des personnes qui ont été placées en centre de détention depuis leur entrée sur le territoire ou des personnes incarcérées. Tous les pays de l'OCDE procèdent à des expulsions. L'ampleur du phénomène varie cependant en fonction du caractère plus ou plus systématique des contrôles et des procédures d'éloignement mais également selon la nature et l'intensité des flux migratoires ainsi que la situation géographique du pays. Les injonctions de quitter le territoire représentent souvent un nombre très supérieur aux départs forcés, soit parce que les personnes concernées décident de quitter le pays d'elles-mêmes, soit parce qu'elles se soustraient à l'exigence administrative.

Les statistiques présentées dans le graphique III.16 rendent compte du nombre de retours forcés exécutés par les pays de l'OCDE entre 2002 et 2007, hors refoulements à la frontière. Dans la plupart des pays, à l'exception notamment de la Grèce, de la France et du Royaume-Uni, on constate une légère baisse des expulsions vers la fin de période. Ce constat est pour partie lié à la baisse des demandes d'asile observée récemment, dans la mesure où une part non négligeable des retours forcés concerne des demandeurs d'asile déboutés. Dans ce cadre, les accords de réadmission jouent un rôle important.

La signature d'un accord de réadmission* avec le pays d'origine ou de transit du migrant est souvent une condition nécessaire à l'exécution des retours forcés. Les accords de réadmission signés par les pays de l'OCDE se sont multipliés au cours des 5 dernières années. La Suisse, la France et l'Allemagne sont les pays qui ont signé le plus grand nombre d'accords de ce type avec respectivement 39, 38 et 28 accords chacun.

En juin 2007, l'Union européenne avait pour sa part signé cinq accords de réadmission avec l'Albanie, Hong-Kong (Chine), Macao, la Russie et le Sri Lanka. L'Union européenne a également signé des accords avec l'Ukraine, la Moldavie et les pays des Balkans (exception faite de la Croatie) qui doivent entrer en vigueur dans le courant de l'année 2008. D'autres accords sont en négociation avec l'Algérie, la Chine, le Maroc, le Pakistan et la Turquie. Plusieurs directives visent par ailleurs à renforcer la coopération entre les États membres en ce qui concerne les expulsions d'étrangers (directives 2001/40/EC & 2003/110/EC; décisions du Conseil 2004/191/EC & 2004/573/EC).

* Il peut s'agir également de protocoles d'accord ou de coopération, voire d'accords de coopération policière.

Encadré III.6. **Les retours forcés (suite)**Graphique III.16. **Nombre de retours forcés dans quelques pays de l'OCDE, moyenne annuelle pour la période indiquée et dernière année disponible, 2001-2007**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436764233463>

Source : Diverses sources nationales et European Migration Network (2006-2007)

Favoriser le retour des migrants permanents vers leur pays d'origine

Les programmes RVA sont aussi utilisés afin d'inciter et d'assister les migrants installés légalement et durablement dans les pays d'accueil à retourner dans leur pays d'origine. La plupart de ces programmes sont mis en œuvre avec l'aide d'organisations non gouvernementales qui gèrent les aspects logistiques. L'OIM est l'un des principaux opérateurs dans ce domaine⁴⁰. La plupart des programmes sont spécifiques à certains pays d'origine, notamment ceux d'où sont originaires les principaux contingents de réfugiés. De multiples opérations ont été menées, par exemple pour les réfugiés originaires des Balkans⁴¹ ou plus récemment d'Afghanistan⁴² et d'Irak.

Les programmes RVA destinés aux migrants permanents couvrent généralement les frais de transport mais peuvent également inclure des primes au retour et un ensemble de services qui vont de l'aide à la réinsertion, à la possibilité de faire un voyage préparatoire au retour, en passant par la formation professionnelle. Les indemnités forfaitaires de réinstallation peuvent être conséquentes, à l'instar de ce qui est proposé par les autorités danoises aux ressortissants irakiens (jusqu'à 9 000 USD par adulte et 10 500 USD par enfant). Elles sont, en toute état de cause, fortement variables en fonction du pays d'origine et souvent plafonnées par famille. Il est également fréquent que les primes soient versées en plusieurs échéances dans le but de pérenniser le retour. S'il est peu probable que l'aide au retour affecte sensiblement le choix des migrants qui n'avaient pas l'intention de rentrer, cela permet sans doute d'anticiper le retour lorsqu'il était programmé, même si les travaux théoriques et empiriques présentés dans la section précédente restent partagés sur ce point.

Certains programmes visent plus spécifiquement les immigrés qui rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Ces derniers peuvent alors faire le choix de percevoir une rente mensuelle dans leur pays d'origine, généralement inférieure aux droits accumulés dans le pays d'accueil, mais qui peut toutefois s'avérer avantageuse compte tenu du différentiel de coût de la vie entre les deux pays. Un tel dispositif a été mis en œuvre en France dès 1984 au travers de l'Aide publique à la réinsertion pour les étrangers au chômage depuis trois mois ou concernés par un plan social. Au Danemark, les personnes âgées de plus de 50 ans qui ne peuvent plus travailler ont la possibilité de toucher une somme forfaitaire mensuelle dans leur pays d'origine pendant cinq ans. La loi sur l'émigration aux Pays-Bas étend cette possibilité aux étrangers à partir de 45 ans à condition d'avoir résidé au moins trois ans dans le pays et de bénéficier d'une allocation chômage, invalidité ou retraite depuis au moins six mois (EMN, 2006-2007). Si l'intérêt pour le pays d'accueil est ici évident, le migrant tiendra compte dans sa décision des conditions économiques et sociales qui prévalent dans son pays d'origine. En particulier, les travailleurs âgés et les retraités, porteront une attention particulière aux conditions d'accès aux soins de santé.

Un autre aspect de l'assistance au retour concerne l'aide à la réinsertion. L'accès à l'information est un facteur clé pour un retour réussi et la plupart des programmes incluent cette dimension. En Allemagne, par exemple, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés a créé une Agence pour la promotion du retour et l'information (ZIRF). L'accès à l'information est également au cœur des dispositifs développés au Danemark et en Autriche. Dans ce domaine, l'IOM assiste plusieurs pays européens (Belgique, Irlande, Portugal, Suisse, Pays-Bas et Royaume-Uni) dans le cadre du projet IRRiCO (*Information on Return & Reintegration In the Countries of Origin*). La possibilité de bénéficier d'une formation professionnelle adaptée aux perspectives d'emploi dans le pays d'origine peut également jouer un rôle important dans le processus de réinsertion. L'Allemagne fournit notamment des formations spécifiques aux migrants de retour qui sont dispensées mais non reconnues en Allemagne. D'autres pays préfèrent, quant à eux, offrir ce service après le retour (i.e. dans le pays d'origine).

L'appui à la création d'entreprise dans le pays d'origine constitue également un volet important des programmes RVA. L'aide dépasse toutefois rarement quelques milliers d'Euro (e.g. 5 000 EUR maximum en Espagne et de 4 000 à 7 000 EUR en France selon les pays d'origine et le projet), ce qui implique que les projets développés sont essentiellement des micro-entreprises. Dans ce domaine, la France a développé une expérience importante depuis le milieu des années 90⁴³. Les actions s'appuient sur des opérateurs locaux offrant un service d'accompagnement du projet et gérant directement les aides octroyées. Les projets créés sont fréquemment viables et contribuent à créer quelques emplois dans les pays d'origine, mais leur nombre reste très limité. Le constat est identique dans les autres pays de l'OCDE offrant ce genre de dispositif. La faiblesse des incitations financières, compte tenu des difficultés d'accès à des crédits complémentaires, et les possibilités limitées d'investissement dans les pays d'origine concernés expliquent sans doute le faible impact de ces dispositifs.

Dans certains cas, le retour n'apparaît pas comme une condition préalable à la participation au programme, même si l'objectif peut être plus ou moins implicite. Le programme TOKTEN (Transfert des compétences par l'intermédiaire des expatriés), mis en œuvre sous l'égide du PNUD depuis 1977, s'inscrit dans ce cadre. Ce programme permet aux expatriés de contribuer à des projets dans leur pays d'origine en retournant pour une période de moins de trois mois. Au cours des 20 premières années d'exercice environ

5 000 personnes ont participé à des projets dans près de 50 pays en développement. De même, l'OIM a développé un programme ciblé sur l'Afrique (Migration Développement en Afrique – MIDA; anciennement programme de Retour et Réintégration des Africains Qualifiés – RQAN). Entre 1983 et 1999, plus de 2 000 africains hautement qualifiés ont participé à ce programme. Si l'incertitude sur les conditions économiques et sociales et le manque de capital social spécifique au pays d'origine constituent des barrières majeures au retour, la participation à des programmes de retour temporaire peut favoriser des projets d'installation de plus long terme. Il est toutefois peu probable que l'effet soit majeur.

En dépit de la multiplicité des initiatives des pays d'accueil et des sommes dépensées, les programmes de retours volontaires assistés ont un impact limité, du moins si on les évalue à l'aune des effectifs concernés et en comparaison avec l'ensemble des retours (voir annexe III.A.3). Cela s'explique sans doute par le fait que le retour ne constitue une option qu'à condition que la situation politique, économique et sociale dans le pays d'origine soit rétablie et stabilisée. Toutefois, même dans ce cas, les programmes d'aide au retour ne feront une différence significative que pour les migrants pour lesquels la contrainte financière constitue une barrière réelle et primordiale à la réalisation du retour.

Les programmes RVA sont essentiellement l'apanage des pays européens de l'OCDE. Dans l'Union européenne, nombre de ces programmes bénéficient d'une contribution du Fonds européen pour les réfugiés ou du Fonds européen pour les retours (voir encadré III.7). Les autres pays, soit parce qu'ils visent explicitement l'intégration permanente des nouveaux immigrants (Australie, Canada et Nouvelle Zélande), soit à l'inverse, parce qu'ils offrent peu de possibilités pour une migration permanente (Corée et Japon), n'ont pas réellement développé cet outil.

Encadré III.7. Le Fonds européen pour les retours

Le Fonds de retour européen a été établi en 2007 pour la période 2008-2013. Il est intégré au programme cadre de « solidarité et de gestion des flux migratoires » [Com(2005)123final] et s'inscrit dans la continuité du programme d'action européen en matière de retour mis en place à partir de 2002. Il est doté de 676 millions d'euros pour cinq ans.

L'objectif est d'aider les États membres bénéficiaires* à mettre au point une « gestion intégrée des retours »; analyser et évaluer le groupe potentiel de rapatriés, les contraintes juridiques et logistiques dans l'État membre et la situation dans le pays du retour, et élaborer des actions spécifiques et ciblées.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux actions concertées des États membres en matière de retour. Le fonds couvre également les retours volontaires des personnes qui ne sont pas dans l'obligation de quitter le territoire et notamment les demandeurs d'asile dont la demande est en cours de traitement ou les personnes sous protection temporaire.

* Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ne sont pas parties prenantes.

3.C. Lever les obstacles au retour

Au-delà des programmes spécifiques, on peut penser que la propension au retour des migrants permanents dans leur pays d'origine est influencée par des facteurs institutionnels, notamment par la possibilité de sécuriser le droit d'aller et venir entre le pays d'accueil et le pays d'origine, ou par la portabilité des droits sociaux.

On constate que l'accès à la nationalité du pays d'accueil joue un rôle important dans la mobilité internationale. Les migrants naturalisés savent qu'ils ont toujours la possibilité de revenir dans le pays d'accueil, par exemple pour avoir accès à des soins de santé ou si les conditions déterminant leur retour dans leur pays d'origine évoluent défavorablement (e.g. instabilité politique ou économique). Dans le cas des migrations entre le Canada et Hong-Kong, Chine, souvent citées en exemple pour illustrer l'effet positif des migrations de retour sur le pays d'origine, l'accès à la nationalité canadienne a joué un rôle important (De Voretz et Ma, 2002). En reconnaissant la double nationalité, les pays d'origine et d'accueil contribuent à favoriser la mobilité internationale de leurs ressortissants. La plupart des pays de l'OCDE acceptent la double nationalité à l'exception de la Norvège, du Japon et du Danemark qui imposent des conditions très restrictives, et dans une moindre mesure de l'Allemagne (situations exceptionnelles), de l'Autriche (réciprocité) et de l'Espagne (accords avec 12 pays hispaniques).

Plus généralement, les critères définissant les conditions dans lesquelles les migrants peuvent pérenniser leur statut jouent un rôle important sur la mobilité en tant que telle. Ainsi, lorsque les immigrés sont soumis à des règles strictes concernant la durée de séjour autorisée à l'étranger, le risque peut être de « figer » les populations migrantes dans le pays d'accueil. Des conditions sur la durée maximale et la fréquence des absences s'appliquent en effet pour pouvoir bénéficier d'un permis de résidence permanent⁴⁴ ou pour solliciter la nationalité du pays d'accueil. La Commission européenne réfléchit aux possibilités pour adapter la directive sur le statut des résidents de longue durée (directive 109/2003) afin de permettre aux migrants de retourner dans leur pays d'origine pendant une période supérieure à 12 mois sans pour autant risquer de perdre leurs droits (article 9-1c).

La question de la portabilité des droits sociaux est également importante dans ce cadre. Elle recouvre deux aspects différents. Le premier concerne l'impact de la durée de séjour sur l'accumulation des droits en matière de sécurité sociale (handicap, maladie, vieillesse). Le second a trait à la question du versement des pensions et des prestations sociales à l'étranger. Les législations nationales ne permettent généralement pas une portabilité universelle des droits sociaux mais cette question est souvent traitée au travers d'accords bilatéraux de sécurité sociale.

D'après Holzmann, Koettl et Chernetsky (2005), les pays de l'OCDE auraient signé au total près de 2 700 accords de ce type (voir tableau III.3). Le premier accord a été signé entre la France et l'Italie en 1919. Depuis lors, la France a signé près de 400 accords et l'Allemagne plus de 200. A l'inverse, le Japon, la Corée et les pays d'Europe centrale et orientale ont une expérience très limitée dans ce domaine. Certains accords ont été négociés dans un cadre multilatéral. C'est le cas entre les pays membres de l'Union européenne (règlement CEE 1408/71 et CE 883/2004), mais également entre l'UE et les pays méditerranéens suite à la création du partenariat Euromed (Déclaration de Barcelone, 1995) et dans le cadre des Accords d'association. La convention du BIT n° 157 sur « la conservation des droits en matière de sécurité sociale » (1982), aborde également la question de la portabilité mais n'a été ratifiée à ce jour que par trois pays (Espagne, Philippines et Suède).

Holzmann, Koettl et Chernetsky (2005) constatent des disparités importantes en terme de couverture des accords de sécurité sociale selon les pays d'origine. Près de la moitié des migrants originaires d'Europe dans le monde sont couverts par un accord bilatéral de sécurité sociale alors que ce chiffre est de seulement 9 %, 7 % et 4 % respectivement pour ceux qui sont originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Tableau III.3. **Accords internationaux de sécurité sociale, 2000**

	Nombre d'accords
Allemagne	224
Australie	66
Autriche	146
Belgique	167
Canada	180
Corée	2
Danemark	49
Espagne	140
États-Unis	97
Finlande	55
France	386
Grèce	58
Hongrie	18
Irlande	20
Islande	22
Italie	112
Japon	4
Luxembourg	136
Mexique	6
Norvège	54
Nouvelle-Zélande	28
Pays-Bas	165
Pologne	46
Portugal	95
République slovaque	12
République tchèque	10
Royaume-Uni	157
Suède	66
Suisse	124
Turquie	59
Total OCDE	2 704

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437005881270>

Notes : Nombre d'accords bilatéraux de sécurité sociale par pays, y compris les protocoles additionnels et les modifications d'accords antérieurs. Le total OCDE peut inclure des doubles comptes.

Source : Holzmann, Koettl et Chernetsky (2005)

La portabilité des prestations vieillesse et plus particulièrement des droits à la retraite fait généralement l'objet d'une attention particulière. La plupart des pays de l'OCDE permettent par exemple aux immigrés de recevoir leur retraite dans leur pays d'origine, parfois avec une décote du taux de remplacement⁴⁵. En Australie, les personnes de plus de 55 ans qui ont cotisé pendant au moins dix ans peuvent recevoir une somme forfaitaire correspondant à leur droit à pension au moment du retour dans leur pays d'origine. La concaténation des droits entre pays d'accueil et d'origine pose généralement plus de difficultés et n'est pas systématiquement prévue par les accords bilatéraux de sécurité sociale. Dans le cas du Mexique et des États-Unis, un accord datant de 2004 mais non ratifié à ce jour, prévoit de combiner les périodes pendant lesquelles les droits ont été accumulés dans chacun des pays pour atteindre le seuil d'éligibilité de dix ans⁴⁶.

Les accords bilatéraux couvrent en règle générale très imparfaitement l'accès aux soins de santé. Pour autant, cet aspect peut s'avérer déterminant pour le choix de résidence des migrants, notamment pour les personnes plus âgées et celles souffrant de

maladies chroniques. La plupart des pays délivrent des visas temporaires spéciaux permettant de se faire soigner dans l'ancien pays d'immigration (notamment pour les pensionnés résidant à l'étranger) alors que certains pays soutiennent des structures de soins dans les principaux pays d'origine des migrants.

D'autres obstacles institutionnels au retour se situent dans le pays d'origine. Ils ont trait par exemple aux problèmes de reconnaissance des qualifications et de l'expérience acquises à l'étranger, aux conditions de taxation pour les transferts des avoirs financiers et aux contraintes administratives (voir section 4 pour une discussion plus approfondie).

3.D. Les migrations circulaires

Récemment une attention particulière a été portée aux migrations circulaires présentées comme une nouvelle approche permettant une gestion concertée et équilibrée du phénomène migratoire entre pays d'accueil et d'origine (voir encadré III.8). Si l'argument de la nouveauté peut être discuté, notamment à l'aune des exemples qui viennent d'être présentés, la question des bénéfices attendus d'une telle approche subsiste.

De prime abord, les migrations circulaires de travail doivent permettre au pays d'accueil et aux employeurs d'accéder plus facilement à la main-d'œuvre dont ils ont besoin, tout en minimisant les éventuels coûts fiscaux. Elles permettent aux pays d'origine de réduire l'impact de la « fuite des cerveaux » et éventuellement de bénéficier des nouvelles compétences de leurs émigrés. Enfin, en favorisant les rotations, elles peuvent permettre, toutes choses égales par ailleurs, à un plus grand nombre de personnes de profiter des bénéfices attendus de la migration. Dès lors, il s'agirait d'une approche procurant un triple gain (Agunias et Newland, 2007; Agunias, 2006).

Cette approche soulève néanmoins un certain nombre de questions: Dans quelles conditions les politiques migratoires peuvent-elles générer les bénéfices attendus? Quels sont les arbitrages implicites auxquels peuvent être confrontées les différentes parties prenantes dans le cas de migrations circulaires?

Du point de vue des migrants, l'accroissement de la mobilité implique, toutes choses égales par ailleurs, une substitution entre migration temporaire et permanente. Celle-ci conduit *de facto* à une réduction des droits accumulables et éventuellement à une redistribution des gains associés à la migration internationale au sein des pays d'origine, dans la mesure où un plus grand nombre d'individus auront accès à une expérience migratoire de courte durée. Dans cette perspective, on peut s'attendre à ce que l'adoption d'un régime de migrations circulaires soit plus ou moins bien acceptée selon le degré d'insertion préalable des individus dans le processus migratoire.

Du point de vue des employeurs, il n'est pas certain qu'ils soient toujours favorables à une plus forte rotation de la main-d'œuvre, notamment lorsque leurs besoins ne sont pas exclusivement temporaires. Les coûts de sélection, de formation et d'apprentissage sont en effet croissants avec le taux de rotation. La perspective d'un accès facilité à la main-d'œuvre étrangère peut compenser ce surcoût mais pas nécessairement en totalité.

Du point de vue des pays d'origine, le retour n'est économiquement bénéfique que si suffisamment d'opportunités d'emploi existent pour permettre la réintégration de cet afflux de main-d'œuvre. Or, dans les pays les moins avancés notamment, les tendances démographiques actuelles font peser une forte pression sur les marchés du travail. Le gain

Encadré III.8. **Partenariats pour la mobilité et migrations circulaires entre l'Union européenne et les pays tiers**

Dans le cadre de ses initiatives sur la migration et le développement et son programme d'action relatif à l'immigration légale, la Commission européenne (CE) a élaboré en 2007 un ensemble de propositions portant sur les migrations circulaires et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers. Les partenariats pour la mobilité pourraient représenter une approche novatrice dans le cadre d'une responsabilité partagée sur les questions de migrations légales, de lutte contre les migrations clandestines et de liens entre la migration et le développement. La question des migrations circulaires serait inscrite dans ces partenariats à condition qu'elles soient bien gérées en coopération avec l'ensemble des parties intéressées. Dans ce contexte, la CE et les pays membres de l'Union européenne participant aux partenariats pour la mobilité sont invités à mettre en place des dispositifs facilitant l'immigration économique en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre. La CE pourrait aussi aider les pays tiers à développer leurs capacités de gestion des flux migratoires légaux.

Ces formes d'assistance iraient de la fourniture d'informations sur les besoins de main-d'œuvre des pays membres de l'Union et des conditions d'immigration, à des mesures visant à encourager la mobilité des étudiants, des chercheurs et des jeunes professionnels, mais aussi des formations linguistiques ou techniques, des programmes facilitant la réintégration économique et sociale des migrants de retour et des dispositions relatives aux transferts de fonds effectués par les migrants. Les partenariats pour la mobilité pourraient inclure des mesures visant à assouplir les procédures de délivrance des visas de court séjour, à encourager les migrations circulaires ou les migrations de retour tout en ayant le souci de faire face aux risques de fuite des cerveaux.

Les engagements attendus des pays tiers porteraient sur la réadmission de leurs ressortissants appréhendés en situation irrégulière dans l'Union européenne, ainsi que ceux ayant transité sur leur territoire. D'autres engagements concerneraient des initiatives visant à décourager les migrations clandestines, à améliorer les contrôles aux frontières et la sécurisation des documents de voyage. Enfin, un dernier aspect concerne l'environnement social et économique dans les pays tiers participant aux partenariats afin de réduire les incitations à émigrer clandestinement. En décembre 2007, le Conseil européen a pris acte des propositions de la CE et a donné son accord en vue de lancer des partenariats pilotes pour la mobilité, incluant la mise en place de systèmes de migrations circulaires bien gérées en étroite coopération avec l'ensemble des parties intéressées.

attendu des retours de travailleurs hautement qualifiés pour le pays d'origine sera, quant à lui, d'autant plus élevé que ceux-ci s'inscrivent dans la durée.

Du point de vue des pays d'accueil, enfin, les bénéfices fiscaux attendus d'une migration circulaire ne seront effectifs que dans l'hypothèse où les migrations temporaires concernent des cohortes différentes (i.e. ce ne sont pas toujours les mêmes migrants qui effectuent les allers-retours). Or, dans ce cas, comme indiqué précédemment, il peut être plus difficile d'imposer le retour. Si certains immigrants prolongent indûment leur séjour ou parviennent à s'installer durablement par d'autres biais (e.g. formation de famille dans le pays d'accueil), les investissements nécessaires pour une intégration de long terme dans la société et sur le marché du travail du pays d'accueil risquent d'être retardés. C'est ce qui a été observé dans les années 70 et 80, avec la fin des programmes de migrations temporaires de travail.

Lorsque les besoins de main-d'œuvre concernent des emplois à durée déterminée, comme c'est le cas par exemple pour le travail saisonnier, les migrations circulaires apparaissent certainement comme une solution « optimale ». Mais il est toutefois probable que cette approche ne permette pas de répondre à tous les types de besoins, notamment dans un contexte de vieillissement de la population, où l'on peut s'attendre à des difficultés de recrutement croissantes quel que soit le niveau de qualification.

Faini (1996) tire les leçons des programmes de migrations temporaires mis en œuvre dans les années 60 et 70 en ces termes : « Une explication pour l'échec du programme allemand de travailleurs invités à assurer un taux de retour important, tient au fait qu'il a tenté de répondre à des besoins de main-d'œuvre pour des emplois permanents avec des migrations temporaires. Cette stratégie a été largement rejetée par les employeurs qui ne souhaitaient pas former continuellement de nouveaux travailleurs. ». Il conclut alors que « le débat en terme de politiques devrait se concentrer sur deux problèmes : 1) les politiques doivent-elles chercher à encourager les migrations de retour? 2) Les décideurs politiques sont-ils en mesure de contrôler la durée de séjour des migrants? » (p. 247).

4. Migrations de retour et développement des pays d'origine

La contribution des migrants au développement de leurs pays d'origine résulte de la combinaison des ressources qu'ils transfèrent au moment de leur retour et du rendement de celles-ci. Ces ressources peuvent être de trois types. Premièrement, les migrants rapportent avec eux l'éducation et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger. Deuxièmement, ils peuvent revenir avec du capital financier, constitué par l'épargne accumulée lors du séjour à l'étranger, et qui peut être rapatriée sous une forme plus ou moins liquide. Enfin, ils disposent d'un capital social spécifique lié à leur expérience migratoire.

En dehors de la croissance de la production rendue possible par une disponibilité accrue de certains facteurs, la migration de retour peut également avoir un impact positif via d'autres canaux. Par exemple, en créant de nouvelles activités commerciales, les migrants de retour peuvent contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés dans leur pays d'origine. Ils peuvent également favoriser le transfert ou l'adoption de nouvelles technologies. Ayant été exposés au fonctionnement des entreprises dans d'autres contextes, ils peuvent enfin participer à la diffusion de « bonnes pratiques » qu'ils ont pu observer (voir Black et al., 2003).

Ceci étant dit, il n'existe pas d'évaluation macroéconomique de l'effet des migrations de retour, d'une part en raison du manque de données appropriées et d'autre part, parce que l'effet attendu est sans doute faible, compte tenu notamment de la faible ampleur des flux. En tout état de cause, les migrations de retour ne sont certainement pas en mesure d'engendrer le processus de développement. De fait, on peut penser que la causalité inverse prédomine : les migrants sont d'autant plus incités à retourner dans leur pays d'origine que les conditions économiques sont attractives et porteuses de nouvelles opportunités. Les ressources apportées par les migrants de retour peuvent toutefois contribuer à alimenter une dynamique de croissance déjà enclenchée, et ce d'autant plus si les pouvoirs publics favorisent l'utilisation efficace de ces ressources.

La suite de cette section aborde successivement l'impact des différents types de ressources rapatriées par les migrants (capitaux humain, financier et social) et des

politiques d'incitation au retour et d'accompagnement mises en œuvre par les pays d'origine.

4.A. L'apport en capital humain : réintégration des migrants de retour sur le marché du travail et valorisation du capital humain

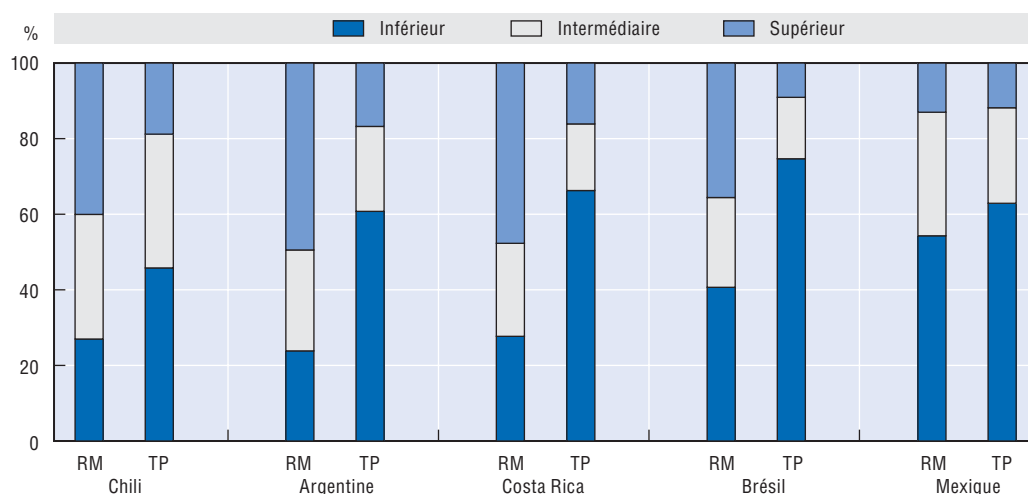
La comparaison des migrants de retour et des non-migrants dans le pays d'origine révèle que les migrants de retour sont fréquemment plus éduqués. Cela tient à la fois à la sélection initiale des migrations et à celle des retours, mais également au fait que les migrants acquièrent des compétences et de l'expérience lors de leur séjour à l'étranger (voir section 2.D).

L'apport en capital humain des migrants de retour

Dans le cas des pays d'Amérique latine, le graphique III.17 montre que la part des individus de 15 ans et plus ayant un niveau d'éducation supérieure est beaucoup plus élevée parmi les migrants de retour que dans la population générale, à l'exception du Mexique où on n'observe aucune différence dans la distribution par niveau d'éducation entre les deux populations. De même en Uruguay, Meyer *et al.* (2007) indiquent qu'environ un quart des migrants de retour ont un niveau d'éducation supérieur comparé à 11.5 % pour les non-migrants.

Graphique III.17. Niveau d'éducation des migrants de retour par rapport à la population générale

Population âgée de 30 ans et plus



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436774486748>

Note : RM : migrants de retour, TP : population générale. La population de référence retenue est ici celle des individus de 30 ans et plus, de façon à ne prendre en compte que les personnes ayant terminé leurs études avant le retour.

Source : Recensements des pays.

Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, le nombre d'années moyen d'éducation des migrants de retour de l'OCDE (11 ans) était le double de celui observé pour les non-migrants et pour les migrants de retour d'autres régions du monde (Gubert *et al.*, 2007). En Égypte, 19.5 % des migrants de retour avaient une éducation universitaire contre 9.7 % pour les non-migrants (Wahba, 2007b).

Au Cap-Vert, où jusqu'à récemment il n'y avait pas d'établissement d'éducation supérieure, l'accès à l'éducation est un des motifs de la migration, notamment vers le Portugal. Dans ce cadre, on observe que 16 % des migrants de retour ont un diplôme du supérieur, alors que ce chiffre est de l'ordre de 1 % parmi ceux qui n'ont pas émigré (De La Barre, 2007).

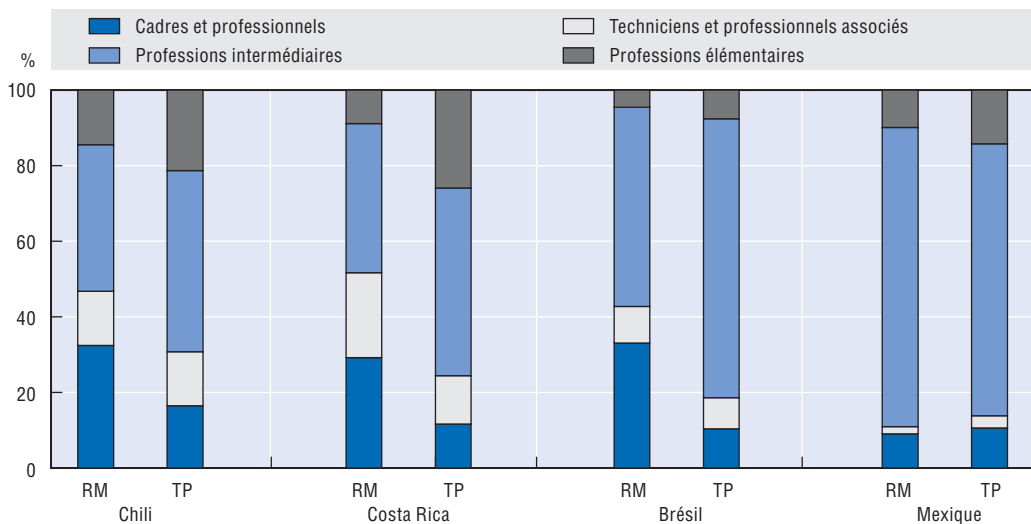
Dans ces conditions les migrations de retour génèrent des gains en capital humain pour l'ensemble de l'économie, qui peuvent, dans certains cas, plus que compenser la perte de capital humain initialement imputable à l'émigration (Batista et al., 2007). Pour autant, cette situation est conditionnée à l'existence d'opportunités d'emploi motivant le retour des travailleurs qualifiés.

La réintégration sur le marché du travail...

Pour beaucoup de migrants, le retour permet de valoriser le capital humain accumulé à l'étranger en accédant à des emplois plus qualifiés que ceux auxquels ils auraient pu prétendre en restant dans leur pays d'origine. Au Chili, au Costa Rica et au Brésil, les migrants de retour sont clairement surreprésentés dans les professions les plus qualifiées et sous-représentés dans les métiers les moins qualifiés. En revanche, dans le cas du Mexique, il n'existe pas de différences marquées entre les emplois occupés par les migrants de retour et le reste de la population, les migrants de retour étant même légèrement sous-représentés dans le haut de la distribution des emplois (graphique III.18). Dans le cas de l'Uruguay, 64 % des migrants de retour sont employés alors que ce n'est le cas que de 43 % pour la population générale (Meyer et al., 2007).

Les migrants de retour dans les pays d'Afrique de l'Ouest bénéficient également d'une situation sur le marché du travail plus favorable que les non-migrants (Gubert et al., 2007). Ceux revenant de pays de l'OCDE sont largement surreprésentés dans le secteur public et le secteur privé formel. Ce résultat est toutefois en partie imputable à leur niveau d'éducation.

Graphique III.18. Professions des migrants de retour, comparées à la population générale



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436842218867>

Note : RM : migrants de retour, TP : population générale. Cadres et professionnels : groupes ISCO 1 et 2; techniciens et professionnels associés : groupe ISCO 3; professions intermédiaires : groupes ISCO 4 à 8; professions élémentaires : groupe ISCO 9.

Source : Recensements des pays considérés, circa 2000.

Un résultat contre-intuitif est obtenu par Enchautegui (1993) dans le cas de Porto Rico. Cet auteur montre en effet que l'expérience migratoire aux États-Unis a un impact négatif sur la situation de l'emploi, et en particulier sur les salaires, des migrants de retour comparés aux non-migrants. Cela peut s'expliquer par le fait que les emplois occupés par les Portoricains aux États-Unis sont trop peu qualifiés ou trop déconnectés des besoins du marché du travail de leur pays d'origine pour que les rendements de l'expérience professionnelle à l'étranger dépassent ceux obtenus par les non-migrants.

Un résultat similaire est obtenu par Co et al. (2000) dans le cas des migrants de retour hongrois. Les rendements de l'expérience à l'étranger apparaissent nuls pour les hommes, alors qu'ils sont positifs pour les femmes. Cela peut s'expliquer par le fait que les principaux secteurs d'emploi des hommes et des femmes après le retour (construction et industrie lourde pour les hommes vs. services financiers pour les femmes) valorisent très différemment l'expérience à l'étranger. Par ailleurs, pour les migrants restés longtemps à l'étranger, un effet de déconnexion avec le marché du travail du pays d'origine peut intervenir, le migrant de retour n'ayant alors plus une bonne information sur la demande de travail et/ou ayant perdu ses « contacts », ce qui conduit à une recherche d'emploi moins efficace et à un salaire réduit.

... parfois plus difficile pour certains groupes de migrants

Certains groupes de migrants rencontrent des difficultés spécifiques pour réintégrer le marché du travail de leur pays d'origine. C'est notamment le cas de ceux qui ont émigré pour des motifs non économiques (e.g. réfugiés) ou des migrants expulsés des pays de destination. Dans ces cas, le retour n'a pas été planifié en fonction des opportunités d'emploi dans le pays d'origine et l'expérience migratoire peut être plus difficilement valorisable. Ceci diminue d'autant les bénéfices attendus pour le pays d'origine et pose la question de la soutenabilité du retour.

Pour les réfugiés, la soutenabilité du retour est déterminée par la disparition des causes de l'exil, mais il ne s'agit pas toutefois d'une condition suffisante. Lors du retour massif de réfugiés dans une région donnée, l'état du marché du travail local est un facteur clé de la réintégration des migrants, puisque leur retour risque d'exacerber les tensions qui peuvent exister entre l'offre et la demande de travail. Une bonne information sur le fonctionnement du marché du travail et sur les opportunités d'emploi est donc essentielle, surtout dans le cas de migrants retournant après une longue absence. De ce point de vue, les programmes de retour volontaire assisté peuvent contribuer à garantir la réussite du retour, notamment en informant les migrants sur les opportunités dans le pays d'origine mais également en apportant un soutien ciblé, par exemple au travers d'une formation adaptée aux besoins du marché du travail.

La langue peut également constituer un obstacle pour les migrants partis enfants et ayant effectué leur scolarité dans le pays de destination (Arowolo, 2000). Plus généralement, un ensemble de facteurs sociaux et culturels peuvent influencer sur la possibilité d'une bonne réintégration dans le pays d'origine.

Les conditions légales du retour sont également très importantes. Dans le cas du Ghana, Sabates-Wheeler et al. (2007) montrent que les individus ayant migré légalement ont une probabilité plus importante d'avoir une trajectoire économique ascendante entre leur départ et leur retour que ceux ayant migré illégalement. Au Cap-Vert, la réinsertion de migrants expulsés des États-Unis ou rapatriés depuis d'autres pays africains pose de

sérieux problèmes, et leur retour constitue clairement une charge additionnelle pour l'État et la société capverdienne (De La Barre, 2007).

4.B. L'apport en capital financier : le rôle des entrepreneurs

Comme le montrent plusieurs études appliquées à des pays en développement, une part non négligeable des migrants de retour se tourne vers la création d'entreprises ou l'emploi indépendant après leur retour. C'est le cas notamment pour ceux qui avaient émigré avec l'objectif explicite d'accumuler une épargne en travaillant à l'étranger (voir section 2.C) mais également pour ceux qui trouvent dans la création d'entreprise un moyen de contourner les difficultés de réinsertion sur le marché du travail.

Le cas de l'Égypte, où la migration de retour est particulièrement importante⁴⁷, est emblématique de cette tendance. Wahba (2007b) indique que les migrants de retour contribuent de façon significative à la création de petites entreprises et qu'ils sont responsables de 15 % des investissements et des créations d'emplois dans ce secteur. L'épargne accumulée à l'étranger joue un rôle crucial dans ce phénomène. Mesnard (2004) trouve quant à elle que près de 26 % des migrants de retour en Tunisie développent leur propre activité. Un chiffre qui n'est toutefois pas très différent de celui observé pour la population en général (24 %).

En Afrique de l'Ouest, Gubert *et al.* (2007) montrent que les migrants de retour en provenance des pays de l'OCDE ont une plus forte probabilité d'être chef d'entreprise ou travailleur indépendant que ceux qui n'ont pas émigré ou que ceux revenant d'autres régions du monde. Dans le cas du Cap-Vert, en revanche, il semble que les migrants de retour jouent un rôle marginal dans le développement de nouvelles activités économiques. Ce constat s'explique pour partie par le manque d'opportunités d'investissements dans le pays mais également par les caractéristiques des migrants de retour dont la majorité reviennent au moment de la retraite (De La Barre, 2007).

L'impact de l'âge au retour sur la probabilité de créer une entreprise est confirmé par les résultats du projet MIREM dans le cas des pays du Maghreb (Cassarino, 2008) : les migrants ayant eu une expérience migratoire relativement courte (moins d'une douzaine d'années) ont une probabilité de créer une entreprise beaucoup plus importante que ceux revenant à l'âge de la retraite. Typiquement, la création d'entreprise après le retour résulte d'un projet entamé avant le départ et où l'accumulation de capital financier et humain est l'objectif principal de l'expérience migratoire.

Un certain nombre de facteurs peuvent cependant rendre le développement d'une activité économique dans le pays d'origine plus ou moins aisé. C'est le cas par exemple de l'accès à des crédits complémentaires pour financer le projet d'investissement, mais également des contraintes administratives. D'après Hamdouch et Ould-Aoudia (2007), un tiers des migrants de retour ayant réalisé des projets au Maroc citent les contraintes administratives comme principal obstacle.

4.C. L'apport en capital social : le rôle des réseaux dans les pays d'origine et d'accueil

Lors de leur séjour à l'étranger, les migrants ont l'opportunité d'accumuler du capital social spécifique au pays d'accueil en tissant des réseaux relationnels et en acquérant une connaissance des conditions économiques et institutionnelles de leur nouveau pays de résidence. Mais, en parallèle, ils peuvent avoir plus ou moins de difficultés à maintenir leurs propres contacts dans leur pays d'origine.

Dans certains cas, les contacts personnels et professionnels établis à l'étranger peuvent s'avérer utiles pour le développement d'activités spécifiques après le retour, en particulier dans le domaine du commerce international (Rauch et Trindade, 2002), pour développer des activités basées sur des transferts technologiques, ou pour pouvoir bénéficier d'opportunités d'emploi liées à des investissements directs étrangers. Dans ce contexte, l'acquisition d'une langue étrangère peut être un atout décisif. Il s'agit ici d'un cas où migration (de retour) et commerce sont complémentaires.

La distance et la durée de séjour affectent, sans aucun doute, négativement le nombre et la qualité des contacts que les migrants parviennent à maintenir dans leur pays d'origine. Par ailleurs, les migrants de retour peuvent être, dans certains cas, l'objet d'un ressentiment, voire d'une réaction de rejet, de la part des non-migrants, soit parce qu'ils constituent une compétition sur le marché du travail (ou matrimonial, foncier, etc.), soit parce qu'ils représentent un groupe privilégié.

Afin d'éviter cet écueil, mais également pour des raisons personnelles, les migrants envisageant le retour font des efforts spécifiques pour maintenir les liens avec leurs communautés d'origine. Dans le cas du Ghana, par exemple, Mazzucato (2007) cite plusieurs études montrant l'intensité des liens entretenus par les migrants avec leurs familles et leurs amis, mais également des associations. Par ailleurs, plus de 60 % des migrants ghanéens conservent les liens tissés à l'étranger après leur retour (40 % conservent des liens avec des associations). En ce qui concerne les migrants qualifiés, Lowell et Gerova (2004) et Meyer et Brown (1999) recensent plus de 60 réseaux électroniques de diaspora à travers le monde, dont le but est à la fois de maintenir des liens au sein d'une communauté souvent relativement dispersée, et de partager des informations sur les opportunités d'emplois dans le pays d'origine. Dans certains cas, ces initiatives sont soutenues par les pays eux-mêmes.

4.D. Politiques mises en œuvre par les pays d'origine pour favoriser les retours de nationaux

Certains pays d'origine déploient des efforts importants pour attirer leurs ressortissants résidant à l'étranger. Ils peuvent d'une part mettre en place des systèmes d'information et d'animation culturelle à destination des communautés expatriées. Ils peuvent également favoriser la représentation des migrants au sein des structures institutionnelles, et notamment du Parlement. Ils peuvent enfin mettre en œuvre des mesures incitatives afin de favoriser le retour (accès privilégié à certains types de prestations sociales, possibilité de détenir des comptes en devises convertibles ou de bénéficier de taux d'intérêt avantageux, etc.) ou aider à la réintégration des migrants de retour. Dans le cadre limité de ce rapport, il n'est pas possible de faire une synthèse exhaustive de ces dispositifs, mais quelques exemples permettent d'illustrer la diversité des approches.

On peut notamment citer le cas de la Jamaïque, où un programme gouvernemental a été mis en place dès 1993. Ce programme vise à favoriser le retour des Jamaïcains en leur fournissant des informations, en facilitant leur déménagement et en facilitant leur insertion sur le marché du travail (Thomas-Hope, 1999).

Le cas des Philippines est également très intéressant puisque la réintégration des migrants de retour est un des objectifs prioritaires du gouvernement (Go, 2007)⁴⁸. Le volet économique du programme de réintégration consiste essentiellement à aider à la création

d'entreprise grâce à la formation et à un accès facilité au crédit, tandis que le volet « psycho-social » fournit aux migrants de retour des services comme la consultation familiale ou des formations en développement des capacités. Début 2007, un guichet unique pour la réintégration des travailleurs migrants donnant accès à l'ensemble des services dont les familles de migrants sont susceptibles d'avoir besoin, a été créé.

En Argentine, suite à la reprise économique post-crise, différents programmes visant à redynamiser les activités scientifiques et techniques et leurs ressources ont été développés. Un programme de bourses postdoctorales de réinsertion destinées à appuyer les docteurs venant de terminer leur thèse à l'étranger et soucieux de trouver un poste de chercheur en Argentine a notamment été établi (Meyer *et al.*, 2007).

La Colombie a également mis en œuvre des mesures visant à favoriser la réintégration de ses chercheurs expatriés. Les doctorants en instance de retour sont intégrés à des projets de recherche en cours. Des crédits pour l'installation des professionnels ou la création d'entreprises innovantes, ainsi que des campagnes de recrutement de ressortissants colombiens à l'étranger ont été mis en place récemment. Une attention particulière est apportée à l'homologation des diplômes acquis à l'étranger (Meyer *et al.*, 2007). Ce dernier point est très important, notamment pour attirer les jeunes partis étudier à l'étranger. Il s'agit là d'un enjeu croissant pour de nombreux pays en développement, alors même que la mobilité internationale des étudiants a fortement augmenté ces dernières années.

En Tunisie, il existe un dispositif visant à faciliter le retour et la réinsertion des émigrés et de leurs familles. La dimension économique de ce dispositif vise principalement à encourager les investissements de Tunisiens résidant à l'étranger, notamment via une franchise des taxes et droits à l'importation de biens d'équipement, dans le cadre de la réalisation d'un projet économique en Tunisie, sans condition de retour définitif. De plus, les Tunisiens résidant à l'étranger peuvent ouvrir un compte bancaire en devises ou en dinars convertibles, bénéficiant d'une exemption d'impôts, et permettant de réaliser des transferts d'avoirs (Bel Haj Zekri, 2007). En Algérie, les migrants de retour ont la possibilité de rapatrier, sans aucun frais, l'ensemble de leurs biens personnels et dans le cas d'une création de projet, ils sont exemptés de taxes lors de l'importation d'équipements (Saïb Musette, 2007).

Enfin, on peut mentionner le cas de la Chine, qui a étendu depuis 2002 ses dispositifs visant à favoriser le retour des jeunes diplômés, en leur offrant un traitement préférentiel en termes d'accès à l'emploi, de promotion sociale, de salaire, de fiscalité et plus généralement en matière sociale. Par ailleurs, les migrants de retour peuvent conserver leur double nationalité s'ils ont été naturalisés dans le pays d'accueil, et ont la possibilité de réémigrer (Zweig, 2006).

Les mesures incitatives directes au retour peuvent cependant avoir un effet ambigu. Elles peuvent encourager des individus à émigrer pour bénéficier des mesures d'aide au retour. Elles peuvent également constituer des effets d'aubaine pour les migrants qui avaient de toute façon planifié leur retour. Enfin, elles peuvent alimenter un sentiment négatif des non-migrants et ainsi compliquer le processus de réintégration des migrants de retour.

Conclusion

La question du retour est au cœur des problématiques relatives à la gestion des migrations internationales. La connaissance du phénomène des retours reste toutefois parcellaire. Les difficultés de mesure et le manque de données comparatives contribuent à expliquer ce constat. Un double obstacle que ce rapport s'efforce de surmonter en discutant les problèmes de définition et en passant en revue les sources et méthodes disponibles pour évaluer les migrations de retour. Il comprend de plus une analyse détaillée de la littérature économique sur les retours. Enfin, des estimations de taux de retour sont effectuées pour plusieurs pays de l'OCDE et certains pays d'origine.

Un premier constat est que les migrations de retour constituent une composante majeure des flux migratoires. D'après les résultats présentés dans ce rapport, environ deux migrants sur cinq quittent le pays d'accueil dans les cinq années suivant leur arrivée. Ce chiffre varie toutefois de manière importante selon le pays d'origine, le pays d'accueil et la catégorie d'entrée. Il varie également selon les caractéristiques individuelles des migrants. Les taux de retour vers les pays de l'OCDE sont globalement deux fois plus élevés que ceux observés vers les pays en développement. Par ailleurs, les personnes les moins éduquées d'une part, et celles qui sont diplômées du supérieur, d'autre part, ont une plus forte propension au retour.

Les migrations de retour sont concentrées aux extrémités du cycle de vie, c'est-à-dire qu'elles concernent surtout des personnes jeunes arrivées récemment dans le pays d'accueil, et des personnes plus âgées, notamment au moment du départ à la retraite. La relation entre durée de séjour et probabilité de retour est décroissante, avec un effet de seuil plus ou moins marqué au bout de quelques années de résidence : la majorité des retours s'effectuent dans les trois premières années; au-delà de 5 ans les retours sont relativement faibles.

Pour les migrants, l'idée du retour est prégnante, notamment parce que leur départ a souvent été vécu comme une contrainte, certains le ressentant même comme un exil. Les travaux présentés dans ce rapport montrent que les conditions d'intégration dans le pays d'accueil ont un effet *a priori* ambigu sur la propension au retour. En effet, une situation plus favorable en matière d'emploi permettra de réaliser plus rapidement l'objectif assigné à la migration, mais pourra également inciter certains migrants à prolonger leur séjour, voire à s'installer durablement. La nature de la relation est en outre compliquée par le fait que les migrants poursuivent généralement plusieurs objectifs concomitants et, plus encore, parce que ces objectifs sont susceptibles de varier au cours du cycle de vie. Les migrants construisent leur parcours migratoire, et notamment le retour, en fonction des leurs objectifs individuels et familiaux mais également en prenant en compte les opportunités existant dans le pays d'origine.

En dépit de la multiplicité des initiatives des pays d'accueil, il n'est donc pas surprenant que les programmes de retours volontaires assistés aient un impact limité, du moins si on les évalue à l'aune des effectifs concernés et en comparaison avec l'ensemble des retours. Un autre aspect des politiques en matière de retour concerne la nécessité de garantir l'efficacité et la crédibilité des programmes de migrations temporaires, lesquels ont pris une importance croissante dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des dix dernières années. Dans ce cadre, les pays de l'OCDE s'appuient sur des mesures incitatives et coercitives permettant d'assurer le retour, tout en facilitant l'accès à une main-d'œuvre étrangère légale et temporaire.

Ce rapport a mis en relief l'importance des catégories d'entrées sur la probabilité de ré-émigrer (le retour étant perçu comme une nouvelle migration), sans toutefois permettre une analyse détaillée de l'impact des motifs d'entrée et des caractéristiques du titre de séjour (durée, conditions de renouvellement et de changement de statut) sur le retour. De même, la question du rôle de la situation familiale et matrimoniale du migrant (lieu de formation de la famille, lieu de résidence des membres de la famille) mériterait une attention plus approfondie. Ces analyses permettraient de mieux cibler les dispositifs d'aide au retour et d'ajuster les incitations en fonction des caractéristiques individuelles et familiales et des parcours migratoires.

Du point de vue des pays d'origine, les conditions économiques, mais également politiques et sociales, jouent un rôle déterminant sur les retours. Pour les migrants eux-mêmes, en dehors des migrations de très court terme, la possibilité de maintenir un double ancrage dans le pays d'origine et le pays d'accueil est souvent nécessaire, de façon à préserver les liens tissés dans le pays d'accueil, y compris familiaux, et à garantir l'accès aux prestations sociales auxquelles ils ont droit. Dans ce contexte, il est important de chercher à valoriser toutes les formes de participation des migrants au développement de leur pays d'origine, sans nécessairement faire du retour un préalable. La mobilisation des diasporas, au travers de retours virtuels ou temporaires, peut tout aussi bien favoriser les transferts de compétences et de technologies. Cela permet de renforcer les liens avec le pays d'origine, ce qui facilitera, pour certains, leur réintégration en cas de retour. Les migrations de retour pourront ainsi accompagner le processus de développement à défaut de le susciter.

Notes

1. Les sorties et les entrées sont ici mesurées pour une année donnée et ne concernent donc *a priori* pas les mêmes personnes. En outre, les sorties n'incluent pas les retours d'immigrés naturalisés.
2. Un autre cas spécifique concerne le « retour » des enfants d'immigrés vers le pays de naissance de leurs parents. Par définition, les enfants d'immigrés nés dans le pays de destination ne sont pas eux-mêmes des immigrants. Leur émigration vers le pays d'origine de leurs parents n'est donc pas à proprement parler une migration de retour, même si elle peut être vécue comme telle. Parmi les cas de « retours » de descendants d'immigrés on peut notamment citer les rapatriés des anciennes colonies françaises, portugaises et espagnoles, ainsi que les migrations de « minorités ethniques » dans certains pays d'Europe (Allemagne, Finlande et Hongrie notamment) et au Japon.
3. La durée prévue de séjour peut différer de la durée effective pour nombre de raisons : des difficultés de réintégration dans le pays d'origine ou de nouvelles opportunités à l'étranger qui causent un nouveau départ, ou au contraire une prolongation du séjour dans le pays (simple visite qui se transforme en séjour plus long par exemple, voir Gmelch, 1980).
4. Selon les pays, il peut s'agir de la population générale ou uniquement de la population étrangère, auquel cas les registres ne permettent d'identifier que les sorties de ressortissants étrangers (*i.e.* excluant les immigrants naturalisés).
5. Les critères pour l'enregistrement varient selon les pays, mais ils incluent généralement la détention d'un permis de séjour et l'intention de rester dans le pays pendant une certaine période.
6. Des opérations d'apurement des registres sont toutefois effectuées périodiquement, précisément afin d'éliminer ces personnes des registres.
7. Il est également possible d'estimer les flux d'entrées en isolant dans une enquête les immigrants arrivés depuis moins d'un an.
8. On utilise le recensement de 2000 (échantillon public de micro-données représentant 5 % de la population) pour identifier les migrants entrés en 1999 à partir de ceux présents en 2000 et arrivés en 1999. On utilise par ailleurs l'*American Community Survey* de 2005 (échantillon de 1 % de la population) pour identifier les migrants entrés en 1999 et toujours présents en 2005. Des taux de

mortalité par âge et par sexe ont été employés afin de prendre en compte l'attrition des cohortes non liées à l'émigration. Cette approche tend à sous-estimer les entrées de 1999 dans la mesure où elle ne comptabilise pas les personnes sorties avant le recensement de 2000. On estime donc un taux de retour après 5 ans de résidence pour les immigrants entrés en 1999 et restés au moins jusqu'au recensement de 2000.

9. Une approche comparable est mise en œuvre par Dustmann et Weiss (2007) dans le cas du Royaume-Uni, mais avec une méthodologie légèrement simplifiée.
10. En particulier si elles migrent suite à un mariage avec une personne née dans le pays d'accueil.
11. La méthode d'estimation employée combine les enregistrements d'entrées au Canada (*landing records*) et le recensement de la population.
12. Sur des données différentes, Reagan et Olsen (2000) obtiennent un résultat similaire : la probabilité de quitter le pays décroît avec la durée de séjour. Toujours dans le cas des États-Unis, l'appariement des individus figurant dans les vagues successives des *Current Population Surveys* permet à Van Hook et al. (2006) d'identifier les sorties d'immigrants et d'estimer des taux de sorties annuels pour différentes catégories de migrants en 2000. Leurs résultats sont conformes à ceux obtenus grâce à d'autres méthodes. Le taux annuel de sorties décroît fortement avec la durée de séjour aux États-Unis : il est de 6.5 % pour les migrants présents entre 0 et 4 ans, de 5 % pour ceux présents entre 5 et 9 ans, et de 2.5 % pour ceux présents plus de 10 ans.
13. Les individus âgés de moins de 30 ans sont exclus afin d'éliminer autant que possible les personnes dont le niveau d'éducation a pu changer entre leur arrivée aux États-Unis et leur départ.
14. L'accès à l'information est ici appréhendé par l'intermédiaire de la distance et de la taille de la communauté de l'État d'origine du migrant.
15. Dans le cas des migrations égyptiennes, Gang et Bauer (1998) mettent en évidence un effet contre-intuitif de l'accès à l'information, en montrant que l'importance de la communauté à l'étranger favorise l'accès à de meilleurs emplois et tend ainsi à réduire la durée de séjour des migrants.
16. Kirdar (2008) nuance cependant les résultats obtenus par Constant et Massey (2002, 2003) en montrant que la sélectivité des migrations de retour vis-à-vis de l'intégration sur le marché du travail, ne peut pas être analysée sans tenir compte de la durée du chômage. Il trouve ainsi que les immigrants qui ont été au chômage pendant moins d'un an sont plus à même d'émigrer alors que les chômeurs de longue durée tendent à rester en Allemagne.
17. Le cas des Argentins aux États-Unis constitue un contre-exemple. Cette situation spécifique peut s'expliquer par le fait qu'aucun groupe de migrant ne semblait, en 2000, bénéficier en Argentine d'une situation relativement plus favorable qu'aux États-Unis.
18. En revanche, si on suppose que les migrants maximisent uniquement leur revenu, la migration de retour ne peut se produire que dans le cas d'une inversion du revenu relatif.
19. Pour de nombreux migrants, l'épargne accumulée dans le pays d'accueil doit permettre l'acquisition d'un bien immobilier dans le pays d'origine, dont le migrant espère profiter au moment de son retour. Il s'agit là d'un investissement non-productif.
20. Voir également Dustmann (2003b, 2007) pour une formalisation et une évaluation du rôle des enfants dans les choix de migration de retour.
21. Dans ce cadre, on peut également citer Lindstrom (1996) qui montre que les immigrants mexicains originaires de régions les plus dynamiques sont incités à créer une entreprise et resteront donc plus longtemps aux États-Unis afin d'atteindre une épargne suffisante, alors que les autres migrants privilégient des séjours plus courts mais répétés.
22. Tani et Mahuteau (2008) étudient les déterminants des conditions d'insertion sur le marché du travail d'un millier de migrants de retour en Algérie, Tunisie et Maroc. Ils confirment notamment l'effet de l'âge à l'immigration sur la probabilité d'être salarié et l'importance de l'expérience entrepreneuriale acquise à l'étranger pour développer une activité productive dans son pays d'origine.
23. Voir par exemple Güngör et Tansel (2005, 2006) pour une analyse des déterminants des migrations de retour des étudiants turcs diplômés du supérieur en Allemagne.
24. Dustmann (1999) inverse le raisonnement pour montrer que la perspective du retour (et ce d'autant plus que la durée du permis de séjour est courte), joue un rôle négatif sur l'accumulation du capital spécifique au pays d'accueil imparfaitement transférable dans le pays d'origine (e.g. la maîtrise de la langue du pays d'accueil).

25. Tian et Ma (2006) explorent le cas particulier des personnes originaires de Hong-Kong, Chine, qui ont émigré au Canada dans le courant des années 90 et qui sont retournés dans leur pays d'origine. D'après de recensement de 2001 de Hong-Kong, Chine, plus de 80 000 personnes seraient dans ce cas. Les auteurs montrent que ces personnes, lorsqu'elles sont diplômées du supérieur, ont 70 % de chance de plus d'occuper une position managériale et gagnent 80 % de plus que les immigrés restés au Canada. En revanche, les auteurs n'identifient pas une prime au retour par rapport à ceux qui n'ont pas émigré.
26. Bijwaard (2004) estime, dans le cas des Pays-Bas, que près de 40 % des immigrés qui étaient entrés en 1995 ont quitté le pays 7 ans plus tard. Cependant 16 % sont revenus durant la même période, parmi lesquels 33 % sont repartis.
27. Voir Dustman (2000, 2001) et Dustmann et Weiss (2007) pour une tentative de présentation synthétique des principaux arguments mentionnés ci-dessus. Voir également Cassarino (2004).
28. Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, certains permis de résidence à durée déterminée sont à vocation permanente dans la mesure où leur renouvellement est possible, voire automatique. Ces permis se distinguent toutefois de ceux attribués dans le cadre de programmes de migration temporaire (travailleurs saisonniers, travailleurs en mission, étudiants) qui ne sont pas renouvelables, même si des changements de statut sont possibles dans certains cas. Le fait de détenir un permis temporaire n'implique donc pas systématiquement que la migration est elle-même temporaire.
29. Au Danemark, par exemple, la période d'interdiction est généralement d'un an. Elle est de 3 ans en Espagne et peut atteindre 10 ans en Italie et aux États-Unis. Au Japon l'interdiction est d'un an en cas de départ volontaire et de 10 ans en cas d'expulsion. Une révision récente de la loi sur l'immigration en Nouvelle-Zélande prévoit une période d'interdiction variable : i) « aucune » en cas de départ volontaire, ii) 2 ou 5 ans après une expulsion et selon la durée du dépassement de séjour et iii) permanente pour les résidents permanents expulsés.
30. La Commission européenne a élaboré une proposition de directive (COD(2005)0167) visant à harmoniser les conditions de retour. Celle-ci prévoit notamment une période d'interdiction d'entrée maximale de 5 ans (hors menace à l'ordre public ou à la sécurité nationale) en cas d'expulsion ou de dépassement de séjour. Cette proposition est actuellement discutée au Parlement européen et au Conseil.
31. A noter également le cas de la Suisse qui, jusqu'en 2003, disposait d'un permis de saisonnier (pour une durée maximale de 9 mois) permettant à ceux ayant travaillé 36 mois au cours des 4 dernières années d'obtenir un permis annuel renouvelable (permis B).
32. En dépit d'un vote du Sénat en faveur de la prolongation en 2008 de cette exemption, elle n'a pas été renouvelée.
33. Cette obligation constitue l'un des moyens privilégiés mis en œuvre par les pays d'accueil afin de vérifier l'effectivité du retour des migrants saisonniers.
34. En outre, dans les pays d'origine à forte inflation, à moins de pouvoir détenir des comptes en devises étrangères, les sommes ainsi transférées risquent de perdre rapidement de leur valeur, avant même que le retour ne se matérialise.
35. Voir Epstein, Hillman et Weiss (1999) pour une discussion théorique des effets induits, notamment en termes d'emploi illégal d'étrangers, par ce type de mesures.
36. En outre, dans la plupart des pays l'employeur est passible d'une amende, voire d'une peine d'emprisonnement, en cas d'emploi illégal d'étranger.
37. L'Allemagne avait déjà signé un accord bilatéral avec la Turquie en 1972 afin d'aider les migrants à retourner dans leur pays.
38. Voir Dustmann (1996) pour une présentation historique et une comparaison des politiques de retour et des tendances en Allemagne, en France et en Suisse.
39. Dans le cas du Royaume-Uni par exemple, on estime que le coût pour l'expulsion des demandeurs d'asile débouté était de £11 000 par personne en 2003-04, soit 10 fois plus que le coût des départs assistés volontaires (UK National Audit Office, 2005). En 2006, afin d'inciter les demandeurs d'asile déboutés à rentrer volontairement dans leur pays d'origine les primes au retour prévues par le programme VARRP (*Voluntary Assisted Return and Reintegration Programme*) ont été portées de façon temporaire à 3 000 £ par personne. Pour plus de détails sur ce programme, voir Home Office (2002, 2005).

40. Voir www.iom.int/jahia/Jahia/pid/747 pour une liste exhaustive des programmes mis en œuvre avec l'appui de l'OIM en matière de retour.
41. Dans le cas du Kosovo, par exemple, l'OIM a assisté plus de 2 700 retours en provenance de Belgique entre novembre 2000 et décembre 2001 (projet RKB), 280 personnes en provenance de Finlande entre mars 2000 et décembre 2001 (projets DRITA I & II), 415 personnes en provenance de Berlin entre juillet 2000 et mars 2003 (projet BORK) et environ 120 familles en provenance d'Italie entre octobre 2000 et décembre 2001. Entre Juillet 1999 et fin 2000 plus de 32 000 Kosovars en provenance de Suisse ont également été rapatriés en partenariat avec l'OIM.
42. Depuis mars 2003 l'OIM est en charge du programme européen EU-RQA qui fait suite au programme « Retour des Qualifiés Afghans » débuté en 2001. Les migrants de retour perçoivent une somme forfaitaire de 600 EUR, auxquels s'ajoutent 300 EUR par mois pour ceux employés dans le secteur public en Afghanistan. Au total 540 personnes qualifiées ont été rapatriées dans ce cadre depuis 2001. L'OIM et l'Union européenne ont également signé un accord pour assister jusqu'à 5 000 Afghans dans le cadre du programme RANA (Retour, Accueil et Réintégration des Afghans en Afghanistan). Entre juin 2003 et mai 2005, près de 1 800 personnes ont bénéficié de ce programme et sont retournées en Afghanistan. Environ 300 projets de réinsertion ont par ailleurs été financés (1 500 EUR par projet).
43. Le Fonds de solidarité prioritaire pour le co-développement (FSP co-développement) mis en place suite aux accords de co-développement signés avec le Mali et le Sénégal en 2006 remplace le Programme développement local migration (PDLM) créée en 1995 pour les pays du bassin du fleuve Sénégal. Le FSP co-développement a été étendu au Comores en 2007. Le PDLM a été étendu à d'autres zones géographiques, notamment la Roumanie sous l'intitulé : Programme co-développement migration (PCDM). Des programmes plus spécifiques sont également financés par le Fond européen pour les réfugiés (FER) notamment en Arménie, au Cameroun, au Congo RDC, en Guinée Conakry, en Géorgie, en Moldavie et en Ukraine. Ils permettent également de soutenir des projets d'investissement dans une limite de 3 660 EUR. Enfin, on peut citer les programmes FSP Cadre et FSP DSTE (Diaspora Scientifiques Techniques et Économiques) couvrant plusieurs pays en Asie, au Maghreb et en Afrique Sub-saharienne qui visent plus spécifiquement à mobiliser les diasporas dans le cadre de projets de co-développement. (CICI, 2007; ANAEM, 2006; Kaba et Force, 2002).
44. La directive européenne sur le statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée (directive/109/2003) stipule par exemple que « Les périodes d'absence du territoire de l'État membre concerné n'interrompent pas la période visée au paragraphe 1* et sont prises en compte dans le calcul de celle-ci lorsqu'elles sont inférieures à six mois consécutifs et ne dépassent pas un total de dix mois au cours de la période visée au paragraphe 1 ». * Séjour légal ininterrompu d'une durée de 5 ans.
45. Holzmann, Koettl et Chermetsky (2005) citent l'exemple de l'Allemagne qui, en l'absence d'accord bilatéral, applique généralement une décote de 30 % sur les retraites versées à l'étranger. Cette décote s'applique également aux immigrés qui retournent en Turquie et en Tunisie mais, par exemple, pas à ceux qui s'installent au Maroc selon les termes des accords signés avec ces différents pays.
46. Antérieurement, une personne ayant travaillé 499 semaines au total mais strictement moins de 10 ans aux États-Unis et au Mexique n'avait aucun droit à la retraite dans les deux pays.
47. En 2000, près de 2 millions d'Égyptiens résidaient temporairement dans les pays du Golfe.
48. Près de la moitié des 8 millions de Philippins résidant à l'étranger sont des migrants temporaires. Les travailleurs migrants jouent un rôle crucial dans l'économie du pays grâce aux transferts de fonds qu'ils effectuent au bénéfice de leurs familles.

Bibliographie

- Abella, M. (2006), « Policies and Best Practices for Management of Temporary Migration. UN/POP/MIG/SYMP/2006/3 »; Paper presented at the International Symposium for International Migration and Development, Turin, 28-30 juin.
- Agence nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (2007), *Rapport d'activité, années 2005-2006*, Paris.
- Agunias, D. (2006), *From a Zero-Sum to a Win-Win Scenario: Literature Review on Circular Migration*, Migration Policy Institute, Washington D.C.

- Agunias, D. et K. Newland (2007), « Circular Migration: Trends, Policy Routes and Ways Forward », Policy Brief, Migration Policy Institute, Washington D.C.
- Allen, J. (1979), « Information and Subsequent Migration: Further Analysis and Additional Evidence », *Southern Economic Journal*, vol. 45, pp. 1274-1284.
- Arowolo, O. (2000), « Return Migration and the Problem of Reintegration », *International Migration*, vol. 38, pp. 59-82.
- Aydemir, A. et C. Robinson (2006), « Global Labour Markets, Return and Onward Migration », Working Paper n° 2006-1, University of Western Ontario.
- Barrett, A. et P.J. O'Connell (2001), « Is there a Wage Premium for Returning Irish Migrants », *The Economic and Social Review*, vol. 32, pp. 1-21.
- Batista, C, A. Lacuesta et P.C. Vicente (2007), « Brain Drain or Brain Gain? Micro Evidence from an African Success Story », IZA Discussion Paper n° 3 035, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Bel Haj Zekri, A. (2007), « La migration de retour en Tunisie – Étude du cadre législatif, du contexte socio-économique et des processus de réinsertion des migrants de retour », Rapport d'analyse, MIREM-AR 2007/04, RSCAS/EUI.
- Berninghaus, S. et G.G. Siefert-Vogt (1993), « The Role of the Target Saving Motive in Guest Worker Migration », *Journal of Economic Dynamics and Control*, vol. 17, pp. 181-205.
- Bijwaard, G.E. (2004), « Dynamic Economic Aspects of Migration », *Medium Econometrische Toepassingen*, vol. 12-3, pp. 26-30.
- Bijwaard, G.E. (2007), « Modelling Migration Dynamics of Immigrants: The Case of the Netherlands », IZA Discussion Paper n° 2 891, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Black, R., K. Koser, K. Munk, G. Atfield, L. D'Onofrio et R. Tiemoko (2004), *Understanding Voluntary Return*, Home Office Online Report 50/04.
- Black, R., R. King et J. Litchfield (2003), « Transnational Migration, Return and Development in West Africa », Transrede Research Project: Final Research Report, University de Sussex.
- Borjas, G.J. (1989), « Immigrant and Emigrant Earnings: A Longitudinal Study », *Economic Enquiry*, vol. 27, pp. 21-37.
- Borjas, G.J. et B. Bratsberg (1996), « Who Leaves? The Outmigration of the Foreign-Born », *Review of Economics and Statistics*, vol. 78, pp. 165-176.
- Bratsberg, B., O. Raaum et K. Sorlie (2007), « Foreign-Born Migration to and from Norway », in: Ç. Özden et M. Schiff: *International Migration, Economic Development and Policy*, Palgrave Macmillan, New York.
- Cassarino, J.-P. (2004), « Theorising Return Migration: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited », *International Journal on Multicultural Studies*, vol. 6, pp. 253-279.
- Cassarino, J.-P. (2008), *Return Migrants to the Maghreb: Reintegration and Development Challenges*, MIREM Global Report, RSCAS/EUI.
- Charbit, Y., M.-A. Hily et M. Poinard (1997), *Le va-et-vient identitaire : Migrants portugais et villages d'origine*, Coll. Les Cahiers de l'INED, PUF, Paris.
- Co, C., I.N. Gang et M.-S. Yun (2000), « Returns to Returning », *Journal of Population Economics*, vol. 13, pp. 57-19.
- Comité interministériel du Contrôle de l'Immigration (2007), *Les orientations de la politique d'immigration*, Rapport au Parlement, Paris.
- Commission des Communautés européennes (2005), Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen établissant un programme cadre de solidarité et de gestion des flux migratoires pour la période 2007-13, COM/2005/0123/final.
- Commission des Communautés européennes (2005), Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, COM(2005)391/final.
- Constant, A. et D.S. Massey (2002), « Return Migration by German Guestworkers: Neoclassical versus New Economic Theories », *International Migration*, vol. 40, pp. 4-38.
- Constant, A. et D.S. Massey (2003), « Self-Selection, Earnings and Out-Migration: A Longitudinal Study of Immigrants to Germany », *Journal of Population Economics*, vol. 16, pp. 631-653.

- Constant, A. et K.F. Zimmermann (2003), « Circular Movements and Time Away for the Host Country », IZA Discussion Paper n° 960, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Constant, A. et K.F. Zimmermann (2007), « Circular Migration: Counts of Exits and Years Away for the Host Country », IZA Discussion Paper n° 2 999, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Da Vanzo, J. (1983), « Repeat Migration in the United States: Who Moves Back and Who Moves On? » *Review of Economics and Statistics*, vol. 65, pp. 552-559.
- De Coulon, A. et F.-C. Wolff (2006), « The Location of Immigrants at Retirement: Stay/Return or “Va-et-Vient”? », IZA Discussion Paper n° 2 224, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- De La Barre, J. (2007), « Conditions et perspectives de retour des immigrés au Cap-Vert et mobilisation de la diaspora pour le développement », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development, Paris, 12 novembre, mimeo.
- De Voretz, D.J. (2006), « International Mobility of Highly Skilled Workers: Quo Vadis? », Skills Research Initiative, Working Paper 2006 D-17, Industry Canada, Ottawa.
- De Voretz, D.J. et J. Ma (2002), « Triangular Human Capital Flows between Sending, Entrepot and the Rest of the World Regions », *Canadian Studies in Population*, vol. 29, pp. 53-69.
- Diabira, I. (2007), « Migrations de retour en Mauritanie : Conditions, impacts et perspectives », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development. Paris, 12 novembre, mimeo.
- Djajic, S. (1989), « Migrants in a Guest-Worker System », *Journal of Development Economics*, vol. 31, pp. 327-339.
- Djajic, S. et R. Millbourne (1988), « A General Equilibrium Model of Guest-Worker Migration », *Journal of International Economics*, vol. 25, pp. 335-351.
- Duleep, H.O. (1994), « Social Security and the Emigration of Immigrants », ORS Working Paper Series, n° 60, Social Security Administration Office of Research and Statistics, Washington, DC.
- Dumont, J.-C. (2005), « Review of: “Return Migration: Policies and Practices in Europe” », *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 83, n° 2.
- Dustmann, C. et O. Kirchkamp (2002), « The Optimal Migration Duration and Activity Choice after Re-Migration », *Journal of Development Economics*, vol. 67, pp. 351-372.
- Dustmann, C. (1995), « Savings Behavior of Return Migrants: A Life-Cycle Analysis », *Zeitschrift für Wirtschafts-und Sozialwissenschaften*, vol. 115, pp. 511-533.
- Dustmann, C. (1996), « Return Migration: The European Experience », *Economic Policy*, vol. 11, pp. 213-242.
- Dustmann, C. (1997a), « Return Migration, Uncertainty and Precautionary Savings », *Journal of Development Economics*, vol. 52, pp. 295-316.
- Dustmann, C. (1997b), « Differences in the Labor Market Behavior between Temporary and Permanent Migrant Women », *Labour Economics*, vol. 4, pp. 19-26.
- Dustmann, C. (1999), « Temporary Migration, Human Capital, and Language Fluency of Migrants », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 101, pp. 297-314.
- Dustmann, C. (2000), « Temporary Migration and Economic Assimilation », IZA Discussion Paper n° 186, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Dustmann, C. (2001), « Why Go Back? Return Motives of Migrant Workers », in Djajic, S., *International Migration: Trends, Policy and Economic Impact*, Routledge, London.
- Dustmann, C. (2003a), « Return Migration, Wage Differentials, and the Optimal Migration Duration », *European Economic Review*, vol. 47, pp. 353-369.
- Dustmann, C. (2003b), « Children and Return Migration », *Journal of Population Economics*, vol. 16, pp. 815-830.
- Dustmann, C. (2007), « Return Migration, Investment in Children, and Intergenerational Mobility: Comparing Sons of Foreign and Native Born Fathers », IZA Discussion Paper n° 3 080, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Dustmann, C. et Y. Weiss (2007), « Return migration: Theory and Empirical Evidence from the UK », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 45, pp. 236-256.
- Enchautegui, M.E. (1993), « The Value of US Labor Market Experience in the Home Country: The case of Puerto Rican Return Migrants », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 42, pp. 169-191.

- Epstein, G., A. Hillman et A. Weiss (1999), « Creating Illegal Immigrants », *Journal of Population Economics*, vol. 12, pp. 3-21.
- European Migration Network (2006-2007), *Return Migration, Synthesis Report and National Reports* (Austria, Belgium, Estonia, Germany, Greece, Ireland, Italy, Latvia, Sweden, The Netherlands and the United Kingdom), <http://emn.sarenet.es/html/index.html>.
- Faini, R. (1996), « Return Migration: The European Experience: Discussion », *Economic Policy*, 11 (22), pp. 245-248.
- Finn, M.G. (2007), *Stay Rates of Foreign Doctorate Recipients from US Universities*, 2005, Oak Ridge Institute for Science and Education, Oak Ridge.
- Galor, O et O. Stark (1990), « Migrants' Savings, the Probability of Return Migration and Migrants' Performance », *International Economic Review*, vol. 31, pp. 463-467.
- Galor, O. et O. Stark (1991), « The Probability of Return Migration, Migrants' Work Effort, and Migrants' Performance », *Journal of Development Economics*, vol. 35, pp. 399-405.
- Gang, I.N. et T. Bauer (1998), « Temporary Migrants from Egypt: How Long Do They Stay Abroad? », IZA Discussion Paper n° 3, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Gmelch, G. (1980), « Return Migration », *Annual Review of Anthropology*, vol. 9, pp. 135-159.
- Go, S. (2007), « Return Migration: the Experience of the Philippines », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development, Paris, 12 novembre, mimeo.
- Gubert, F., P. De Vreyer et A.-S. Robilliard (2007), « Return Migrants in Western Africa: Characteristics and Labour Market Performance », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development, Paris, 12 novembre, mimeo.
- Güngör, N.D. et A. Tansel (2006), « Brain Drain from Turkey: An Investigation of Students' Return Intention », IZA Discussion Paper n° 2 287, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Güngör, N.D. et A. Tansel (2005), « The Determinants of Return Intentions of Turkish Students and Professionals Residing Abroad: An Empirical Investigation », IZA Discussion Paper n° 1 598, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Hamdouch, B. et J. Ould-Aoudia (2007), « L'impact de la migration de retour sur les pays d'origine: Le cas du Maroc », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development. Paris, 12 novembre, mimeo.
- Harris, J.R. et M.P. Todaro (1970), « Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis », *American Economic Review*, vol. 60, pp. 126-142.
- Herzog, H.W et A.M. Schlottmann (1983), « Migrant Information, Job Search and the Remigration Decision », *Southern Economic Journal*, vol. 50, pp. 43-56.
- Hill, J.K. (1987), « Immigrant Decisions Concerning Duration of Stay and Migratory Frequency », *Journal of Development Economics*, vol. 25, pp. 221-234.
- Holzmann, R., J. Koettl et T. Chernetsky (2005), « Portability Regimes of pension and health care benefits for international migrants: An analysis of issues and good practices », Social Protection Discussion Paper Series n° 0519, Banque mondiale, Washington D.C.
- Home Office (2002), « The Voluntary Assisted Returns Programme: an Evaluation », Findings 175, Home Office, London.
- Home Office (2005), « The Voluntary Assisted Return and Reintegration Programme (VARRP) 2003: An Evaluation », Findings 264, Home Office, Londres.
- Ilahi, N. (1999), « Return Migration and Occupational Change », *Review of Development Economics*, vol. 3, pp. 170-186.
- International Organization for Migration (IOM) (2004), *Return Migration Policies and Practices in Europe*, IOM, Geneva.
- Jensen, P. et P.J. Pedersen (2007), « To Stay or Not To Stay? Out-Migration of Immigrants from Denmark », *International Migration*, vol. 45, pp. 87-113.
- Kaba, O. et E. Force (2002), *Pratiques et politiques d'aide au retour au niveau européen : Analyse de la situation française*, Rapport, Programme Migrations et initiatives économiques.
- Kirdar, M. (2008), « Labor Market Outcomes, Savings Accumulation, and Return Migration », Mimeo.

- Klinthall, M. (2003), « Return Migration from Sweden to Chile. What happened after Pinochet? » *Lund Studies in Economic History*, n° 21.
- Klinthall, M. (2006a), « Retirement Return Migration from Sweden », *International Migration*, vol. 44, pp. 153-180.
- Klinthall, M. (2006b), « Immigration, Integration and Return Migration », paper presented at the International Symposium on International Migration and Development, Turin, 28-30 June.
- Klinthall, M. (2007), « Refugee Return Migration: Return Migration from Sweden to Chile, Iran and Poland, 1973-1996 », *Journal of Refugee Studies*, vol. 20, pp. 579-598.
- Lam, K.-C. (1994), « Outmigration of Foreign-Born Members in Canada », *Canadian Journal of Economics*, vol. 27, pp. 352-370.
- Ley, D. et A. Koybayashi (2005), « Back in Hong-Kong: Return Migration or Transnational Sojourn », *Global Networks*, vol. 5, pp. 111-127.
- Lindstrom, D.P. (1996), « Economic Opportunity in Mexico and Return Migration from the United States », *Demography*, vol. 33, pp. 357-374.
- Lowell, B.L. et S.G. Gerova (2004), *Diasporas and Economic Development: State of Knowledge*, Institute for the Study of International Migration, Washington D.C.
- Mazzucato, V. (2007), « Return migration in Ghana », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development, Paris, 12 novembre, mimeo.
- Mccormick, B. et J. Wahba (2001), « Overseas Work Experience, Savings and Entrepreneurship amongst Return Migrants to LDCs », *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 48, pp. 164-178.
- Mckenzie, D.J. (2007), « A Profile of the World's Young Developing Country Migrants », IZA Discussion Paper n° 2 948, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Mesnard, A. (2004), « Temporary Migration and Capital Market Imperfections », *Oxford Economic Papers*, vol. 56, pp. 242-262.
- Meyer, J.-B. et M. Brown (1999), « Scientific Diasporas: A New Approach to the Brain Drain », MOST Discussion Paper n° 41, UNESCO.
- Meyer, J.-B., A. Blanco Pena, L. Luchilo, A. Pellegrino, M. Koolhaas et D. Macadar (2007), « Retour Migratoire en Amérique latine : Le cas de l'Argentine, de la Colombie et de l'Uruguay », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development. Paris, 12 novembre, mimeo.
- Nekby, L. (2006), « The Emigration of Immigrants, Return vs. Onward Migration: Evidence from Sweden », *Journal of Population Economics*, vol. 19, pp. 197-226.
- OCDE (2007), *Perspectives des migrations internationales*, Les édition de l'OCDE, Paris.
- Ramos, F. (1992), « Out-migration and return migration of Puerto Ricans », in G. Borjas and R. Freeman, Editors, *Immigration and the Work Force: Economic Consequences for the United States and Source Areas*, University of Chicago Press, Chicago.
- Rauch, J.E., et V. Trindade (2002), « Ethnic Chinese Networks in International Trade », *Review of Economics and Statistics*, vol. 84, pp. 116-130.
- Reagan, P.B. et R.J. Olsen (2000), « You Can Go Home Again: Evidence from Longitudinal Data », *Demography*, vol. 37, pp. 339-350.
- Reyes, B.I. (1997), *Dynamics of Immigration: Return Migration to Western Mexico*, Public Policy Institute of California, San Francisco.
- Reyes, B.I. (2004), « Changes in Trip Duration for Mexican Immigrants to the United States », *Population Research and Policy Review*, vol. 23, pp. 235-257.
- Rooth, D.-O. et J. Saarela. (2007), « Selection in Migration and Return Migration: Evidence from Micro Data », *Economics Letters*, vol. 94, pp. 90-95.
- Roy, A.D. (1951), « Some Thoughts on the Distribution of Earnings », *Oxford Economic Papers*, vol. 3, pp. 135-146.
- Sabates-Wheeler, R., C. Natali et R. Black (2007), « Migration, Legal Status and Poverty: Evidence from Return to Ghana », Development Research Centre on Migration, Globalisation and Policy, Working Paper T19.
- Saib Musette, M. (2007), Migrant de retour en Algérie : Une nouvelle stratégie en perspective?, Rapport d'analyse, MIREM-AR 2007/01, RSCAS/EUI.

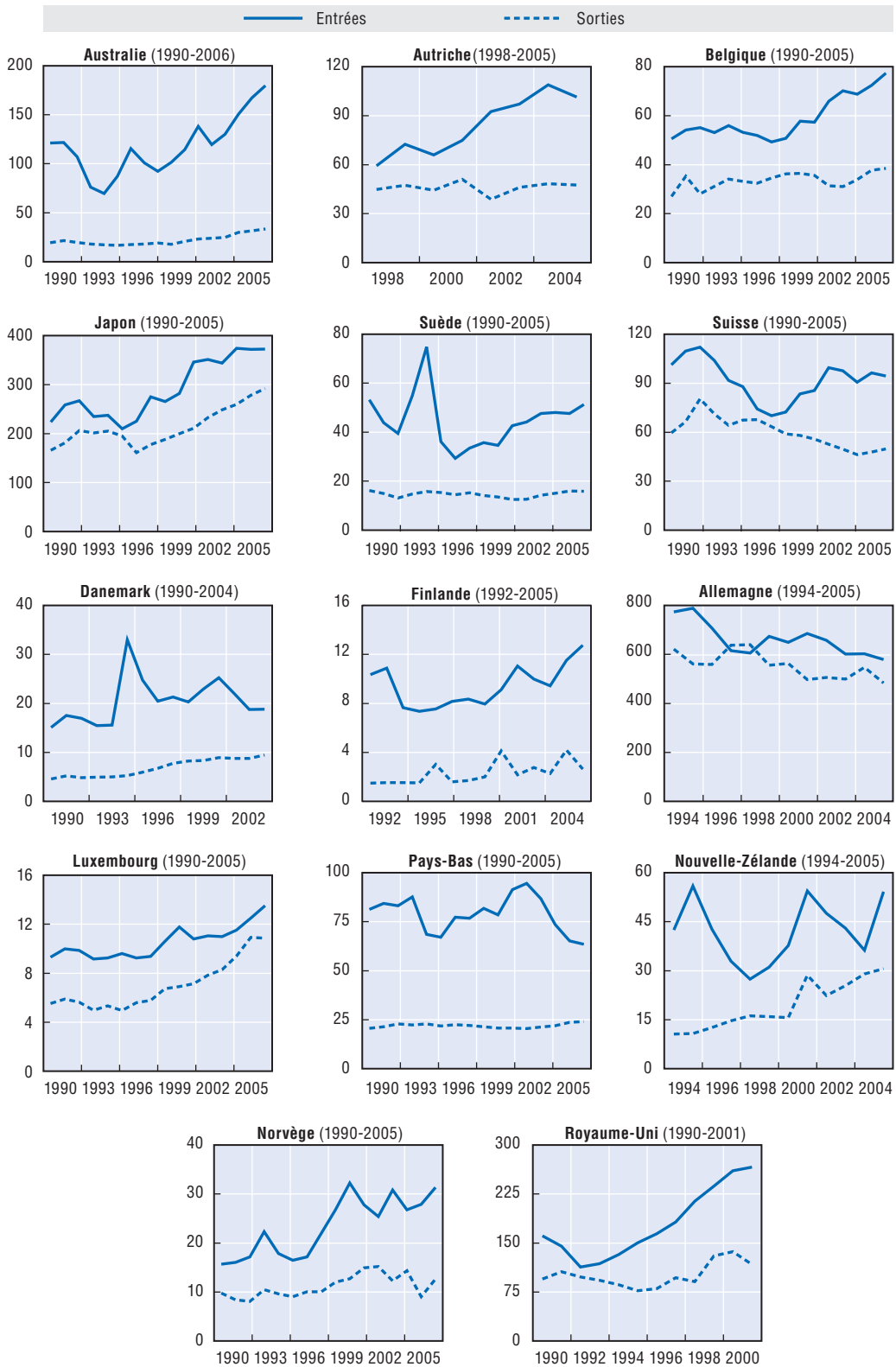
- Schoorl, J., L. Heering, I. Esveldt, G. Groenewold, R. Van Der Ref, A. Bosch, H. De Valk et B. De Bruijn (2000), *Push and pull factors of international migration: a comparative report*. Theme 1- General Statistics. Luxembourg: Eurostat.
- Shortland, P. (2006), *People on the Move: A Study of Migrant Movement Patterns to and from New Zealand*, New Zealand Department of Labour, Wellington.
- Sjaastad, L.A. (1962), « The Costs and Returns of Human Migration », *Journal of Political Economy*, vol. 70, pp. 80-93.
- Stark, O., C. Helmenstein et Y. Yegorov (1997), « Migrants' Savings, Purchasing Power Parity and the Optimal Duration of Migration », *International Tax and Public Finance*, vol. 4, pp. 307-324.
- Tani, M. et S. Mahuteau (2008), « Return Migration and Working Choices », Analytical Report, MIREM-AR 2008/01, RSCAS/EUI.
- Thomas-Hope, E. (1999), « Return Migration to Jamaica and its Development Potential », *International Migration*, vol. 37, pp. 183-207.
- Tian, F. et Z. Ma (2006), « Explaining Socio-economic Well-being of Immigrants and Returned Migrants: An Econometric Analysis of the Hong-Kong and Canadian Censuses of 2001 », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 7, pp. 473-491.
- UK National Audit Office (2005), *Returning Failed Asylum Applicants*, Report by the Comptroller Auditor General, London
- United Nations Statistics Division (1998), *Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1*, United Nations, New York.
- US Department of Justice (1999), « Voluntary Departure: Ineffective Enforcement and Lack of Sufficient Controls Hamper the Process », Report 1-99-09.
- Van Hook, J., W. Zhang, F.D. Bean et J.S. Passel (2006), « Foreign-Born Emigration: A New Approach and Estimates Based on Matched CPS Files », *Demography*, vol. 43, pp. 361-382.
- Wahba, J. (2007a), « Returns to Overseas Work Experience: the Case of Egypt », in C. Özden and M. Schiff (Ed): *International Migration, Economic Development and Policy*, Palgrave Macmillan, New York.
- WaHBA, J. (2007b), « Return Migration in Egypt », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development. Paris, 12 novembre, mimeo.
- Yang, D. (2006), « Why do Migrants Return to Poor Countries? Evidence from Philippine Migrants' Responses to Exchange Rate Shocks », *Review of Economics and Statistics*, vol. 88, pp. 715-735.
- Yezer, A.M.J. et L. Thurston (1976), « Migration Patterns and Income Change: Implications for the Human Capital Approach to Migration », *Southern Economic Journal*, vol. 42, pp. 693-702.
- Zhao, Y. (2002), « Causes and Consequences of Return Migration: Recent Evidence from China », *Journal of Comparative Economics*, vol. 30, pp. 376-394.
- Zweig, D. (2006), « Learning to Compete: China's Efforts to Encourage a Reverse Brain Drain », in Kuptsch, C. and E.F. Pang (eds.): *Competing for Global Talent*, International Institute for Labour Studies, Geneva.

ANNEXE III.A1

*Entrées et sorties totales d'étrangers dans quelques pays
de l'OCDE*

Graphique III.A1. Entrées et sorties totales d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE

En milliers



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/437026614806>

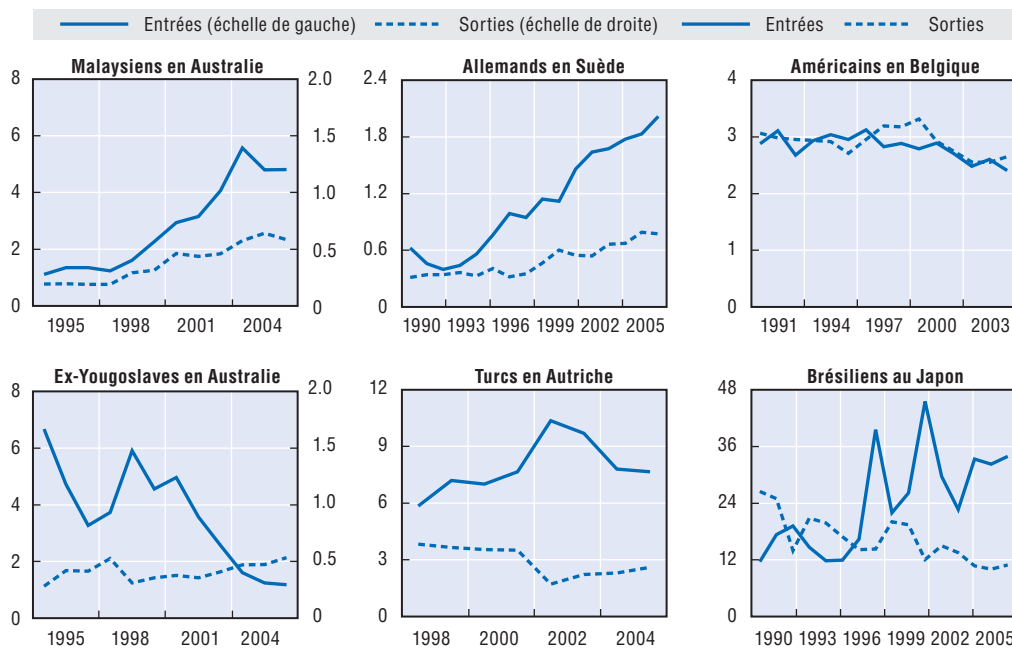
Source : Base de données sur les migrations internationales. Voir www.oecd.org/els/migration/imo/data.

ANNEXE III.A2

Entrées et sorties de migrants en Australie, Belgique, Suède, Autriche et Japon, diverses nationalités

Graphique III.A2. **Entrées et sorties de migrants en Australie, Belgique, Suède, Autriche et Japon, diverses nationalités**

En milliers



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/437030403165>

Source : Base de données sur les migrations internationales. Voir www.oecd.org/els/migration/imo/data.

ANNEXE III.A3

Principaux programmes de retours volontaires assistés

Tableau III.A3.1. Principaux programmes de retours volontaires assistés

	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark
Principal programme général	Dispositif d'aide à la réinsertion	Programme général de retour volontaire assisté	Retour et émigration des demandeurs d'asile (REAB)	Pas de programme de retour volontaire assisté	Législation danoise sur le rapatriement
Date de début	2004 (AFG : 2003, IRQ : 2002).	2000.	1984.		1999.
Groupe cible	Demandeurs d'asile n'ayant pas besoin de protection au moyen d'un visa temporaire de protection, d'un visa temporaire humanitaire ou d'un visa d'attente de retour.	Demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés.	Demandeurs d'asile et tous étrangers bénéficiaires d'une aide d'État ou susceptibles de l'être (y compris les migrants en situation irrégulière mais pas les réfugiés).		Étrangers titulaires d'un permis de séjour à titre humanitaire et autres immigrants désirant rentrer dans leur pays d'origine.
Nombre	56 Irakiens depuis 2003, 34 Afghans depuis 2002, 6 autres personnes depuis 2004.	9 340 personnes depuis 2000, 2 164 personnes en 2007	25 196 personnes depuis 2000, 2 593 personnes en 2007.		1 415 personnes entre 2000 et 2006, 148 personnes en 2006.
Aide financière (sauf coût du voyage)	2 000 AUD par personne, jusqu'à 10 000 AUD par famille.	370 EUR par personne.	250 EUR par adulte, 125 EUR par enfant de moins de 18 ans.		26 634 DKK par adulte, 8 523 DKK par enfant.
Autres aides à la réinsertion (dont aide psychologique)	L'OIM fournit des services d'aide aux Afghans.	Aide psychologique cofinancée par le Fonds européen pour les réfugiés.	L'OIM fournit des informations sur la situation dans le pays d'origine dans le cadre du projet IRRICO.		Les migrants de plus de 60 ans ou de plus de 50 ans et inaptes au travail peuvent recevoir 1 000-4 500 DKK par mois pendant 5 ans max.
Opérateurs	Department of Immigration and Citizenship.	OIM (assistance logistique et générale) et différentes ONG.	OIM.		Le Conseil danois pour les réfugiés donne des conseils sur le rapatriement et les communes fournissent des aides.
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Afghans et Iraniens en rétention	Retours volontaires assistés vers l'Afghanistan et la Moldavie	Fonds de réintégration (FR) et Fonds pour les cas vulnérables (FCV)		Retours volontaires assistés vers l'Irak et le Kosovo
Date de début	2002 pour l'Afghanistan, 2003 pour l'Iran.	2003 pour l'Afghanistan, 2005 pour la Moldavie.	2006.		2006 pour le Kosovo, 2007 pour l'Irak.
Groupe cible		Réfugiés et demandeurs d'asile.	FCV : Candidats au REAB âgés de moins de 18 ans, victimes de la traite des êtres humains, migrants âgés, femmes enceintes, etc.		Demandeurs d'asile déboutés.
Nombre	68 Afghans depuis 2002, 28 Iraniens depuis 2003.		FR : 81 personnes en 2006, 271 en 2007. FCV : 12 personnes en 2006, 64 en 2007.		80 Kosovars depuis 2006, 7 Irakiens en 2007
Aide financière (sauf coût du voyage)	2 000 AUD par personne, et jusqu'à 10 000 AUD par famille.	Afghans : 500 EUR par personne seule, 800 EUR par couple marié et 100 EUR par enfant (1 200 EUR max. par famille). Moldaves : 300 EUR par personne.	700 EUR par personne ou 1 750 EUR par famille. Programme spécial pour les ressortissants de la Rép. Dém. Congo : 1 500 EUR par personne (45 personnes depuis 2006).		Kosovars : Pas d'aide en espèces mais dispositif d'aide en nature. Irakiens : 6 000 USD + 3 000 USD au bout de 6 mois par adulte (3 000 USD + 7 500 USD par enfant).
Autres aides à la réinsertion		Des programmes spécifiques sont menés en Moldavie par l'Agence autrichienne de développement.	Assistance médicale, hébergement temporaire, localisation des membres de la famille.		Kosovars : Accès au microcrédit et assistance. Irakiens : Jusqu'à 2 200 USD pour la création d'une entreprise.
Opérateurs	Department of Immigration and Citizenship, appui de l'OIM dans certains cas.	OIM.	OIM.		Kosovars : Conseil danois pour les réfugiés. Irakiens : ONG, dont la Croix-Rouge danoise et l'OIM.

Tableau III.A3.1. **Principaux programmes de retours volontaires assistés (suite)**

	Finlande	France	Allemagne	Grèce
Principal programme général	Programme de retours volontaires assistés	Retour volontaire assisté (RVA, anciennement IQF) et Rapatriement humanitaire assisté (RHA)	Rapatriement assisté par l'État (GARP) Réintégration et émigration (REAG)	Pas de programme de retours volontaires assistés
Date de début	1998.	RVA : 2005 (IQF : 1991), RHA : 1992.	1979	
Groupe cible	Réfugiés, demandeurs d'asile (dont déboutés).	RVA : Migrants illégaux et demandeurs d'asile déboutés. RHA : Groupes vulnérables.	Réfugiés, demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés, migrants illégaux.	
Nombre	334 personnes depuis 2003.	IQF : 12 778 personnes jusque 2005 (647 en 2005). RVA : 1 991 personnes en 2006. RHA : 4 444 personnes jusque 2006 (548 en 2006).	Plus de 519 200 personnes jusque 2005, 11 300 en 2005 et 9 104 en 2006.	
Aide financière (sauf coût du voyage)	Oui pour les réfugiés sauf s'ils ont obtenu la nationalité finlandaise. Coût du voyage uniquement pour les demandeurs d'asile qui se rétractent.	RVA : 3 500 EUR par couple marié, 2 000 EUR par adulte seul, 1 000 EUR par enfant (jusqu'au 3 ^e), 500 EUR par enfant à partir du 4 ^e . Paiement après le retour : 50 % après 6 mois, 20 % après 12 mois. IQF : 153 EUR par adulte, 46 EUR par enfant. RHA : 300 EUR par adulte, 100 EUR par enfant.	100 EUR par adulte ou adolescent, 50 EUR par enfant de moins de 12 ans, max. 600 EUR par famille. Aide financière additionnelle pour les ressortissants de certains pays (respectivement 200-500 EUR et 100-250 EUR, max. 750-1 500 EUR par famille). Les États et les communes peuvent fournir un soutien supplémentaire.	
Autres aides à la réinsertion	Oui.	Oui, voir plus bas.	Oui, y c. éducation et formation professionnelle d'adultes en Allemagne.	
Opérateurs	OIM.		OIM.	
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Plusieurs programmes spécifiques à des pays, administrés par l'OIM	Programmes de réinsertion pour développer des activités économiques dans les pays d'origine : - FSP co-développement (ancien. PDLM, yc. PMIE) - Programme Co-développement Migration (PCDM) - Aide publique à la réinsertion (APR)	United States refugee programme (USRP), Programme spécial d'assistance (SMAP)	Programmes de retours volontaires assistés spécifiques à des pays
Date de début		FSP codev : 2006 (auparavant PDLM depuis 1995), PCDM : 2006 (mais créé en 1999), APR : 1984.	SMAP : 1994, USRP : 1997.	
Groupe cible		FSP codev : Mali, Sénégal, Comores. PCDM : Roumanie. APR : Pour les étrangers au chômage ou risquant de perdre leur emploi. Projets spéciaux (financés par le FER <i>via</i> l'ANAEM) pour : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Rép. Dém. Congo, Géorgie, Guinée, Mauritanie, Moldavie et Ukraine.	SMAP : Personnes non éligibles au programme GARP/REAG, y compris les personnes d'origine ethnique allemande. USRP : Réfugiés « réinstallés » aux États-Unis.	Principalement des Afghans et des Iraniens, demandeurs d'asile et migrants irréguliers.
Nombre		FSP codev : 133 projets au Mali en 2006 (129 en 2005), 5 projets au Sénégal en 2006. PCDM : 67 projets en 2006 (28 en 2005). PMIE : plus de 600 projets financés depuis 1996.	SMAP : 7 085 personnes jusque 2005. USRP : 39 935 personnes jusque 2005.	Moins de 100 personnes au total depuis 2003.
Aide financière (sauf coût du voyage)				
Autres aides à la réinsertion		Max. 3 660 EUR par projet (Mali et au Sénégal : max. 7 000 EUR). Formation dispensée dans le pays d'origine ou en France. Les programmes FSP offrent aussi la possibilité de développer des projets économiques conjoints dans le pays d'origine et en France.		Oui.
Opérateurs				OIM.

Tableau III.A3.1. Principaux programmes de retours volontaires assistés (suite)


	Hongrie	Irlande	Italie	Japon	Mexique
Principal programme général	Programme hongrois de retours assistés	Aide au retour volontaire et à la réinsertion (VARRP)	« Retourner et recommencer » (Système de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés – SPRAR)	Système d'injonction à quitter le territoire	Programme d'aide au retour volontaire
Date de début	1993.	2001.	2003 pour le programme actuel.	2004.	2006.
Groupe cible	Demandeurs d'asile déboutés.	Demandeurs d'asile et migrants irréguliers.	Réfugiés, demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés.	Ressortissants étrangers ayant dépassé la date d'expiration de leur visa et souhaitant quitter le Japon.	Tous les étrangers provenant de régions autres que le continent américain.
Nombre	4 471 personnes depuis 1993, 212 personnes en 2007.	1 547 personnes depuis 2001 dans le programme OIM (255 en 2007). 1 516 personnes depuis 2001 dans le programme DJELR (63 en 2006).	1991-2001 : 5 252 personnes. 2001-2003 (Piano Nazionale Asilo) : 263 personnes. 2003-2007 (SPRAR) : 534 personnes.	24 245 personnes depuis 2004, 11 100 personnes en 2006.	1 164 personnes en 2006, 2 498 personnes en 2007
Aide financière (sauf coût du voyage)	50 USD par personne.		De 700 à 1 500 EUR par famille	Non (l'étranger n'est pas autorisé à revenir au Japon pendant un an, délai plus court qu'en cas d'expulsion).	Non.
Autres aides à la réinsertion	Non.	600 EUR par personne, 1 200 EUR par famille (600 EUR par mineur non accompagné) pour l'éducation ou la formation professionnelle ou la création d'une petite entreprise.	Oui.	Non.	Non.
Opérateurs	OIM.	Department of Justice Equality and Law Reform (DJELR) et OIM.	OIM.	Office de l'immigration, ministère de la Justice.	OIM.
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Programmes de retours 2005 et 2006	Programme de retours volontaires assistés pour les Nigériens vulnérables en situation irrégulière	Fonds de rapatriement		
Date de début	2005.	2006.	1992.		
Groupe cible	Personnes originaires de : Afghanistan, Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Kazakhstan, Serbie, Monténégro, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Turquie et Ukraine ayant fait l'objet d'un arrêté d'expulsion.	Nigériens vulnérables auxquels a été refusée l'autorisation de rester soit en Irlande (ce programme est organisé conjointement avec les Pays-Bas).	Groupes vulnérables et travailleurs en difficulté (le fonds était financé par une taxe de 0.5 % sur les salaires mais ce dispositif a été abrogé par la loi 286/98)		
Nombre	160 personnes en 2005, 180 personnes en 2006.	100 personnes au maximum.	571 personnes jusque 2006; dans 385 cas, il s'agissait des dépouilles de travailleurs immigrés décédés en Italie.		
Aide financière (sauf coût du voyage)	200 à 250 EUR.		Non.		
Autres aides à la réinsertion	Dans 24 cas, aides à la création d'entreprise de 1 500 EUR.		Non.		
Opérateurs	OIM.	OIM.			

Tableau III.A3.1. **Principaux programmes de retours volontaires assistés (suite)**

	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne
Principal programme général	Loi sur la ré-émigration des étrangers (REAN) et loi sur l'émigration (EA)	Pas de programme spécifique, mais assistance aux personnes susceptibles de retourner dans leur pays	Rapatriement volontaire (RV) et Retours volontaires assistés (RVA)	Soutien d'un réseau dispensant des informations et des avis sur le retour (SuRRIA)	Programme de retours volontaires
Date de début	REAN : 1992 (révisée en 2006), EA : 2000.		RV : 1992, RVA : 2002.	2001.	2003.
Groupe cible	REAN : Migrants en situation régulière sans ressources (les migrants en situation irrégulières ne sont pas automatiquement exclus). EA : Migrants en situation régulière (pays d'origine cibles et réfugiés).		RV : Réfugiés et ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis de séjour à titre humanitaire. RVA : Ressortissants étrangers auxquels l'autorisation de rester a été refusée (y compris les demandeurs d'asile déboutés).	Migrants irréguliers invités à quitter le territoire mais ne disposant pas de ressources suffisantes.	Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes faisant l'objet d'une protection temporaire et migrants irréguliers.
Nombre	REAN : 14 842 personnes au cours des cinq dernières années. EA : 3 711 personnes entre 2000 et 2004.		RV : 6 800 personnes depuis 1999 (effectifs faibles depuis 2002, 48 en 2006). RVA : 4 921 personnes depuis 2002 (443 en 2007).	277 personnes en 2007.	4 669 personnes depuis 2003, 1 003 personnes en 2007.
Aide financière (sauf coût du voyage)	REAN : Jusqu'à 500 EUR par adulte et 100 EUR par enfant. EA : Provision de base (2 000 EUR max.), coût du voyage compris.	Non.	RV : 15 000 NOK par personne (pas de plafond, et rien à rembourser si la personne reste au moins 24 mois dans son pays d'origine). RVA : Non.	Environ 250 EUR par personne (les personnes retournant dans leur pays ne sont pas autorisées à revenir au Portugal pendant 3 ans).	50 EUR par personne. Allocation de réinsertion : 400 EUR par personne (max. 1 600 EUR par famille).
Autres aides à la réinsertion	EA : Dispositions spécifiques à la ré-émigration des personnes âgées de 45 ans ou plus. En moyenne, elles perçoivent 480 EUR par mois (moins les prestations exportables).	Non.	Oui.	Subvention pour la réintégration dans quelques cas pour les migrants vulnérables ou pour aider à la création d'une petite entreprise.	Projet spécial pour les immigrés Latino-américains, offrant : – allocation pour développer un projet : 1 500 EUR par personne et par projet (5 000 EUR max.), – assurance maladie pendant un an, – accès au système éducatif.
Opérateurs	OIM.		RVA : OIM et Norwegian People's Aid.	OIM.	
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Retour et réinsertion assistée		Réinsertion des ressortissants afghans et irakiens	Retour des réfugiés provenant du Timor oriental	
Date de début	2006.		2006 pour l'Afghanistan.	1999.	
Groupe cible	Certains demandeurs d'asile (déboutés) non éligibles au programme REAN.		Afghans et Irakiens originaires du Kurdistan, quel que soit leur statut légal.	Réfugiés du Timor oriental.	
Nombre	3 864 personnes au total.		270 Afghans.		
Aide financière (sauf coût du voyage)	1 750 EUR par adulte, 875 EUR par enfant.		De 3 000 à 15 000 NOK par personne.		
Autres aides à la réinsertion	Possibilité de subvention pour créer une petite entreprise ou bénéficier d'une formation professionnelle.		Conseil personnalisé, formation professionnelle dans le pays d'origine, et aide à la création d'une petite entreprise.		
Opérateurs	OIM			INDE (ONG).	

Tableau III.A3.1. **Principaux programmes de retours volontaires assistés (suite)**

	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Principal programme général	Programme de retours volontaires assistés/programmes de rapatriements	Aide au retour individuelle	Voluntary assisted return and reintegration (VARRP)
Date de début	1993.	1997.	1999.
Groupe cible	Résidents permanents, réfugiés et titulaires d'un permis de séjour à titre humanitaire mais qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays.	Réfugiés, demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés.	Demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés.
Nombre	319 personnes entre 2002 et 2006, 29 personnes en 2006.	Plus de 65 000 personnes sur les 10 dernières années (en comptant les programmes actuels et antérieurs spécifiques à des pays).	Environ 16 800 personnes jusque 2006, 6 200 en 2006.
Aide financière (sauf coût du voyage)	10 000 SEK par adulte et 5 000 SEK par enfant (max. 40 000 SEK par famille).	320 EUR par adulte, 160 EUR par enfant de moins de 18 ans.	Montant habituel : 1 000 GBP, en partie en nature pour l'aide à la réinsertion. En 2006, les prestations ont été augmentées temporairement pour les personnes ayant demandé l'asile le 31 décembre 2005 ou avant : 500 GBP de subvention en espèces, 1 000 GBP d'aide en nature à la réinsertion, et 1 500 GBP de versements échelonnés en espèces (ou d'aide à la réinsertion en nature).
Autres aides à la réinsertion	Depuis 2006, les personnes auxquelles est accordé un permis de séjour à titre de protection conservent le bénéfice de leur permis pendant deux ans.	Maximum de 1 675 EUR pour créer une petite entreprise (depuis 2002). Aide supplémentaire pour traitement médical pendant une période maximale de 6 mois.	Oui.
Opérateurs	Différentes ONG.	Office fédéral des migrations (ODM), Direction du développement et de la coopération (DDC) et OIM.	OIM.
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Programme de retours	Neuf programmes d'aide au retour spécifiques à des pays sont en cours	Retour volontaire assisté de migrants en situation irrégulière (AVRIM)
Date de début		Éthiopie (2006), Afghanistan (2006), Arménie (2004), Géorgie (2004), Irak (2003), Afrique du Nord (2005), Nigeria (2005), Afrique de l'Ouest (2005), Balkans (2007).	2004.
Groupe cible	Demandeurs d'asile déboutés ou migrants dont le permis de séjour temporaire a expiré.	Tous les étrangers sans casier judiciaire, sauf pour le programme concernant la région des Balkans, qui vise les personnes vulnérables et les minorités.	Migrants en situation irrégulière et personnes ayant prolongé indûment leur séjour sur le territoire.
Nombre	41 438 personnes depuis 2002, 3 953 personnes en 2007.	Éthiopie : 14 personnes, Afghanistan : 8, Arménie : 74, Géorgie : 72, Irak : 506, Afrique du Nord : 22, Nigeria : 66, Afrique de l'Ouest : 48, Balkans : 48.	667 personnes jusque début 2006.
Aide financière (sauf coût du voyage)	Pas d'allocation substantielle.	Éthiopie, Afghanistan, Afrique du Nord et Nigeria : 2 000 CHF par adulte et 1 000 CHF par enfant. Arménie, Afrique de l'Ouest et Géorgie : 1 000 CHF par adulte et 500 CHF par enfant. Irak : 2 000 USD par adulte et 1 000 USD par enfant, Balkans : max. 3 000 CHF par personne.	1 000 GBP alloués uniquement aux personnes en situation précaire.
Autres aides à la réinsertion	Oui.	Oui.	
Opérateurs		ODM, DDC et OIM.	OIM.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436377352280>